

Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

11ème Année

Jeudi, 11 Février 1892

No 2

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE** POUR LA FRANCE : **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance

THS. CHAPAIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR

11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

Les \$25,000

Les \$25,000 déposées au nom de M. Mercier à même le produit des lettres de crédit Langlais ont été retirées de la Banque Jacques-Cartier, à Montréal, le 25 Février 1891, et remises le même jour à M. C. A. Geoffrion pour fins électorales. Or, ce jour-là, 25 Février 1891, M. Mercier, M. Geoffrion et M. Laurier dînaient ensemble dans un restaurant de Montréal.

Au lac St Jean

La candidature de notre ami M. Joseph Girard dans le comté du lac St-Jean, prend comme une trainée de poudre.

Les nouvelles que nous recevons nous permettent d'assurer que M. Girard va être élu par une forte majorité.

Le candidat conservateur est un cultivateur instruit, qui a fait un excellent cours d'étude ; il parle bien, est parfaitement renseigné sur la politique, et jouit de l'estime universelle.

Nous espérons avoir à enregistrer une victoire conservatrice au lac St-Jean, pour le 8 mars prochain.

QUESTION

A part le Manuel sur l'ensilage, frère Jean-Chrysostôme Langelier n'a-t-il pas vendu au gouvernement Mercier un Traité d'agriculture qui a fait encore tomber dans son carcelle plusieurs milliers de piastres ?

Mort sur le tas

UNE ÉPÎTRE À M. MERCIER

M. Ernest Desrosiers, un libéral de vieille roche, décoche à M. Mercier l'épître suivante, que nous empruntons à la Presse :

M. le rédacteur de la Presse,

L'autre jour, vous avez annoncé une lettre de moi à M. Mercier. Sur lui-même et les choses publiques en cette province.

En effet, j'avais promis, mais à quoi bon ? Ce comte d'hier est aujourd'hui un déclassé ; ses culottes blanches sont souillées et toutes ses croix et cordons ne cachent plus rien.

Le mépris général s'amoncele sur sa tête et Rome elle-même lui conseille une solitude éternelle. *Sic transit gloria...*

Le huit mars prochain, M. Mercier sera la tête de douze ou treize partisans qui vont s'empresse de le répudier. Cet homme, plein d'énergie, n'était qu'un jouisseur affamé, un prodigue né dans la pauvreté, un gourmand qui est mort sur le tas.

Pas grand, joliment ridicule, mais très effronté, très faiseur et très suffisant. Ce pirate de la petite politique avait fini par se prendre pour un homme d'Etat et un gentleman.

Il y a dix ans, j'écrivais de lui : " Vous n'êtes pas un politicien respectable et je vous dédaigne." Avais-je tort ou raison ?

Le glas a sonné, les funérailles sont à se faire, et ce farceur mal commode sera bientôt enterré.

Je n'aime pas piétiner les carcasses et j'ai fini.

Votre serviteur dévoué,
ERNEST DESROSIER.

C'est un libéral qui adresse ces dures vérités à M. Mercier.

Tout le monde lâche ce pirate politique.

QUEBEC-EST

M. Shehyn ne sera pas élu par acclamation.

M. William Carrier, marchand de la Basse-Ville, a accepté la candidature contre la clique.

L'ancien trésorier va s'apercevoir qu'à Québec-Est comme ailleurs le boodlage n'est pas approuvé.

Chef de musique

M. Jos. Vézina a donné sa démission comme chef de musique du 9e bataillon.

ENCORE UNE VICTOIRE

SOULANGES RACHETE

MAGNIFIQUE RESULTAT

LA MAJORITE DU CABINET FEDERAL
AUGMENTE DE 2 VOIX

La lutte dans Soulanges s'est terminée par une éclatante victoire conservatrice.

Nous avons enlevé ce beau comté à l'ennemi.

Aux élections générales le Dr Mousseau, partisan de M. Laurier, avait été élu par 48 voix.

Cette fois il est battu par 118 voix.

C'est un magnifique résultat.

Les libéraux se flattaient de détruire la majorité conservatrice à Ottawa dans les élections partielles.

Les élections partielles se font de tous côtés, et non seulement le parti conservateur garde son terrain, mais il enlève des comtés à l'ennemi.

Nous avons expliqué au long les causes de l'accident arrivé à Richelieu.

Cet accident est aujourd'hui réparé.

A Richelieu, les libéraux n'ont gagné qu'un vote, car Sir Hector ne pouvait voter qu'une fois quoiqu'il eut deux mandats, et son remplaçant étant libéral, cela ne fait qu'une voix de gagnée par le parti libéral.

Mais à Soulanges M. Dr Mousseau votait avec M. Laurier. Il est battu, et M. Laurier perd une voix. M. Bain est élu et M. Abbott gagne une voix. De sorte que voilà une différence de deux voix en faveur du gouvernement.

A l'heure qu'il est, sur toutes les élections partielles faites, le gouvernement se trouve à avoir gagné une voix.

Et nous avons raison de croire que les élections qui vont suivre vont accroître ce gain.

Les libéraux peuvent faire leur deuil. Le gouvernement fédéral triomphe dans les élections partielles pour le parlement d'Ottawa. Et M. Laurier et ses amis sont encore condamnés à l'opposition pour quatre ans.

Voici le résultat de la votation dans Soulanges :

BAIN MOUSSEAU

Côteau Landing	56	
St-Ignace, village	21	
St-Ignace, Pont-Château		42
St-Joseph, village	19	
St-Joseph, paroisse	15	
St-Dominique	52	
St-Zotique	46	
Rivière Beaudette		44
St-Polycarpe	8	
Côteau Station	9	
St-Catherine		11
Rivière Delisle		29
St-Téléphore	10	
Côte St-George	7	

Totaux.....244 126

Majorité pour M. Bain 118

LE CHAMPION D'UNE RACE

M. MERCIER N'EST QU'UN
CHEF DE CLIQUE

IL NE PERSONNIFIE PAS
LA NATIONALITE

Il personnifie le boodlage

Réfuté et convaincu de mensonge sur tous les points qu'il a soulevés M. Mercier donne maintenant son suprême argument : il se prétend le champion de sa race. Il donne aux siens cette humiliation.

Espérons que si jamais notre race a besoin d'être personnifiée, elle le sera par quelqu'un dont elle n'aura pas à rougir. Le champion de sa race!—S'il est une chose que démontre notre histoire, c'est que jamais notre race n'a dépendue du sort d'un seul homme. Nous avons eu des chefs éminents, des orateurs de premier ordre, des premiers ministres glorieux, mais nous croyons que tout observateur impartial admettra que jamais un de nos chefs n'a pu prétendre être la personnification de sa race.

L'un des traits caractéristiques des Canadiens c'est d'avoir été forts comme ensemble. S'ils ont progressé, si leur nombre s'est accru si rapidement, c'est que toutes les parties de leur organisation ont toujours été pleines de vie. Les chefs ont pu disparaître, sans entraver notre marche. Papineau fut un jour le chef incontesté des canadiens, mais lorsqu'un jour il cessa de marcher avec les forces vives de la nation, il dut s'effacer, et son successeur fut bientôt trouvé.

Il est disparu, nous avons continué à progresser.

La race canadienne est forte par elle-même. Ceux qui la conduisent ne sont forts que s'ils la comprennent et la représentent réellement. Jamais parmi nous personne n'a joué les rôles qui ont été joués en Irlande et en Pologne, par O'Connell, Parnell et Kosciuszko. Et nous tirons orgueil de ce fait. Il démontre que notre force n'est pas limitée, que notre vie civile a des racines profondes et qu'il ne sera pas facile de nous l'enlever.

Et si jamais il nous arrive de devenir faibles au point de ne compter que sur le génie d'un seul, celui qui sera appelé alors à nous représenter sera, n'en doutons pas, digne de notre confiance; il n'aura pas exploité tout ce qui nous est cher; il n'aura pas tenté d'avilir notre clergé; il n'aura pas insulté tout ce que nous avons aimé; et il n'aura pas volé aussi impudemment que le voleur de grand chemin.

Car il n'est pas possible que notre race, qui a toujours été vertueuse, morale et économe soit punie au point d'être représentée par quelqu'un qui n'aurait pas plus droit à sa liberté que plusieurs de ceux qui sont enfermés à Kingston et à St-Vincent de Paul.

UN CONTRASTE

DE BOUCHERVILLE ET MERCIER

HOMME D'ÉTAT ET DÉMAGOGUE

L'assemblée de Ste-Anne de la Pêrade a été un bien à tous les points de vue, mais surtout en ce que la rencontre des deux chefs a montré mieux que jamais le contraste qui existe entre les deux, l'abîme qui les sépare.

Forcé d'aller subir son procès devant ses propres concitoyens, le comte déshonoré dont la rage ne connaissait plus de bornes, est apparu à tous comme l'image la plus frappante du démagogue felleux, du politicien sans principe et sans honneur.

Ça été tout le contraire pour l'hon. M. de Boucherville. Confiant dans sa cause qui est celle de tous les honnêtes gens, il est venu exposer les faits tels qu'ils sont, sans appel aux préjugés, comme un homme d'État.

Et les quinze cents électeurs présents ont de suite saisi la différence, le contraste entre les deux hommes.

L'un est un homme d'état qui sait allier la dignité à l'affabilité; l'autre est un vulgaire démagogue que toutes les décorations n'ont pu rendre passable.

Voilà ce que s'est dit l'assemblée qui a vu les deux hommes en présence.

D'autres aussi n'ont pu s'empêcher de le voir et de le dire.

Écoutez le *Star*:

L'hon. M. de Boucherville a été calme, logique. Son discours est rempli d'arguments basés sur des faits et appuyés sur le raisonnement.

La harangue de M. Mercier a été hystérique et incendiaire; il a fait appel aux préjugés et à la passion.

Et plus loin:

Une phrase de sa harangue décousue rappelle d'une manière malheureuse l'avocat infâme Wholes dans "Bleak House."

Chaque fois que Wholes est plus sordide et plus rapace que d'habitude, il fait cette réflexion de sa voix étouffée: "Je suis veuf avec trois filles—Emma, Jeannette et Caroline—et mon désir est de remplir les devoirs de la vie de manière à leur laisser un nom honorable."

L'ex-premier ministre Mercier, vers la fin de sa pitoyable harangue dans laquelle il a essayé d'esquiver toutes les accusations et de se rendre sympathique, est bien près de tenir le langage de l'avocat du drame, lorsqu'il dit:

"Messieurs, je suis père de famille, et je désire laisser un nom sans tache à mes enfants."

Wholes et lui devraient avoir eu plus tôt cette bonne idée.

Lorsque tous ceux qui nous étaient indifférents il n'y a pas encore longtemps, voient si clair aujourd'hui, il ne se peut pas que le 8 mars prochain l'électorat soit aveugle.

L'église de St-Sauveur

Les Révérends Pères Oblats de St-Sauveur pensent que les décorations de l'intérieur de leurs église seront terminées à Pâques.

JOURNÉE GLORIEUSE

NOUVELLE VICTOIRE

UN COMTE RACHETE

La majorité augmente

La journée d'hier a été une journée glorieuse pour la cause conservatrice.

Le comté de Lennox où M. Allison avait été élu aux dernières élections par 57 voix, nous est revenu avec 31 voix.

Ça été une lutte terrible. L'opposition a sorti tous ses moyens grands et petits. Et elle est vaincue. La réaction a été plus forte que tout cela.

Dans Prince Edouard, le candidat conservateur a ajouté un zéro à sa majorité. De 21 voix quelle était aux élections générales, elle est portée à 210.

Voilà un zéro qui compte!

Avant-hier, le gouvernement prenait Soulanges, augmentant d'une voix sa majorité en parlement. Avec Lennox, sa majorité se trouve augmentée de 3 voix.

Voici l'état de la votation dans chaque comté:

	LENNOX	
	Majorité.	Majorité.
	WILSON	ALLISON
Adolphustown.....	..	10
Amherst Island.....	..	20
Bath.....	6	..
Ernestown.....	..	52
South Frederiksburg...	70	..
North do	..	18
Napanee.....	54	..
Richmond.....	1	..
	131	100
	100	

Majorité pour Wilson... 31

	PRINCE-ÉDOUARD	
	Majorité.	Majorité.
	MILLER.	PLATT
Pictou.....	116	..
South Marysburg.....	115	..
Athol.....	59	..
Hillier.....	51	..
Ameliasburg.....	163	..
Sophiasburg.....	..	71
Wellington.....	..	4
North Marysburg.....	..	74
Hallowell.....	..	145
	504	294
	294	

Majorité pour Miller... 210

Comté de Lévis

M. BAKER EN CAMPAGNE

LES PERSPECTIVES

Tous les adversaires de la clique à Lévis sont en faveur de la candidature du capitaine Baker.

Samedi dernier le club conservateur s'est réuni pour organiser la lutte qui sera très chaude dans ce comté.

M. Baker, ayant le plus cordial appui des ministres, s'est mis, lundi matin, en campagne.

L'hon. M. Piquet comme tous les autres, lui donne son plus ferme appui.

Quelque soit son adversaire, M. Baker triomphera. M. Lemieux savait bien ce qui lui pendait au bout du nez s'il avait mis les pieds à Lévis: de là la persistance dans son refus.

M. Guay, que l'on demande nuit et jour, n'est pas encore décidé à risquer \$1000 pour se trouver le 8 mars avec rien du tout.

Et pendant ce temps-là, M. Baker fait son ouvrage.

Tous les jours, de vieux libéraux viennent l'assurer de leur appui. C'est une réaction générale dans le comté.

Le candidat de la clique sera surpris lorsqu'il se décidera à marcher.

ENCORE LE FRÈRE CHRYSOSTOME

UN TRAITE D'AGRICULTURE

\$5,000 gagnées à coup de ciseau

La fraternité Langelier

Nous voici devant une nouvelle production littéraire du frère Jean-Chrysostôme Langelier!

Nous disons *nouvelle* dans un sens relatif. Cette œuvre est *nouvelle* pour le public, qui ne l'a pas lue. Mais elle n'est pas nouvelle pour l'imprimeur qui l'a éditée, il y a deux ans, ni pour le Trésor qui a déjà payé \$3,332 au frère Jean-Chrysostôme en deux versements du prix d'achat.

Cette fois frère Jean-Chrysostôme n'a pas pris de prête nom. Il a fait son marché directement avec le premier-ministre comme l'indique la lettre suivante:

CABINET DU PREMIER-MINISTRE

Province de Québec. L. R. 2125

TREASURY DEPARTEMENT 90-91

JULY 25 1890

QUEBEC.

Québec, le 4 juillet 1890.

Mon cher Monsieur,

Le gouvernement prendra 10,000 exemplaires de votre Traité d'Agriculture, à cinquante cents l'exemplaire, livrables un tiers durant l'exercice 1890-91; un tiers durant l'exercice 1891-92, et l'autre tiers durant l'exercice 1892-93, chaque tiers payable sur livraison.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

(Signé) HONORÉ MERCIER.

Premier-Ministre.

Monsieur J. C. Langelier

Québec, P. Q.

Transmis par le département du Trésor au département de l'Agriculture et reçu par ce dernier le 5 décembre 1890.

On remarquera que cette petite lettre de crédit engageait d'avance deux exercices.

D'après l'ipse dixit de M. Mercier, la province devait payer rente au frère Chrysostôme jusqu'en 1893.

Le grand écrivain a commencé à toucher ses droits d'auteur. Si l'on consulte les livres du Trésor, on constate que le frère Jean-Chrysostôme a touché \$1666 durant le dernier exercice, et \$1666 durant l'exercice actuel.

Soit \$3,332!

Le commerce des livres avait pris un grand essor, parmi les maîtres et les protégés de la Clique!

Tous les écrivains n'étaient pas également favorisés, naturellement. Il fallait appartenir au Cénacle ou lui être bien recommandé pour voir tomber sur soi la pluie d'or.

Quand on était simplement écrivain de valeur, érudit, historien consciencieux, littérateur de bonne marque, sans avoir, de plus, le sceau sacré de la faveur ministérielle, on arrivait à accrocher deux ou trois cents piastres avec peine et misère. Rien de plus.

Mais avec la bonne estampille, un tas de barbouilleurs de papier, de manœuvres du pot à colle et des ciseaux, s'arrondissaient des magots de \$1,500, \$2,000, \$5,000, \$10,000. Ou bien, des spéculateurs madrés faisaient fortune avec l'œuvre d'autrui, achetée par eux, et dont le mérite intrinsèque n'aurait rapporté à leur auteur que des compliments, ou de la monnaie de singe.

Ils en ont fait des beaux coups, les accapareurs du budget des achats de livres!

Voyez un peu.

P'tit Baptiste avec son *Sylviculteur* acheté à bonne composition: \$25,000.

Frère Chrysostôme avec son *Ensilage*: \$10,000.

Frère Chrysostôme avec son *Traité d'Agriculture*: \$5,000.

Si le 16 décembre n'était pas survenu, Jean-Chrysostôme aurait fini par inonder le pays de ses brochures, sur tous les sujets possibles et impossibles.

C'était une belle affaire que de s'appeler Langelier, sous le régime de M. Mercier.

Nous engageons nos lecteurs à prendre note de ce joli marché de \$5,000 bâlé par lettre de crédit, entre M. Mercier et l'illustre compilateur Chrysostôme.

LES \$31,000 DE BEAUSOLEIL

Deux fois \$13,000

LA MAIN DROITE ET LA MAIN GAUCHE

Associé du premier ministre

Le tour du bâton

M. Cléophas Beausoleil est l'associé de M. Mercier, comme tout le monde le sait.

Cet associé de M. Mercier a été chargé de faire la collection des arrérages de taxes sur les corporations commerciales.

Et il en a profité pour se graisser joliment la patte.

Lisez cette lettre que lui écrivait M. Shehyn le 23 juin 1889:

Département du Trésor,

Québec 23 juin 1889.

C. BEAUSOLEIL, Ecr., M. P.

Montréal

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre concernant le règlement définitif de votre compte avec le gouvernement pour perception de taxes directes imposées sur les corporations commerciales.

Après vérification, je constate que le montant total des dites taxes perçues par vous jusqu'à ce jour est de \$521,677.14 et que vous en avez rendu compte comme suit:

En argent..... \$503,167.70
Commission à 2½ p. 100..... 13,014.93
Déboursés fait pour le compte du gouvernement..... 5,467.51

\$521,677.14

Je vous accuse en même temps réception du dossier complet des pièces justificatives à l'appui de l'item de \$5,467.51.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que vous avez rempli les fonctions qui vous avaient été confiées en rapport avec cette perception à l'entière satisfaction du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur

Votre obéissant serviteur

(Signé) JOSEPH SHEHYN.

Trésorier de la Province.

Ajoutez les \$13,014 aux \$5,467. Cela faisait \$18,481.

De plus, M. Beausoleil avait détenu \$31,000 pendant dix-huit mois, et il était trop habile homme pour n'en avoir pas retiré des intérêts. A 6 0/0 pendant dix-huit mois, les \$31,000 avaient dû produire \$2,790, qui ajoutées aux \$18,000 formaient une somme de \$21,271.

Mais nous croyons que l'histoire des \$21,000 de M. Beausoleil n'est pas finie.

On avait d'abord parlé d'une commission de 5 0/0 sur les sommes collectées pour l'avocat du premier-ministre Mercier, pour son âme damnée, pour son Eminence grise.

Une commission de 5 0/0 aurait fait \$26,000. Une commission de 2½ 0/0 ne donnait que \$13,000.

Or il nous revient à travers les branches qu'une somme de \$13,000 figure dans les papiers officiels en faveur de M. Beausoleil, sous un prétexte quelconque.

Ces \$13,000 compenseraient la perte des 2½ 0/0 de commission que la clameur de l'opinion publique avait fait perdre à l'associé de M. Mercier.

On lui aurait remis d'une main ce qu'on paraissait lui ôter de l'autre.

Il aurait eu par ce petit tour de bâton les \$26,000 en entier.

Et avec les \$5,000 de frais le fameux chiffre de \$31,000 est complété.

On aurait donc raison plus que jamais de parler des \$31,000 de M. Beausoleil.

Se pourrait-il qu'aucune partie de ces \$31,000 n'aurait profité à M. Mercier, l'illustre associé de M. Beausoleil?

Ah! si l'éminence grise voulait révéler ses secrets!

Le chèque de \$7,700

PAS DE REPONSE

On attend toujours la réponse de M. Desmarais au sujet du chèque de \$7,700 en paiement d'un subside de chemin de fer, qui lui a été envoyé le 16 juin 1890, veille de la votation. Ce chèque, il n'avait pas le droit de l'avoir.

Et le peuple veut savoir ce qu'il a fait de cet argent.

Allons, M. Desmarais, dégonflez-vous !

QUEBEC - EST

UNE CANDIDATURE POPULAIRE

EN AVANT LES HONNETES

POUR M. CARRIER

La candidature si importante et si populaire de M. William Carrier, dans Québec-Est, est un des signes les plus consolants du réveil de l'opinion publique.

Québec ne veut pas rester en arrière du mouvement d'insurrection contre les boodlers qui soulève toute la province.

M. Shehyn a eu le malheur, a commis l'irréparable faute de ne pas se séparer de la Clique lorsqu'il en était encore temps. Personnellement, nous avions pour lui de l'estime, et nous l'avons averti un jour qu'il était encore temps pour lui de répudier la coterie néfaste dont M. Mercier était le chef.

Il n'a pas voulu écouter les conseils de ses vrais amis. Bien plus, il est allé, l'autre jour, figurer à St-Sauveur, la main dans la main avec M. Mercier.

C'en est trop.

Les braves citoyens de Québec-Est, sans distinction de partis, vont se réunir et s'entendre pour assurer le triomphe de l'honnêteté publique, pour élire un des leurs, un homme indépendant des cliques, et contre qui personne ne peut dire un mot.

Nous saluons avec bonheur la candidature de M. William Carrier, et nous lui donnons tout notre concours.

Commission Royale

SON PREMIER RAPPORT SOUMIS AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

La Commission Royale a présenté son premier rapport au Lieutenant-Gouverneur. Il renferme les dépositions des différents témoins entendus sous serment, ainsi que les documents qu'ils ont produits. Les commissaires se contentent de fournir la preuve telle que faite, s'abstenant soigneusement de tout commentaire, laissant au public le jugement final.

On se propose d'envoyer ainsi un rapport de temps en temps jusqu'à la fin de l'enquête.

Le juge Mathieu était un peu mieux hier, mais la commission ne siégera probablement avant la semaine prochaine car le médecin du juge Mathieu lui a ordonné de ne pas reprendre le travail plus tôt.

On donnera avis de la dite prochaine séance dans les journaux.

Chef de musique

A une réunion des membres du corps de musique de l'Union Musicale, tenue hier soir, M. Edmond Barry a été élu chef de musique, en remplacement de M. Jos. Vézina démissionnaire.

Nos félicitations.

Ecole d'agriculture

L'ouverture des cours à l'école d'agriculture de Ste-Anne, aura lieu le 19 février. Ceux qui désirent suivre ces cours, ou obtenir quelques renseignements à cet effet, devront, au plutôt, s'adresser au secrétaire de la société d'agriculture de leur comté respectif ou au soussigné.

L. O. TREMBLAY, Ptre.,
Directeur.

Ste-Anne de la Pocatière, 30 janv. 1892.

Québec, 1er février 1892 - 4f

Notes politiques

Il y a huit jours, M. Turgeon, candidat de la clique à Bellechasse disait que ça allait très-bien.

Hier, il a dit que ça allait assez bien.

Ça ira assez mal avant longtemps, M. Turgeon.

Les cliquards de Lévis ne s'entendent pas très bien.

M. Guay qui est sûr de la défaite de la clique dans la province, n'ose pas se risquer à venir siéger dans l'opposition.

En désespoir de cause on offre la candidature au notaire Gosselin, un des cliquards les plus distingués de Québec.

Si M. Gosselin veut prendre une bonne purgation, qu'il accepte au plus vite.

Les conservateurs du comté d'Huntingdon sont convoqués en assemblée publique dans la salle du conseil d'Hermingford, pour vendredi soir, 5 courant, dans le but de choisir un candidat en opposition à MM. Cameron et Stephens.

Une convention conservatrice a eu lieu mardi à Knowlton, pour choisir deux candidats pour représenter le comté de Brome à la Chambre des Communes et à l'Assemblée Législative. Plus de 200 électeurs influents ont assisté à cette réunion.

M. R. N. England a été choisi unanimement candidat pour Québec, et M. E. A. Dyer pour Ottawa.

Des discours ont été prononcés par l'honorable M. J. MacIntosh, le colonel O. P. Paten, MM. G. G. Foster, Dr Macdonald, R. N. England, capitaine Warne, A. F. Savaria, M. Vanasse et autres.

L'hon. M. MacIntosh a été accueilli avec le plus vif enthousiasme.

Lundi soir, une grande assemblée publique a eu lieu à South Durham, dans le comté de Drummond, sous la présidence du maire de l'endroit.

M. Cook, candidat du gouvernement de DeBoucherville, était accompagné de l'hon. M. Hall, trésorier provincial, l'honorable M. McIntosh et M. Têtu. M. Watts, candidat déguisé de la clique, avait appelé à sa rescousse M. Lavergne, député de Drummond et Arthabaska dans la chambre fédérale.

Les ministres ont eu la réception la plus enthousiaste ; les neuf dixièmes de l'assemblée ont promis à M. Cook une aussi grosse majorité dans South Durham que celle que M. Watts y a obtenue en 1890.

M. Stafford, accompagné de M. I. N. Belleau, C. R., parcourt les paroisses du haut du comté de Portneuf et sont partout accueillis avec enthousiasme. Nous sommes surpris du revirement extraordinaire qui s'y est fait. M. Tessier sera certainement renvoyé à ses pénates.

A force de piailler les libéraux de Bago on a trouvé une victime dans la personne de M. Michel Archambault, cultivateur de St-Dominique. Ce n'est pas cela qui empêchera M. McDonald d'être élu.

Le *Star* eroit que M. Tarte, en fait de boodlage, est la plus grande autorité du Dominion.

MM. I. N. Belleau et Stafford, arrivés hier soir du comté de Portneuf, apportent les meilleures nouvelles.

La population de Portneuf est fatiguée d'entendre pleurnicher M. Jules Tessier.

Tous les Barnèches de Montmagny sont aux abois. Leurs meilleurs amis leur tournent le dos et M. Vallée les massacre.

Treize fois Meurtrier

Kebanon, Mo., 4-Bille Aaward, ce bandit du Kentucky qui s'est fait une si triste réputation lors des bagarres entre les Howard et les Turner, en tuant treize personnes, vient d'être condamné à mort.

Un écrivain connu

LES ŒUVRES DU FRÈRE JEAN CHRYSOSTOME

LA LITTÉRATURE PAYANTE

Brochures et moulins à scie

On lit dans le *National* :

Tout l'aréopage bleu est en mouvement. Se figure-t-on ce que peut être le dernier scandale ?

Le voici :

Un écrivain connu a fait un livre.

Il l'a vendu.

Avec l'argent il a acheté un moulin à scie.

Le via le scandale !

Il est vrai que les auteurs que nous connaissons consacrent rarement le produit de leurs travaux à un but aussi utilitaire mais enfin ce n'est pas une erime, c'est simplement une exception.

Ils sont délicieux les gens du *National*.

Ils appellent le frère Jean-Chrysostôme un écrivain connu.

Très connu, en effet l'auteur de *l'Esquisse sur la Gaspésie*, de *l'Ensilage*, du *Traité d'Agriculture*, de certains discours budgétaires, et de vingt brochures faites à coups de oiseaux.

Frère Jean-Chrysostôme est un écrivain connu dans le genre de l'abbé Trublet :

L'esprit d'autrui par complément servait, Il compilait, compilait, compilait.

Mais il paraît que l'écrivain connu du *National* a fait un livre.

Un livre ! Quel est donc cet ouvrage fameux, ce chef-d'œuvre coté \$10,000 par les experts du gouvernement Mercier ?

Ce monument du génie de frère Jean-Chrysostôme, c'est une petite brochure de 80 pages environ, où il a mis le résultat de ses coupures à travers les ouvrages spéciaux traitant de ce sujet.

Et pour ce grand effort intellectuel, frère Jean-Chrysostôme a demandé la modeste somme de \$10,000 !

Que d'écrivains connus, autrement que par des compilations, accepteraient de travailler d'après ce tarif.

N'oublions pas le moulin à scie qui apparaît au fond du paysage.

Ce moulin historique était destiné à l'établissement magnifique acheté par le frère Jean-Chrysostôme sur les rives mémorables de la Baie-des-Chaleurs.

Propriété superbe, nous dit-on, maison de campagne, pêcheries d'une grande richesse, moulin à scie, chevaux, bétail de race ! etc.

Et l'on prétend que la littérature ne paie pas au Canada !

Les *Œuvres complètes* du frère Jean-Chrysostôme, reliées en veau, et dorées comme les girouettes du frère Charles, devraient être déposées sur un rayon d'honneur dans toutes nos bibliothèques publiques, en guise de démenti perpétuel donné à ce préjugé répandu par nos écrivains incompris.

EN TRIOMPHE

DECLARATION D'UN LIBERAL

Hier soir, la foule qu'il y avait au comité central conservateur, est allée reconduire en triomphe les honorables MM. Taillon et Nantel qui sont partis pour continuer la campagne dans le district de Montréal.

C'était un beau spectacle de voir cette foule composée de conservateurs et de libéraux, enfin de tous les honnêtes gens, allant reconduire les ministres à la gare.

Là, il y avait 500 à 600 personnes et les ministres ont dû adresser la parole.

Il y a longtemps que pareil entrain ne s'est pas vu à Québec.

Au moment où le train s'ébranlait un vieux libéral de St-Hyacinthe, M. Duolos, a déclaré qu'il se séparait de M. Mercier à cause de ses vols.

Des braves enthousiastes ont salué cette déclaration.

FARNHAM

LA SUCRERIE DE BETTERAVES

L'usine où se fabrique le sucre de betterave est une immense et magnifique bâtisse en brique, montée avec des machines très compliquées, servant soit à l'extraction du jus, à la transformation en mélasses et en sucres bruts, et en dernier lieu au raffinage.

Le tout a coûté au-delà de \$250,000 aux promoteurs de l'industrie betteravière au Canada.

L'usine est annoncée en vente par le shérif à la date du 20 février 1892 : elle est présentement sous le contrôle de MM. Gault, Bros. & Co., marchands en gros à Montréal.

Durant le cours des années 1890 et 1891, cette fabrique fut mise en opération pour le compte de capitalistes parisiens.

Le groupe de financiers français a pour président M. le baron Raymond Sellières, et pour directeur-gérant, M. Alfred Musy (à Farnham).

Le personnel de l'usine, sous la direction de M. Musy, est le suivant : comptable, Jules Bourbonnière ; contre-maître, Étienne Lamond ; Chimiste, Octave Cuisset ; mécanicien en chef, Wilbrod Dorval.

M. Léopold Denis avait, en 1891, le contrat pour la culture et la réception des betteraves à sucres.

L'an dernier (1891), il y a eu une récolte d'environ 14,000 tonnes de betteraves contre contre à peine 7,000 ou 8,000 l'année 1890 ; il faut espérer que l'an 1892 verra 30,000 tonnes, sans compter la culture spéciale de l'usine.

M. le Baron Seillière, voyant l'extension que prend la culture des betteraves s'est hâté d'acheter l'usine de Berthier.

Deux usines seront donc en marche en 1892, et bientôt ce sera le tour du St-Laurent ou St-Hyacinthe : laquelle de ces deux paroisses, par ses récoltes de betteraves à sucre, aura droit de réclamer son usine avant l'autre ?

Je donnerai, plus tard, de longs détails sur la fabrication du sucre, et l'outillage de Farnham et Berthier.

MM. Harvey, A. Green et James McCathum représentent le gouvernement d'Ottawa, pour la question de primes sur les sucres.

M. Oct. Ouellette a été, durant la livraison des betteraves, le représentant du gouvernement de Québec pour la prime de 50 cts. la tonne, payée aux cultivateurs qui ont livré des betteraves à sucre à la manufactures de Farnham.

Ces trois derniers sont très satisfaits de leur passage à Farnham.

Les demandes de renseignements abondent aux bureaux de la sucrerie, et si la culture est aussi forte qu'elle s'annonce en ce moment, les usines pourront marcher leur plein temps, du 25 septembre au 1er février.

BELLECHASSE

D'excellentes nouvelles nous arrivent chaque jour de ce comté, que M. Audet va mener à la cause l'honnêteté publique.

Le candidat de la clique M. Turgeon, baisse, baisse, baisse toujours.

Dans sa propre paroisse, M. Audet va lui enlever 8 à 10 voix. A St Michel et St Valier, le Dr Boldue travaille activement en faveur du candidat conservateur. St Charles trompera M. Turgeon.

Et les hauts, donc !

Ils sont à noir pour M. Audet.

Les arguments constitutionnels de M. Turgeon s'ébrèchent sur les explications claires et précises de M. Audet qui rencontre avantageusement son adversaire.

Dimanche, la discussion se fait à St-Lazare et à St Néré.

On dit que les électeurs de ces deux paroisses se proposent de demander à M. Turgeon pour quelle raison il approuve aujourd'hui les vols qu'il dénonçait il y a un mois ou deux.

Il faut que les comptes se rendent !

BOODLAGE

ET RECIPROCITE ILLIMITE

Autrefois, c'étaient les boodlers de New-York qui se sauvaient à Québec.

Maintenant, ce sont les boodlers de Québec, comme Pacaud, qui se sauvent à New-York.

En boodlage comme autrement, les libéraux sont po r roicité illimitée.

SANS DÉFENSE

ESSAI PITEUX

Mercier-Pacaud-Langlais

Ce sont des criminels

L'Electeur, épouvanté de la tournure que prennent les choses, a essayé de défendre et d'expliquer le scandale Langlais.

Nous le citons :

Les journaux bleus ont tant dit de men songes sur cette affaire que si elle n'était pas expliquée, en finirait par croire un peu de ce qu'ils en ont dit.

Voici les faits en deux mots : M. Mercier donne à M. Langlais une lettre lui promettant la fourniture de toute la paterie aux divers départements aux prix courants du marché. M. Langlais, muni de cette lettre, se présente à la Caisse d'Economie Notre-Dame, et lui demande d'escompter son propre billet pour \$60,000, offrant comme sûreté collatérale la lettre de M. Mercier. La Caisse accepte cette offre, escompte le billet de M. Langlais, et lui donne les \$60,000. Sur cette somme, M. Langlais paie \$50,000 à M. Pacaud, qui les emploie pour les élections qui devaient alors lieu.

Voilà toute l'affaire, et nous défions tous les journaux bleus d'y trouver autre chose.

Nous acceptons le défi. Et voici ce que nous trouvons dans l'affaire.

M. Pacaud fait descendre M. Mercier à Québec pour affaire importante, le 22 février.

Le 23 M. Mercier offre le monopole de la papeterie à M. Langlais qui l'accepte et demande une avance.

M. Mercier lui accorde une lettre de crédit de \$30,000.

M. Langlais dit que n'est pas assez et demande \$30,000 de plus. M. Mercier fait semblant de refuser et accorde finalement les \$30,000.

M. Langlais escompte ces deux lettres de \$30,000 chacune, et donne \$50,000 à M. Pacaud, qui envoie \$25,000 au crédit de M. Mercier à Montréal.

De sorte que MM. Mercier, Langlais et Pacaud se sont entendus comme larrons en foire pour engager le crédit de la province au montant de \$60,000 afin de se procurer des fonds pour les élections.

Voilà la conspiration criminelle.

L'Electeur dit :

Comme on a pu le voir par le court exposé que nous avons fait de l'affaire, le gouvernement n'a pas payé un sou, et si l'engagement pris avec M. Langlais est répudié, jamais la province ne paiera un sou. La province ne perd donc rien puisqu'elle n'a rien payé. Quel est l'argent que M. Langlais a mis dans le fond électoral ? C'est son propre argent, et non pas l'argent de la province.

Non, ce n'est pas son propre argent, mais c'est bien et dûment l'argent de la province. Les lettres de crédit données par M. Mercier auraient été payées à l'échéance, si M. Mercier fut resté au pouvoir, et par conséquent ces deux lettres endettaient la province de \$60,000. Et ces \$60,000 n'étaient pas destinées aux services publics, mais aux élections.

Bien plus, ces \$60,000 étaient si peu l'argent de M. Langlais, que pour les fournitures de papier faites par lui aux divers départements depuis le 23 février, il s'est fait payer directement par les départements, sans qu'il fût question des \$60,000 d'avance qu'il avait eues, et qui payaient plus que cinq fois ce qu'il fournissait, car ses livraisons de papeterie au gouvernement du 25 février au 16 décembre, ne se sont élevées qu'à \$11,000. Les \$60,000 étaient donc purement et simplement du boodlage pour les élections.

L'Electeur parle de répudiation des lettres. Le gouvernement de Boucherville peut en parler, lui. Mais M. Mercier ne peut prononcer ce mot, car s'il avait dans l'idée de ne pas faire honneur à ces lettres de crédit quand il les a signées, il aidait M. Langlais à obtenir l'argent des banques sous de faux prétextes, et cette offense est justiciable de la Cour Criminelle comme la conspiration.

Enfin l'Electeur dit :

Il est admis, au contraire, que par ce marché la province aurait gagné environ dix mille piastres par année, même en faisant réaliser de beaux profits à M. Langlais.

C'est faux. Car M. Demers, greffier des impressions, a juré à l'enquête que les prix payés à M. Langlais pour la papeterie fournie par lui, étaient plutôt des prix de détail que des prix de gros. Et la lettre de M. Mercier conférant le monopole à M. Langlais, disait qu'il devrait fournir la papeterie au prix courant du marché. De sorte que le prétexte de l'économie ne tient pas deux minutes.

Non, le scandale Langlais n'est pas défendable, car c'est la plus grande abomination qu'un gouvernement ait jamais commise en ce pays.

LA CHAÎNE D'OR

M. NAZAIRE BERNATCHEZ ET SES REJETONS

TOUS A LA CLIQUE

ELECTEURS DE MONTMAGNY, LISEZ

Savez-vous pourquoi M. Nazaire Bernatchez a été l'un des députés les plus fidèles à la clique ?

Nous en donnons la raison dans un article publié par le *Courrier du Canada* du 5 avril 1890, à la veille des dernières élections générales.

Cet écrit nous semble avoir aujourd'hui un regain d'actualité.

Nous disions donc il y a deux ans :

" M. Nazaire Bernatchez est l'un des députés les plus zélés, les plus dociles, les plus souples du parti ministériel.

" Il fait mine de regimber quelquefois, mais c'est pour mieux s'aplatir ensuite.

" Ainsi, à propos du régistrateur de Montmagny, M. Lavergne, M. Bernatchez a montré les grosses dents au ministère qui ne voulait pas destituer cet officier public. On disait : le député de Montmagny est furieux, il boude ; vous allez voir que les ministres vont payer cher leur refus d'écouter ses plaintes.

" Oui, allez y voir ! Quelques jours après, le vaillant M. Bernatchez, plus zélé que jamais, se faisait l'instrument des haines de la droite contre M. Leblanc et proposait sa fameuse motion d'expulsion.

" C'est que voyez-vous, le député de Montmagny est attaché par une chaîne d'or au gouvernement Mercier.

" Qu'on lise le tableau suivant, emprunté au document 180 de la dernière session :

N. Bernatchez, a/c juillet 1889, transcription du registre de la paroisse de Beaumont.....	\$ 107.50
L. N. Bernatchez, a/c août 12 1889, copie des registres des paroisses St. Michel, St. Jean Port Joly, St. Roch et l'Islet.	230.00
N. Bernatchez, a/c septembre 10 1889, transcription des registres de St. Michel, &c.....	220.00
N. Bernatchez, a/c oct. 11 1888, copie des registres de St. François, rivière du Sud.....	250.00
L. N. Bernatchez, a/c nov. 11 1889, copie des registres de St. François, rivière du Sud, Saint Thomas de Montmagny et Cap St. Ignace.....	280.00
L. N. Bernatchez, a/c déc. 9 1889, transcription des registres de Beaumont, Cap St. Ignace et St. Thomas de Montmagny.....	250.00

" Voilà donc \$1,337 que ce M. Bernatchez a retiré du trésor public en 1889.

" Or, ce M. Bernatchez est le fils de M. Bernatchez l'ancien.

" On conçoit que le père soit sensible à la voix de chefs qui se montrent aussi généreux envers sa famille.

" Et ce n'est pas tout. A la page 601 des Procès-Verbaux de la dernière session on lit l'interpellation suivante :

Par M. Leblanc : I. A quelle date le premier paiement de \$500,00 a-t-il été fait à la beurrerie-école de Montmagny par le gouvernement ?

2. A quelle date le dernier paiement de \$500,00 a-t-il été fait au même établissement par le gouvernement ?

3. Combien d'élèves ont fréquenté la beurrerie-école de Montmagny pendant les années de 1887, 1888 et 1889 ?

4. Quels sont les noms des élèves qui ont fréquenté la beurrerie école de Montmagny, pendant les années 1887, 1888 et 1889 ?

5. Que's sont les noms des professeurs de la beurrerie école de Montmagny ?

Réponse par l'honorable M. Mercier ?

1. Le 5 novembre 1888 ;

2. Le 6 juillet 1889 ;

3. Une moyenne de cinq ;

4. Ces renseignements ne sont pas officiels dans le département ;

5. Le professeur est le directeur, M. Numa Bernatchez.

" Done, M. Numa Bernatchez, le même Numa sans doute, a reçu pour sa fabrique de beurre \$500 en 1888 et \$500 en 1889 : soit \$1,000.

" Joint aux \$2,337 de tout à l'heure cela fait \$3,337."

Voilà ce que nous écrivions en 1890.

C'était déjà fort joli.

Mais nous n'avions pas rendu pleine justice à M. Bernatchez.

En feuilletant les documents publics, voici ce qu'on a trouvé au compte de la famille heureuse des Bernatchez, Nazaire, Numa, Nicaise etc.

En 1887-88.

A Numa, argent de colonisation.	\$ 128 00
A Nazaire, commission agricole.	3,000 00
A Nazaire, affaires des bulletins.	285 24
A Nazaire, indemnité.....	800 00
Total.....	\$4,238 24

En 1888-89.

Pour beurrerie de Montmagny...	\$ 500 00
Pour beurrerie du Cap Chatte et de Ste-Anne des Monts.....	750 00
Transcription des regist. (Numa)	138 32
Transcription de plans (Numa)	72 15
Commission agricole (Nazair)...	840 00
Indemnité sessionnelle (Nazaire)	800 00
Total.....	\$3,100 67

En 1889-90

Transcription des registres— (Numa).....	\$ 460 00
Transcription des registres, à Ed. Pelletier, beau-frère.....	150 00
Transc. des registres (Numa)...	1,600 00
Pour beurrerie (Numa).....	500 00
Conférence sur l'agric. (Numa).	110 00
Indemnité sessionnelle (Nazaire)	800 00
Total.....	\$3,620 00

En 1890-91

Transcrip. des registres (Numa).	\$ 1,337 50
Beurrerie (Numa par F. Bernier)	800 00
Commission betteravière.....	500 00
do do	2,500 00
(Ce qui fait \$3,000 pour sa part sur une dépense de \$19,918.10 pour quatre commissaires, un secrétaire et un domestique.)	
Indemnité sessionnelle.....	800 00
Total.....	\$5,937 50

RESUMÉ

En 1887-88 la famille a eu	\$ 4,238 24
1888-89 " "	3,100 67
1889-90 " "	3,620 00
1890-91 " "	5,937 50

Total..... \$16,996 41

Nous conseillons aux électeurs de Montmagny de bien méditer ce petit tableau avant de rendre leur verdict sur le cas de M. Nazaire Bernatchez, capitaine du Montmagny.

Lui et les siens ont un bien gros appétit ! ! !

ECHO DE L'EXPLOSION DE LA FABRIQUE DES TISSUS

Deux importantes actions pour dommages sont entrées en cour contre les directeurs de la fabrique des tissus de la Pointe-au-Lièvre détruite le 12 février 1891 par l'explosion que l'on sait. Dans l'une de ces actions, Marie Caroline Therrien, parente d'une des victimes de l'explosion, est demanderesse. Elle poursuit MM. Andrew Paton, R. W. Heneker, Robert Brodie, John Turnbull et l'hon. M. A. Cochrane au montant de \$10,000.

L'autre action au montant de \$2,000 est intentée par M. Siméon Hamel qui a reçu des blessures incurables lors de la même explosion.

UN GROS MOIS

Février 1891

\$115,000 AU BENEFICE DE M. LAURIER

LES COUPS DE LA CLIQUE

Le mois de février 1891 restera un mois fastique, un mois historique dans les annales du parti libéral.

C'était le mois des élections fédérales. Il fallait donner quinze voix de majorité à M. Laurier dans la province de Québec. M. Mercier l'avait promis.

Pour que cette promesse fût tenue, le nerf de la guerre, l'argent était nécessaire.

M. Mercier et sa Clique se mirent en frais de battre monnaie.

Ce mois de février vit donc éclore une série de scandales.

Ce fut une course au clocher de boodlage.

Le 10 février, M. Chs. Langelier mijota, avec P'tit Baptiste Langlais, l'opération des 50,000 exemplaires du *Sylviculteur* à 50 centins, soit \$25,000 dont \$11,000 tombèrent dans le gousset du pourvoyeur Pacaud.

Le 14 février M. Mercier bâcla avec Pacaud le joli détournement des \$14,900 du subside du Montréal et Ottawa.

Le 16 février ce fut le contrat Vallière dont nous ne connaissons pas encore le chiffre électoral, qui, cependant, n'a pas dû être moindre que \$20,000

Le 23 février MM. Mercier, Pacaud et P'tit Baptiste firent le coup des \$60,000 du contrat Langlais.

Le 28 février MM. Pacaud, Mercier, Langelier, Pelletier signèrent et endossèrent des billets pour \$10,000, destinés aux élections, lesquels billets furent payés par Pacaud à même les \$100,000 de la Baie des Chaleurs.

Si nous récapitulons nous avons ce résultat :

10 février.—Scandale du <i>Sylviculteur</i>	\$ 11,000
14 février.—Scandale de \$14,900.	14,900
16 février.—Scandale Vallière, au moins.....	20,000
23 février.—Scandale papeterie	60,000
28 février.—Billets payés par Pacaud.....	10,000
Total.....	\$115,900

Comme on le voit, le mois de février 1891 a été un gros mois pour la Clique ! !

Durant ce mois fameux elle a pillé la province au montant de \$115,000 au moins, pour le bénéfice de M. Laurier ! !

LES COMMISSAIRES ROYAUX

Le rapport de la première commission

MM. les juges Jetté et Mathieu

Les Commissaires Royaux Jetté, Davidson et Baby sont à mettre la dernière main à leurs travaux pour faire un rapport définitif sur le scandale de la Baie des Chaleurs.

Le rapport, version française, est maintenant imprimé, et il est permis de croire que la substance en sera connue cette semaine ou au commencement de l'autre.

Le juge Jetté a fait une visite au juge Mathieu, et il s'est même rendu jusqu'à sa chambre du palais, où il est resté une demi-heure.

Hier matin, M. le juge Mathieu s'est rendu au Palais de Justice où il aurait dû siéger s'il eût été suffisamment rétabli. Un autre magistrat l'a remplacé sur le banc de la cour Supérieure pour le moment.

Le médecin de M. Mathieu ne voulait pas qu'il sortît, mais le juge tenait à terminer certains travaux urgents que lui impose sa charge de juge.

M. Mathieu a l'air encore souffrant et sa faiblesse fait que tout travail le met en transpiration.

UN DU CÉNACLE

LE COPAIN DE M. ROBIDOUX

\$10,000 POUR M. TEMPLÉ

Méthode non approuvée

Un mignon ministériel

Monsieur Templé était un des mignons du défunt ministère.

C'était le copain de M. Robidoux.

Or, ce M. Templé est l'auteur d'une *Méthode nationale de dessin*, que le conseil de l'instruction publique a refusé d'approuver dans sa séance du 3 mai dernier.

Mais M. Templé pouvait se passer de ce défaut d'approbation. Il avait une commande pour 8,000 exemplaires de sa *Méthode*, à \$1.25 l'exemplaire, soit \$10,000.

Voici toutes les pièces concernant cette affaire:

(Copie)

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

Cabinet du Ministre,
Québec, 11 Novembre 1890.

M. E. Templé,
Dir. des écoles du soir,
Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement a décidé de prendre 8000 exemplaires de votre "Méthode d'enseignement de dessin" au prix de \$1.25 l'exemplaire formant la somme de \$10,000.

Cette somme sera placée au budget et devra être votée pendant la prochaine session, et pourra vous être payée sur livraison de l'ouvrage en question à vous ou au porteur de la présente revêtue de votre endorsement, après la session, c'est-à-dire vers le 15 Janvier prochain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre tout dévoué,

(Signé) CHS. LANGELIER,
Secrétaire de la Province.

ENDOSSEMENT

Payez à c. de la Banque Nationale,
(Signé) E. M. TEMPLÉ,
P. LAFRANCE, Cas.
Pr. J. D.

Payez sur item Templé la somme de trois mille piastres, à compte
(Signé) CHS. LANGELIER,
Secrétaire.

(COPIE)

PROVINCE DE QUÉBEC.

SECRÉTARIAT

Québec, 29 décembre 1890.

E. M. Templé Ecr.

76 rue St-Gabriel

Montréal

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de 240,000 feuilles des exercices de dessin, faisant partie de la *Méthode de Dessin Nationale*, et valant \$5,000.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

(signé) CHS. LANGELIER
Secrétaire.

(Copie)

No 461790.

PROVINCE DE QUÉBEC

SECRÉTAIRE.

Québec, 14^e janvier 1891.

Monsieur E. Templé

1541 rue Ste. Catherine

Montréal.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 9 courant, je suis chargé par l'honorable Secrétaire de la Province, de vous informer que vous pouvez toucher de suite le montant que vous mentionnez.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

(signé) JOS. BOIVIN
Assistent-Secrétaire.

(M. Brunet - Banque Nationale)

Québec, 17 Janvier 1891.

L'Auditeur de la Province est autorisé à payer à la Banque Nationale à Québec, pour M. Templé, de la ville de Montréal, trois

mille piastres en 70 sur item de "Méthode de Dessin linéaire.

(signé) CHS. LANGELIER

Secrétaire de la Province.

"STAMP"

(Treasury Dep't.

Jan 17 1891

Québec)

L'Auditeur de la Province voudra bien payer sur item "Templé" *Méthode d'enseignement de dessin*, la somme de deux mille piastres à compte

3 février 1891.

(signé) JOS. BOIVIN

Asst-Secrétaire.

(Province de Québec)

(Feb. 2 1891)

(Secrétariat)

(Treasury Dep't)

(Feb. 2 1891)

(Québec)

—ooo—

(Copie)

L'Auditeur de la Province voudra bien payer à M. E. M. Templé, la balance du crédit affecté à "La *Méthode du Dessin*" soit \$5,000.00 sur item 25 estimés supplémentaires de 90-91.

10 Mars 1891

(Signé) JOS. BOIVIN,

Asst. Secrétaire.

M. Boivin peut donner ordre à l'Auditeur de payer la balance à M. Templé lui-même.

10 Mars 1891.

(Signé)

J. E. R.

P. G.

Treasury Dept.

Mar. 10, 1891

Québec.

(Copie)

LA BANQUE NATIONALE

Montreal, Mar. 10 1891.

M. E. M. Templé,

Québec.

Monsieur,

En conformité avec votre dépêche reçue ce jour, je vous transmets les lettres de crédits demandées que j'ai faites payables à vous-même.

Bien à vous,

(Signé) ALF. BRUNET,
Gérant,
per G. J. D.

UNE AUTRE INVENTION MERCIER

LE CEMENTI NE SE FAIT PAS ATTENDRE

Dans une entrevue à Montréal, l'ex-Pre-mier-Ministre a essayé de mêler le nom du Secrétaire-Provincial avec les souscriptions politiques de M. Whelan.

Connaissant la valeur des affirmations du comte de Tourouvre, M. Pelletier avait décidé de ne pas même s'occuper de cette affaire, mais il a reçu ce matin, sans même lui en avoir parlé ni avoir aucune communication avec lui à sujet, une lettre de M. Whelan dans laquelle il lui dit ce qui suit :

Montréal, 5 février 1892.

L'hon. L. P. Pelletier

Québec.

Cher Monsieur,

Dans le numéro du *Star* d'hier, M. Mercier essaie de vous frapper indirectement à propos du billet de \$1500.00 que j'ai donné à Belleau & Cie. M. Mercier comme d'habitude est incapable de dire la vérité. Je n'ai jamais offert de souscrire cette somme pour M. J. Garneau, mais c'est lui qui sur la rue St Louis et à l'hôtel St Louis m'a demandé cette somme pour l'élection du 14 octobre 1886.

Le 11 novembre, il a envoyé M. Belleau pour la collecter. Vous ne m'avez jamais parlé de cela vous-même dans aucun temps et vous n'y avez jamais fait allusion devant moi, et je ne vous ai jamais vu à ce propos.

Votre tout dévoué

(Signé) JOHN P. WHELAN.

Encore un mensonge à l'eau.

PORTNEUF

Vendredi prochain, à 3 heures, aura lieu à Lachevrotière, une grande assemblée politique convoquée par M. Stafford, M. Tessier et ses amis seront invités à y assister. L'hon. secrétaire provincial portera la parole à cette assemblée.

Notes politiques

M. Desmarais a sorti ses gros mots dans l'*Union* de St-Hyacinthe.

Le choix du Dr Cartier, de Ste-Madeleine, comme candidat conservateur, lui tombe sur les nerfs. Le Dr Cartier est, de fait, un très fort candidat.

Nous croyons que l'*Electeur* se trompe quand il dit que M. Martineau retire sa candidature dans le comté de Lévis. Hier encore, M. Martineau était décidé d'aller jusqu'au bout, arrive que pourra.

M. Lacouture, de la compagnie du Richelieu et Ontario, a accepté la candidature qu'on lui a offerte, dans le comté de Richelieu. Son élection est assurée par une forte majorité.

A une convention tenue par les conservateurs du comté de Shefford, M. A. F. Savaria a été choisi comme le porte-étendard de l'honnêteté.

M. Girouard, notaire de St-Benoit, a été choisi comme candidat de la protection pour le comté des Deux-Montagnes. Son élection est assurée.

Nous lisons dans l'*Electeur* de ce matin :

Dans Bellechasse, M. A. Turgeon aura facilement raison de M. Ephrem Audet, un homme presque aussi impopulaire que le parti qu'il représente.

Malheureusement pour lui, dans son intérieur, M. Turgeon n'est pas de cette opinion sur la popularité de M. Audet.

Et M. Turgeon n'a pas, cette année, le fruit du travail des autres pour se faire élire.

M. J. O. Dupuis a refusé la candidature conservatrice dans la division de Montréal No 2.

LE CAREME

UN BREF DE LEON XIII

Il dispense les fidèles du Jeune et de l'abstinence

Dimanche prochain, on publiera dans toutes les églises de l'archidiocèse, une circulaire dont les conclusions sont :

1o. En vertu du pouvoir qui nous est accordé par Sa Sainteté, dans un décret du 14 janvier, jusqu'à nouvel ordre et à partir du 7 février, Nous dispensons tous les fidèles, le clergé et les communautés de l'archidiocèse de faire maigre et de jeûner.

2o. Cependant nous espérons que pendant la Semaine Sainte, ceux qui le pourront, sans danger, au moins le vendredi saint, feront des pénitences ;

3o. Les dimanches et les fêtes d'obligation, après le dernier évangile des grandes messes, on récitera le psaume *miserere* ;

4o. Dans les missions et communautés où l'on n'a pas chanté la messe, on récitera où l'on chantera ce psaume.

Monseigneur M. E. Méthot, prélat domestique de Sa Sainteté Léon XIII ancien supérieur du Séminaire de Québec et recteur de l'Université Laval, est décédé à l'Hôpital Général, ce matin, 6 février.

Son service et ses funérailles auront lieu mardi, 9 du courant, à 10 h. a. m. dans la chapelle du Séminaire.

Les parents, les amis et les anciens élèves du Séminaire et de l'Université sont invités à y assister.

La levée du corps et la récitation de l'office des morts se feront la veille, à 4 heures p. m.

BENJ. PAQUET, ptre

Sup. S. Q. et recteur U. L.

Séminaire de Québec,

6 février 1892.

Nous avons appris avec regret la mort de mademoiselle Moisan, nièce de M. le curé Plamondon, de St-Jean-Baptiste, décédée au presbytère de cette paroisse.

Nos condoléances respectueuses à M. le curé de St-Jean.

Montmorency

L'ASSEMBLÉE DE ST-JEAN DE L'ISLE

Charles Langelier reçu comme un étranger

L'hon. procureur-général a rencontré hier après la messe son adversaire, M. Charles Langelier, à St-Jean, I. O.

Dans cette paroisse où jadis un conservateur avait peine à se faire écouter, M. Casgrain a parlé aussi longtemps qu'il a voulu et avec un immense succès.

Sa harangue a été foudroyante pour l'ex-secrétaire-provincial. Ça été une exécution à peu près dans le genre de celle du Château-Richer.

M. Chs Langelier n'a pas eu un applaudissement dans son château-fort, ce qui l'a rendu songeur.

A St Laurent, il a fallu attendre près d'une heure M. Chs. Langelier qui semblait méditer sur les causes de son insuccès.

Dans son discours, M. Langelier a prétendu que la province n'a rien perdu des contrats Langlais, parce que la signature du premier ministre et la sienne n'engageaient en rien la province.

Comment ! s'est écrié M. Casgrain, dans sa réponse, voulez-vous dire que vous avez fait un faux en signant ces lettres.

Tête de M. Langelier !

M. Langelier était escorté de quelques malappris de Québec qui ont voulu interrompre le Procureur-Général, mais les citoyens de St-Laurent les ont proprement mis à l'ordre. Dans son discours, le candidat libéral avait dit : "Si vous croyez que j'ai commis des fautes, ne votez pas pour l'homme, votez pour le drapeau que je porte à la main." M. Casgrain lui répliqua : "M. Langelier dit qu'on lui a confié un drapeau, je ne le crois pas, car on savait que si le drapeau était en soie et garni de la moindre grange d'or, M. Langelier l'arracherait de sa hampe et le mettrait dans sa poche !"

Lâche comme toujours, le copain de M. Mercier avait attendu la réplique pour accuser le sénateur Casgrain, père du procureur-général, d'avoir voté pour l'abolition de la langue française.

Eh bien ! si le sénateur Casgrain, a voté pour l'abolition de la langue française au Nord-Ouest, M. Langelier n'a pas le droit de lui en faire un reproche puisque lui et son parti ont laissé passer à l'unanimité cette même loi à la chambre des communes.

Maintenant cela n'est que du mensonge à la Langelier.

On le sait bien puisqu'on attend que son adversaire n'ait plus droit de réplique pour parler ainsi.

C'est la tactique des lâches, des poltrons et des menteurs.

D'ailleurs il ne s'agit pas de cela aujourd'hui.

La question est de savoir si nous avons été volés par la Clique Mercier, Langelier & Cie.

Personne n'en doute. Les assemblées d'hier le prouvent, et M. Langelier lui-même s'en aperçoit.

Cela se lit sur sa figure cinglée au sang par M. Casgrain. La population du comté de Montmorency ne veut pas rester étrangère à l'œuvre de la réparation nationale.

Le 8 mars va le prouver.

LE R. P. THRO

Le public catholique de Québec apprendra avec regret la mort du R. P. Thro, S. J., décédé à Rheims, France.

Il avait exercé le saint ministère à Québec pendant deux ans avec un zèle vraiment apostolique.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Anatole Mailloux, fils de M. J. A. Mailloux, de cette ville, arrivé samedi dernier à Cannes où il était allé dans l'intérêt de sa santé.

Nos condoléances à la famille.

LE CHATEAU SAINT-LOUIS

ET LE

Vieux Château

(QUÉBEC)

La démolition prochaine du Vieux Château, à Québec, est un événement qui va mettre en ébullition le cerveau des archéologues, et nous devons nous attendre à voir paraître quelque dissertation savante à cette occasion. En attendant, causons un peu d'histoire et de ce vieil édifice que bien des gens croient être l'ancien Château Saint-Louis, mais qui n'est qu'un bâtiment de la fin du siècle dernier, une construction anglaise, ou suisse-anglaise, car c'est l'helvétien Frédéric Haldimand, gouverneur anglais, qui en a ordonné les premiers travaux.

Mon regretté ami le docteur Hubert Larue, auteur d'une excellente histoire populaire du Canada, me disait un jour avec sa joyeuseté ordinaire : "La première partie de notre histoire nationale a été écrite à coups de canon, la deuxième à coups de bills." L'ancien Château Saint-Louis (incendié le 23 janvier 1834) appartenait à la première période de nos annales historiques : la période militaire. Le Vieux Château actuel, que j'ai baptisé du nom de "Château Haldimand," avec M. James Macpherson LeMoine pour parrain, appartient à la période pacifique, la période des bills.

LE CHATEAU SAINT-LOUIS.

Le "fort" Saint-Louis date de 1620, et remonte par conséquent aux premières années de la fondation de la Nouvelle-France.

En 1624, Champlain fit ouvrir un chemin "commode" (la côte de la Montagne) pour remplacer l'étroit sentier qui conduisait de l'habitation (basse-ville) au fort Saint-Louis, "sur la hauteur," et il fit aussi "continuer" les travaux du fort.

L'habitation de la basse-ville fut démolie cette même année (1624), et une nouvelle, plus spacieuse, fut commencée dans les premiers jours de mai. Disons en passant, et en souriant comme chat sur braise, que certains savants se sont quelque peu mêlés à ce sujet et ont confondu le "fort" avec "l'habitation," la haute ville avec la basse.

En 1626, Champlain fit abattre le fort construit en 1620, et il le remplaça par un autre plus spacieux. "La ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand, qui était édifié de fascines, terres, gazons et bois."

C'est dans ce fort, construit en 1626, que mourut l'illustre fondateur de Québec, dont Laure Conan, dans son nouveau livre : *A l'œuvre et à l'épreuve*, nous a montré la grande figure, toute rayonnante de foi, de génie et de patriotisme.

Charles Huaut de Montmagny, successeur de Champlain, fit reconstruire le fort Saint-Louis, et, cette fois, en pierre solide. Les travaux occupaient l'emplacement de l'extrémité nord-est de notre terrasse-Frontenac actuelle, c'est-à-dire le sommet du rocher que l'on gravit maintenant au moyen d'un ascenseur. Le château, résidence du gouverneur, s'élevait dans l'enceinte du fort, de même que plusieurs autres constructions.

M. de Montmagny était chevalier de Malte. La pierre trouvée dans la cour du "château" en 1784, et que l'on peut voir aujourd'hui dans le mur voisin de l'école normale-Laval, porte la croix de cet ordre et le millésime 1647.

Le comte de Frontenac (Louis de Buade) fit aussi subir d'importantes modifications au fort Saint-Louis, après y avoir soutenu victorieusement le mémorable siège de la ville de Québec par la flotte de l'amiral William Phipps, au mois d'octobre 1690.

Au commencement du dix-huitième siècle sous le gouvernement du marquis Philippe de Vaudreuil, d'habiles ingénieurs, Le Vasseur, Chaussegros de Léry et quelques autres, firent exécuter à Québec d'après les plans de Vauban et leurs siens propres, des fortifications considérables dont on a peu d'idée aujourd'hui. En 1711, des redoutes, bastions,

étaient disséminés ça et là, sur les hauteurs du cap Diamant et des Buttes à Neveu, au Palais, près de la rivière Saint-Charles, au Sault-au-Matelot et sur la rive même du Saint-Laurent, à la basse-ville, et de solides retranchements ceinturaient la ville entière. Le fort Saint-Louis, qui était en même temps une résidence, dut perdre dès lors de son caractère presque exclusivement militaire.

Sous le régime anglais, le mot *fort* n'est plus employé pour désigner l'édifice occupé par les gouverneurs. Les premières ordonnances publiées après l'Acte de Québec sont datées du *château Saint-Louis* : "en la Chambre du Conseil, au Château Saint-Louis, en la ville de Québec."

Le château fut habité par les gouverneurs anglais aussitôt après la cession du pays ; et le Conseil Législatif, après l'Acte de Québec de 1774, et le Conseil Exécutif, après la Constitution de 1791, y tinrent leurs séances.

En 1808, une somme de sept mille louis fut votée par le Parlement du Bas-Canada pour le réparer. Il fut haussé d'un étage et considérablement agrandi. Quatre ans plus tard, une somme additionnelle de sept mille neuf cent quatre-vingt louis fut votée pour payer "le déficit dans la dépense de la dite réparation." *Nil novi sub sole.*

Le "château neuf," comme on appela le château Saint-Louis après sa restauration, mesurait deux cents pieds sur quarante. Au rez-de-chaussée tenait une vaste galerie qui était comme suspendue au-dessus du "précipice." Le toit était couvert en fer-blanc.

Cet imposant édifice fut détruit par le feu le 23 janvier 1834. Lord Durham en fit raser les ruines en 1838, et fit recouvrir l'emplacement d'une plate-forme à laquelle on donna son nom. Le gouvernement du Canada-Uni, en 1854, dépensa £4,209.9.2 à agrandir et améliorer cette plate-forme et à réparer les murs du jardin avoisinant.

Le nom du fort et du Château Saint-Louis revient à chaque instant dans nos annales historiques. Pendant deux siècles il est mêlé à la plupart des événements civils et militaires de la colonie. L'emplacement même qu'occupait l'ancien fort, sur le rocher de Québec, est considéré comme une terre sacrée par tous les Canadiens. C'est là qu'un monument sera bientôt élevé à la mémoire de Samuel de Champlain, le "Père de la Nouvelle-France", et j'exprime ici le vœu que l'artiste qui donnera le dessin de ce monument soit à la hauteur de sa grande tâche, qui honorerait la nation canadienne et son immortel fondateur.

Le Vieux Château ou le Château Haldimand, (occupé aujourd'hui par l'École Normale Laval) fut bâti expressément pour les levers, les réceptions officielles et les bals donnés par les gouverneurs. Ses fondations furent commencées le 5 mai 1784, et, le 18 janvier 1787, jour de la fête de la reine (Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, femme de George III), il y eut réception pour la première fois dans le nouvel édifice.

M. James Thompson, le surveillant des travaux du gouvernement, eut, ce jour-là, un grand chagrin. On prit toute espèce de précaution, dit-il dans son "journal," pour empêcher les visiteurs de pénétrer dans le nouvel édifice avec des crampons aux pieds. Deux aides-de-camp et deux sergent avaient été chargés spécialement d'examiner la chaussure de chaque arrivant, et, malgré cela, un des visiteurs laissa des traces de crampons sur le plus beau parquet peut-être de tout le Canada : "One had left the marks of creakers in the best floor (perhaps) in all Canada....!"

Pendant la restauration du château Saint-Louis (1809-10-11-12), le gouverneur habita le château Haldimand, qu'il avait déjà occupé auparavant, concurremment avec le château St-Louis, et qu'il continua d'occuper par la suite.

M. Thompson écrivait à la date du 17 déc. 1787 : "This morning Lord Dorchester and his family removed into the garrets of the New Building, and yesterday the secretaries removed into the Old Building to make room for the upper servants, &c., &c." M. Thompson appelle *Old Building* l'ancien château St

Louis, et *New Building* le château commencé en 1784, sous le gouverneur Haldimand. Après la restauration de l'ancien château St-Louis (de 1808 à 1812), ce dernier, quoique de beaucoup le plus ancien, fut appelé *Château neuf*, et le château Haldimand *Vieux Château*.

M. F. Baillargé, dans un rapport publié en 1867, dit que le "vieux château" fut réparé en 1851-52-53 et 54, et que cette réparation coûta \$13,718.45. De nouvelles dépenses furent faites en 1857, lors de l'installation de l'école normale-Laval et de son école modèle annexe. La petite construction où se trouvent la chapelle et l'école modèle fut élevée aux frais exclusifs de la province de Québec quelque temps après. La bâtisse à voûte qui sert de cuisine à l'école normale était un ancien magasin à poudre. C'est la plus ancienne partie de l'édifice.

M. Thompson fait évidemment mention de ce magasin à poudre dans son journal du 21 août 1787. Voici ce qu'il dit : "I have received his Lordship's (Lord Dorchester) orders to erect a platform on the roof of a vaulted house, originally a powder magazine, joining to the upper end of the New Building, for His Roy Highness (le prince William Henry) and his company (to) sit upon while the fire-work, are displaying on an eminence fronting it below the old Citadel."

Les droits du gouvernement du Canada sur le terrain du Vieux Château (au château Haldimand) et de l'ancienne terrasse Durham, —formant une superficie totale d'environ 70,000 pieds, mesure anglaise,—ainsi que sur les édifices ou bâtiments construits sur ce même terrain, ont été transférés au gouvernement de la province de Québec, et pour son usage, par Ordre du Conseil Privé du Canada portant la date du 14 février 1871.

Lorsque Montréal devint la capitale du Canada-Uni, le Vieux Château fut transformé en un bureau d'archives, et il servit aussi de *Studio* à un artiste peintre (M. Plamondon). Plus tard, pendant la période du transfert alternatif de la capitale, de Toronto à Québec de Québec à Toronto, on y installa les bureaux du gouvernement lorsque le Parlement siégea à Québec.

Le 12 mai 1857 eut lieu au Vieux Château, la cérémonie de l'inauguration solennelle de l'école normale Laval, présidée par M. Chauveau, le fondateur des écoles normales du Bas-Canada. L'élite de la société religieuse, civile et militaire de Québec assistait à cette cérémonie, où figurait Mgr Baillargeon, alors évêque de Floba, et presque tout le clergé de la ville, le juge R.-E. Caron, le docteur Morin, maire de Québec, et tous les membres du Conseil municipal, l'historien F.-X. Gauthier, le recteur et plusieurs professeurs de l'université Laval, le grand-vicaire Cazeau, l'abbé Auclair, l'abbé Racine, le P. Beaudry, S. J., les Pères Oblats, de St-Sauveur, l'abbé Pilote, supérieur du collège de Sainte-Anne, l'abbé Aubry des Trois-Rivières, des militaires en costume, un grand nombre de dames, l'abbé Horan, le premier principal de l'école normale Laval, MM. les professeurs Toussaint, de Fenouillet, et tous les professeurs et élèves de la nouvelle institution.

Mgr Baillargeon prononça un discours plein de tact et d'à-propos qui fut beaucoup remarqué. L'abbé Horan se surpassa, et le bon M. de Fenouillet, dont la mort, loin de sa belle Provence, inspira plus tard de si beaux vers à Octave Crémazie, mort, lui aussi, sur la terre d'exil, M. de Fenouillet, dit, j'ai lu des pages où se révélait sa double qualité de penseur et d'écrivain. Il me semble encore entendre les premières paroles de ce discours prononcé d'une voix grave et vibrante :

"Quand le plus grand géomètre de l'antiquité, Archimède, disait avec toutes les fiertés de son génie : *Qu'on me donne un point d'appui et je soulèverai le monde*, il sortait des conditions de l'hypothèse et de l'humanité, il se heurtait à l'impossible : car Dieu seul soulève les mondes, parce qu'il est seul la puissance infinie."

M. Chauveau était alors à l'apogée de son

talent d'orateur. Les lauriers qu'il avait cueillis à Sainte-Foye, deux ans auparavant, ceignaient encore son front. Le discours qu'il prononça en cette circonstance fut vraiment superbe. Il contenait surtout une période sur l'enseignement de l'histoire du Canada qui fut particulièrement applaudie. Faisant allusion à cet enseignement et au site historique occupé par l'école normale, l'orateur s'écria :

"Et l'histoire ! L'histoire est partout : autour de vous, au-dessous de vous ; du fond de cette vallée, du haut de ces montagnes, elle surgit, elle s'élance et vous crie : me voici !"

"Là bas, dans les méandres capricieux de la rivière Saint-Charles, le *Cabir-coubat* de Jacques-Cartier, est l'endroit même où il vint planter la croix et conférer avec le seigneur Donnacona. Ici, tout près d'ici, sous un orme séculaire que nous avons eu la douleur de voir abattre, la tradition veut que Champlain soit venu planter sa tente. C'est de l'endroit même où nous sommes que M. de Frontenac donna à l'amiral Phipps, par la bouche de ces canons, cette fière réponse que l'histoire n'oubliera jamais. Sous nos remparts s'étendent les plaines où tombèrent Wolfe et Montcalm, où le chevalier de Lévis remporta, l'année suivante, l'immortelle victoire que les citoyens ont voulu rappeler par un monument. Devant nous, sur la côte de Beauport, les souvenirs de batailles non moins héroïques nous rappellent les noms de Longueuil, de Sainte-Hélène, de Juchereau Duchesnay. Là-bas, au pied de cette tour sur laquelle flotte le drapeau britannique, Montgomery et ses soldats tombèrent balayés par la mitraille d'un seul canon qu'avait pointé un artilleur canadien. De l'autre côté, sous ce rocher qui surplombe et sur lequel sont perchés, comme des oiseaux de proie, les canons de la vieille Angleterre, l'intrépide Dambourges, du haut d'une échelle, le sabre à la main, chassa des maisons où ils s'étaient établis Arnold et ses troupes. L'histoire est donc partout autour de nous : elle se lève de ces remparts historiques, de ces plaines illustres, et elle nous dit : me voici !"

Après la cérémonie, M. l'abbé Antoine Racine, qui, lui aussi, était alors dans toute la force de son talent oratoire, me signala particulièrement ce passage du discours de M. Chauveau, qui, du reste, avait enlevé tous les suffrages.

La partie musicale de la cérémonie avait été confiée à un jeune artiste en herbe qui s'était entouré d'auxiliaires choisis parmi la fleur de la société de Québec. La fête se termina par le chant de *Partant pour la Syrie* et de *God save the Queen*. Au temps de Napoléon III, la romance dite de la reine Hortense n'était jamais oubliée dans les fêtes franco-canadiennes.

Il y eut, le lendemain, à la Salle de Musique, un grand banquet où des discours furent prononcés par MM. Chauveau, Marquette, Lafrance, Ulric J. Tessier, A.-E. Aubry, le grand-vicaire Cazeau, Marc-Aurèle Plamondon, Sterry Hunt et le docteur Bardy. Tout le monde était en verve. L'abbé Alexandre Taschereau, aujourd'hui Son Éminence le cardinal-archevêque de Québec, figurait parmi les invités.

Le *Courrier du Canada* du 14 mai contenait un article élaboré sur le "banquet des instituteurs," signé "Hector L. Langevin," et qui se terminait par un éloge très délicat de la partie artistique de la fête.

Au mois de juillet 1867, M. Chauveau eut avec M. Dunkin une conférence dont le résultat fut la formation du premier cabinet provincial de Québec sous le régime de la confédération canadienne (15 juillet 1867). Cette conférence eut lieu dans l'aile du Vieux Château qui donne sur la rue des Carrières.

Ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède, les souvenirs qui se rattachent au Vieux Château n'ont qu'un intérêt secondaire et tout à fait relatif : aussi personne ne songe-t-il à s'opposer à la démolition de cet édifice, du reste sans style et sans architecture. Il

n'en serait pas ainsi s'il s'agissait de démolir le véritable château Saint-Louis. Les directeurs de la compagnie du chemin de fer du Pacifique ne trouveraient pas d'arguments assez puissants pour nous faire consentir à le voir disparaître, s'il existait encore. Au besoin les lettres de l'Athène du Canada se renfermeraient dans ses murs et répondraient aux propositions de M. Van Horne, comme Frontenac répondait aux propositions de Phipps, par la bouche des canons et les arguments de la mitraille.

Écartons ces hypothèses belliqueuses. Laissons dormir sur leurs affûts les canons des remparts de Québec, et saluons le génie entreprenant de la grande compagnie du Pacifique qui [va, dit-on, doter la capitale du Canada-français d'un hôtel égal à celui de Banff dans les Montagnes-Rocheuses, et plus remarquable encore peut-être au point de vue architectonique.

ERNEST GAGNON

DU RECHAUFFE

CETTE SENSATION DU GLOBE

UN EFFET RATE

LE CRIME DE LA CLIQUE

A propos des vieilles nouveautés du *Globe* Sir Adolphe Caron a eu la conversation suivante avec un reporter, à Montréal :

Montréal, 7.—Sir Adolphe Caron était en ville aujourd'hui. Interrogé au sujet des accusations portées par le *Globe*, le maître-général des postes a répondu comme suit : J'ai lu la dépêche adressée de Montréal au *Globe* au sujet des ordres donnés par moi à M. McGreevy pendant les élections de 1887. J'ai signé ces ordres et je prends la responsabilité des montants mentionnés, car ils ont été donnés par moi à M. McGreevy. Tel qu'il est dit dans le *Globe*, ces sommes étaient destinées à des fins légales et légitimes d'élections.

Elles ont été données dans les circonstances suivantes : Mes amis et moi nous avons souscrit au fonds d'élection du parti conservateur ; ces fonds ont été confiés à M. McGreevy, parce que j'étais souvent forcé de m'absenter pour aller parler dans les différents comités durant la campagne et j'ai en ma possession des reçus de M. McGreevy pour des sommes plus élevées que celles mentionnées dans les ordres donnés par moi à M. McGreevy. Les ordres en question n'ont pas été donnés à M. McGreevy pour de l'argent autre que celui obtenu par mon entremise.

Parmi nos candidats se trouvaient plusieurs jeunes gens qui n'étaient pas censés avoir en leur possession les fonds nécessaires à leur élection. Je ne connais pas quels autres arguments M. McGreevy pourrait en sa possession ni la provenance des fonds. Un examen fera voir que dans les ordres que j'ai donnés, il n'était question que des dépenses légitimes raisonnables. Aucune somme n'a été donnée sans avoir été au préalable reconnue légitime par le comité chargé de diriger la campagne. Au meilleur de ma connaissance, c'est la vérité entière sur toute cette affaire.

Comme nous le disions hier, il n'y a rien de nouveau à venir annoncer que le parti conservateur a eu une organisation et des fonds électoraux en 1887, comme avant et après cette date.

Les souscriptions électorales, les dépenses d'élection, sont chose aussi vieilles que nos luttes politiques.

Nous n'avons même aucune objection à admettre que, de part et d'autre, on est trop souvent tombé dans l'abus, à ce propos. L'argent dans les élections est une des grandes plaies de notre système parlementaire.

Mais nous disons que les pratiques ordinaires des partis ont été complètement et effroyablement dépassées par M. Mercier et ses acolytes. Jamais, avant lui, on n'avait vu un premier-ministre conspirant avec des coulisiers politiques pour piller le trésor, prenant directement l'argent du peuple dans le trésor pour le jeter dans les élections.

C'est ce spectacle inouï que nous a donné M. Mercier. Voilà son crime. Voilà ce qui passible de nos lois pénales.

La différence est éclatante et désastreuse pour la Clique.

LES \$10,000 DE M. TEMPLE

UN GASPILLAGE ODIEUX

\$55,000 en quatre coups

Les mignons ministériels

On lit dans l'*Electeur* d'hier.

Le *Courrier* passe en revue maintenant les achats de livres faits par l'ancien gouvernement provincial. Dans son numéro de samedi, il parle de l'achat de la *Méthode nationale de dessin* de M. E. M. Temple. Ne pouvant établir que cette opération a été entachée de *boodlage*, il se contente de dire que "le Conseil de l'Instruction publique a refusé de l'approuver, dans sa séance du 3 mai dernier."

L'*Electeur* publie ensuite de extraits de rapport du conseil de l'Instruction publique, qui ne comportent aucune approbation, et une résolution du Conseil des Arts et manufactures, composé de créatures du gouvernement de la Clique.

Eh bien, nous allons citer une résolution du Conseil de l'Instruction publique qui va confondre absolument l'*Electeur*. Voici la réponse du comité catholique à la résolution du Conseil des Arts. Nous l'extrayons des délibérations du Conseil en date du 13 mai :

La résolution adoptée par le conseil des Arts et Manufactures relativement à la "Méthode nationale de dessin" par M. E. M. Temple, ayant été prise en considération, Mgr l'archevêque d'Ottawa fait motion, secondé par M. H. Gray :

"Que ce comité ne peut approuver la "résolution du Conseil des Arts et Manufactures adoptant la méthode de dessin de "M. Temple, à l'exclusion de toute autre "méthode."

L'honorable juge Jetté secondé par M. le docteur Leproux, propose en amendement : "Que tout en désapprouvant, pour le "moment, l'exclusion de tout autre méthode "de dessin dans les écoles de la Province, ce "Comité approuve la "Méthode nationale" "recommandée par le Conseil des Arts et "Manufactures."

Cet amendement étant mis aux voix, ont voté pour : L'hon. F. Langelier, M. P., S. Murphy, M. le Dr Leproux, l'hon. juge Jetté et Sir N. F. Belleau.—5.

Ont voté contre : Mgr Marois, Mgr de Trois-Rivières, Mgr de Rimouski, l'hon. L. F. R. Masson, Mgr de Montréal, Mgr d'Ottawa, Mgr de St Hyacinthe, M. H. Gray, Mgr le vicar apostolique de Pontiac et Mgr de Sherbrooke.—10.

De sorte que le Conseil a refusé d'approuver la *Méthode de dessin* de M. Temple.

Nous avons donc raison, et l'*Electeur* a voulu en vain donner le change au public.

En dépit de ce défaut d'approbation par le Conseil de l'Instruction publique, le gouvernement de la Clique a payé au compère de M. Robidoux, \$10,000 pour cette *Méthode de dessin*.

Le commerce des livres allait à merveille pour les favoris, je vous le dis et le répète :

Méthode Temple.....	\$10,000
Sylviculteur Langlais.....	30,000
Ensilage du frère Chrysostôme.....	10,000
Traité d'agriculture ".....	5,000
	\$55,000

Voilà en quatre coups \$55,000 pour des brochures et des livres, qui achetés avec discrétion, pouvaient avoir leur utilité, mais dont des milliers d'exemplaires fournis sont en ce moment dans les caves du Palais législatif.

Une partie de cet argent, bien appliquée, aurait fait beaucoup de bien au peuple, à l'agriculture, à la colonisation.

Mais vous M. Mercier, il fallait, avant toute chose, donner à manger aux mignons ministériels.

BILLECHASSE

Le 16 février prochain il y aura une grande assemblée de ce comté. Elle se tiendra à dix heures du matin, à St-Gervais. Les orateurs seront MM. Audet et Turgeon.

Notre ami M. Audet vient d'obtenir de précieuses adhésions dans St Charles. Les nouvelles de ce comté sont excellentes.

CONFUSION VOULUE

Les défis de l'*Electeur*

ILS VEULENT EMBROUILLER

Il y a quinze jours que l'*Electeur* amuse ses badauds avec un défi puéril relatif à des souscriptions politiques de la compagnie du lac St-Jean.

C'est Sir Adolphe Caron et le gouvernement fédéral que l'*Electeur* vise avec ce pistolet rouillé.

Vous ne nous répondez pas, orie-t-il avec une énorme dépense de sonorité vocale.

Pauvre organe d'une Clique agonisante, il ne s'aperçoit pas que son défi n'a rien à faire avec les élections provinciales, et le gouvernement de Boucherville.

Chaque chose en son temps, et à chaque jour suffit son mal.

Sir Adolphe Caron a déclaré qu'il se moque des criailleries de l'*Electeur*, et qu'il sera prêt à démolir ces accusations, qui ne sont même pas formulées, en temps et lieu.

Mais à l'heure qu'il est ce n'est pas le gouvernement fédéral qui se présente au peuple. C'est le procès de la Clique Mercier qui s'instruit.

Faisons d'abord justice des voleurs organisés qui ont terni l'honneur de votre province.

Il sera toujours temps ensuite de s'occuper des affaires fédérales.

LES MOYENS DE L'ENFANT

DU PEUPLE

LACHES

Savez-vous de quels moyens se sert l'enfant du peuple, le patriote Mercier pour intimider les honnêtes gens qui réprovent les vols et les brigandages commis par son cabinet, au détriment du trésor provincial ?

Vous en connaissez sans doute quelques-uns, mais vous n'êtes pas au courant de la dernière infamie de cet impudent.

Il a chargé le petit avocat Philippe Auguste Choquette, de Montmagny, dont l'élection vient d'être annulée, de poursuivre un brave citoyen de Montmagny, parce que ce dernier aurait dit que les journaux rapportaient que l'ex-premier ministre Mercier méritait le pénitencier.

Ce n'est ni plus ni moins que de la persécution faite par un lâche doublé d'un avorton.

Nous n'avons pas le temps, M. Choquette, de vous servir votre plat immédiatement. Des intérêts plus sacrés que les intérêts personnels demandent tout notre temps et toute notre énergie. Cependant, vous ne perdez rien pour attendre. Nous démasquerons en temps et lieu votre cynique face d'insulteur. Vous voulez faire des personnalités, eh bien ! nous irons vous trouver sur ce terrain et nous vous promettons un bon dossier. Vous voulez persécuter des honnêtes gens, eh bien ! nous vous promettons des émotions.

Pourquoi ne poursuivez-vous pas les journaux qui disent que le palatin Mercier mérite le pénitencier ? Pourquoi ne vous attaquez-vous pas à l'hon. M. Casgrain ? Ah ! c'est que vous êtes trop lâche, vous craignez d'avoir affaire à forte partie.

Électeurs de la province, prenez note de ces persécutions infâmes, et jugez l'auteur avec toute la sévérité possible.

JUSTITIA.

LE PORTRAIT DES CLIQUARDS

\$6,000 de gaspillés

Nos économes du gouvernement Mercier avaient acheté 6,000 exemplaires du *Herald* du 6 novembre 1890, où se trouvaient leurs binettes, à 10 centins l'exemplaire soit \$600.

C'est cher pour des portraits de cliquards.

A Rimouski

Dans la chapelle des SS. de la Charité de cette ville, a eu lieu, mercredi, 3 courant, un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr J. Langevin, archevêque de Léontopolis.

Monsieur l'avocat Chamberland et plusieurs messieurs de la ville ont prêté à la communauté, pour la circonstance, leur bienveillant concours pour la musique et le chant qui n'ont rien laissé à désirer. Le personnel de la maison était au complet : près de 300 voix étaient là, priant pour leur regretté Bienfaiteur et sollicitant pour Lui la gloire et la récompense. La chapelle était tendue de noir avec inscription. A l'autel on lisait ce verset toujours sublime : *Miseremini mei* etc. Du côté droit cette sentence qui rappelait l'immense charité du Vénérable défunt : "Il a ouvert sa main à l'indigent, il a étendu ses bras vers le pauvre. A gauche : "L'orphelin bénira à jamais sa mémoire.

On pouvait remarquer qu'un profond sentiment de vénération, d'attachement et de regret avait présidé à ces apprêts funèbres.

Mgr l'archevêque de Léontopolis était le fondateur des SS. de la Charité de cette ville qu'il a toujours encouragées et protégées.

Comté de Lévis

Le *Chronicle* annonce que l'hon. M. Flynn se présente à Lévis.

C'est une erreur.

Le candidat des honnêtes gens à Lévis est le capt. Baker, et M. Flynn n'a aucune intention de se présenter dans ce comté.

FUNÉRAILLES DE MGR METHOT

Ce matin à 10 heures, ont eu lieu en la chapelle du séminaire les funérailles de Mgr Méthot, ancien recteur de cette institution. La chapelle du séminaire était toute drapée de noir.

Tous les élèves actuels, plusieurs anciens élèves et le corps universitaire assistaient aux funérailles, ainsi que les parents du regretté défunt.

Mgr B. Paquet officiait, et MM. les abbés Hermas Michaud et T. Scanlan remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre.

Son Eminence le cardinal Taschereau assistait au trône.

Dans le chœur on remarquait environ soixante prêtres amis du défunt.

Le corps universitaire était présent.

La partie musicale a été rendue par le chœur des élèves du Séminaire.

L'absoute a été donnée par Son Eminence le Cardinal.

Les restes mortels ont été inhumés dans les caveaux de la chapelle.

Voici la liste des confrères de Mgr Méthot dans la classe de logique et de mathématique en 1844-45, que M. J. M. Lemoine, compagnon de classe, qui assistait aux funérailles nous a transmise.

Le professeur de logique, était Son Eminence le Cardinal Taschereau, le professeur de mathématique, feu Mgr Langevin, et le professeur d'Anglais, Mgr Horan.

Les élèves étaient :

Sir L. Langevin, l'abbé Ed. Méthot, Gaspard Drolet, mort ; George Drolet, prêtre ; George Vanfelson, mort secrétaire du Lt. Gov. ; l'abbé Sasseville, Henry Glackmeyer, avocat ; l'abbé Ladrière, mort ; l'abbé Suzor, mort ; Ed. Lemoine, notaire ; J. M. Lemoine, avocat ; Ant. Pauchaud.

FUNÉRAILLES

Les funérailles de Mademoiselle Josephine Moisan, ont eu lieu ce matin, à l'église St-Jean-Baptiste, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

L'église était remplie de fidèles comme au jour du dimanche.

La levée du corps a été faite par le R. P. Martineau S. J.

Le service a été chanté par M. le curé de la paroisse, assisté des Révds MM. Roy, de la basilique et Lessard, vicaire de l'église St-Jean.

Assistaient au chœur, les Révérends MM. Faucher, de l'Anceienne Lorette, Martel, ancien curé, Gauvin, ancien curé, Lessard, de St Romuald, Defoy et Fecteau, de St Roch, E. Côté de Beauport et Laplante, vicaire de l'église St Jean Baptiste.

L'absoute a été faite par le Rév. M. Martel.

Un chœur nombreux était à l'orgue. L'inhumation a eu lieu au cimetière Belmont.

Où était la barrière

M. PACAUD ET LE TEMISCOUATA

\$20,000 DE BOODLAGE

Une invention ratée

L'Electeur de vendredi se posait cette question : Où était la barrière ? Et il répondait par l'article le plus stupide qu'on puisse imaginer.

Cette élucubration est tout simplement la réédition du mensonge absurde lancé par le Sud de M. Baptiste Rouilland, il y a quelques semaines.

Il suffit de mentionner cette invention abracadabrante pour en faire justice.

La barrière de péage était à Spencer-Wood et c'était Son Honneur le lieutenant-gouverneur en était le gardien. Voilà l'ineffable bêtise que ces gens-là ont trouvée pour se défendre des accusations que nous portons contre eux.

Il faut citer ces choses-là, car c'est à peine croyable :

Il a existé une barrière à Spencer-Wood, et c'est pour briser cette barrière que M. Pacaud a obtenu et dépensé les cinq mille piastres que lui a payées M. Macdonald.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'Electeur ment impudemment. M. Macdonald a payé, non pas seulement \$5,000, mais plus de \$20,000 à M. Pacaud pour obtenir le paiement de subsides qui lui étaient dus, et qu'on lui refusait sous un prétexte quelconque.

Dans le cas dont parle l'Electeur, il s'agissait de la garantie provinciale pour les débentures de la compagnie du Témiscouata. Son Honneur le lieutenant-gouverneur fit observer à ses ministres que la partie du chemin dont il s'agissait était située dans la province du Nouveau-Branswick. Cette objection était très grave. Voici la lettre dans laquelle Son Honneur la faisait ressortir :

" HOTEL DU GOUVERNEMENT "

" Québec, 22 avril 1890.

" L'honorable M. GARNEAU,

" Commissaire des Travaux Publics,

" Québec.

" Mon cher M. GARNEAU.

J'ai étudié avec attention le rapport du Conseil Exécutif, soumis hier, à l'effet d'accorder à la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, sur le dépôt d'une somme suffisante, une garantie des intérêts sur ses débentures émises pour la construction d'une partie de son chemin hors des limites de notre province.

" Notre loi n'autorise cette garantie que comme conversion d'un subside accordé par notre Législature. Nous ne pouvons étendre nos opérations au-delà de nos limites provinciales. Notre crédit ne peut être utilisé pour favoriser des entreprises étrangères.

L'honorable Procureur Général, en faisant rapport qu'il n'y a pas de loi qui défende d'accorder la garantie sollicitée, ne résout pas la difficulté. Ce qu'il faut c'est l'existence d'une loi autorisant la transaction proposée. La garantie recherchée ne peut être donnée par la Province du Nouveau-Branswick, dans les limites de laquelle le chemin doit être construit. Notre action serait illégale, et ultra vires et violerait la constitution qui limite nos pouvoirs aux ouvrages provinciaux.

Je vous prie donc d'inviter le Conseil Exécutif de reconsidérer son rapport que je vous renvoie, sans délai, afin que la compagnie intéressée s'adresse à la Législature du Nouveau Brunswick en session si elle le juge à propos.

Je demeure,

Votre bien dévoué,

(Signé) A. R. ANGERS. "

Tout le récit que fait l'Electeur est faux d'un bout à l'autre.

Après cette lettre du lieutenant-gouverneur, l'affaire resta en suspens jusqu'au mois de juillet.

A cette date M. Turcotte, procureur-général, insista de nouveau auprès de Son Honneur, promettant de faire amender la loi à la prochaine session.

Le lieutenant-gouverneur exigea une promesse par écrit.

M. Turcotte la donna par la lettre suivante :

Cabinet du Procureur Général
Province de Québec
" Québec, 1er juillet 1890.

Son Honneur

" le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

" RE La Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

" Mon cher Gouverneur,
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, et en réponse de vous dire que le Gouvernement s'engage à faire adopter à la prochaine session un amendement à la loi à l'effet de légaliser la garantie donnée à la compagnie du chemin de fer de Témiscouata, et faire disparaître le doute qui existe dans la loi actuelle. "

Bien à vous,

(Signé) ARTHUR TURCOTTE, " Proc.-Gén'l. "

C'est un engagement ministériel formel.

L'honorable M. Angers sur la promesse du gouvernement, signa l'ordre-en-conseil.

Ainsi, il est clair que ni télégramme, ni lettre, ni intervention d'aucune autre personne, n'ont déterminé l'action du lieutenant-gouverneur ; mais qu'au contraire sa sanction a été donnée au projet d'ordre en conseil que ses ministres d'alors en par eux prenant l'engagement écrit, par conséquent formel, d'amender la loi de manière à légaliser leur conduite.

Voilà tout ce qu'il y a dans cette affaire.

Et, quant à la barrière de péage, quand elle a fonctionné dans l'affaire du Témiscouata, elle a fonctionné au profit du boodler Pacaud, qui a extorqué à la compagnie au delà de \$20,000.

A quand le prochain mensonge, gens de la clique ?

MONTMAGNY

RENCONTRE AU CAP ST-IGNACE

Immense succès de M. Vallée

Rumeur que M. Bernatchez va résigner

(DÉPÊCHE SPÉCIALE)

Cap St Ignace, 7 février.

L'assemblée ici, aujourd'hui, a été des plus belles est des plus paisibles. M. Vallée a parlé le premier et a fait un discours à l'emporte-pièce contre M. Bernatchez, et le gouvernement Mercier.

M. Bernatchez lui a répondu mais, comme toujours, il a été très pauvre dans ses réfutations. Il s'est borné à rappeler les vieilles affaires comme le scandale des Tanneries, celui du C. P. R., etc. Pas un mot d'explication au sujet du scandale Langlais ou du scandale de la Baie des Chaleurs. Il a presque avoué que Pacaud est un voleur, mais il ne voit rien là-dedans contre le gouvernement Mercier, qui, suivant lui, a agi dans cette affaire avec toute la bonne foi possible. Mais M. Pacaud a eu une chance de faire de l'argent et il en a profité. Voilà son raisonnement.

M. Vallée, dans sa réplique, lui a donné une raclée dont il se rappellera longtemps. En somme l'assemblée s'est montrée très favorable à M. Vallée, et si on en juge par les apparences, M. Vallée aura ici une très forte majorité.

Des informations particulières nous apprennent que la rumeur circule dans le comté que M. Bernatchez va résigner avant la fin de la lutte.

Les partisans de M. Vallée sont enthousiasmés.

Travaux de la corporation

Environ 5000 hommes sont actuellement employés aux divers travaux de la corporation. Une escouade additionnelle de 50 hommes a été engagée ce matin pour travailler aux excavations de la rue St Jean et on en prendra encore 200 aussitôt que les travaux en briques commenceront.

BELLECHASSE

ST LAZARE ET ST NEREE

A NOIR POUR LE CANDIDAT
DES HONNETES
GENS

SUCCES IMMENSE

Les meilleures nouvelles nous arrivent de Bellechasse.

Hier les candidats se sont rencontrés à St Lazare et St Nérée.

A St Lazare M. Turgeon candidat, de la clique a été reçu assez froidement, mais il a pu parler à son aise.

M. Audet lui a donné une réplique vigoureuse qui a été chaleureusement applaudie.

Ses explications nettes et ses appels à l'honneur de ses concitoyens pour l'aider à repousser les voleurs ont été compris par tous les électeurs.

A St Nérée, M. Turgeon a parlé, grâce à l'intervention continuelle de M. Audet.

Quelle piteuse mine il avait ee pauvre ex-député !

Il a dû regretter de n'avoir pas encore un chemin de Beaumont à faire empierrer.

La journée d'hier est un immense succès pour la cause de l'honnêteté publique.

Les cliquards ou leurs amis sont partout honnis et conspués.

Ils le méritent mille fois.

A St Charles hier soir un libéral de Bellechasse disait à un de nos amis : " Je pense qu'on est flambé pour cette année. "

C'est lui qui voit le plus clair.

PORTNEUF

A ST-RAYMOND

Notre ami M. Stafford a rencontré son adversaire M. Tessier, à St Raymond, hier après la messe.

Il a remporté un magnifique succès oratoire.

M. Tessier se donne lui aussi des airs de lâcher la clique. Il répudie le boodlage. Mais pendant cinq ans il a voté pour les boodlers.

St-Raymond réserve des surprises au candidat libéral.

COMTE DE L'ISLET

M. L. G. Desjardins, député de l'Islet à la chambre des communes a porté la parole hier à St-Jean-Port-Joli.

Il a parlé des récents événements et de la situation politique actuelle.

Nos amis de l'Islet sont pleins d'ardeur et d'élan.

Une assemblée doit avoir lieu dans quelques jours, pour choisir un candidat contre M. Dechêne.

FUNERAILLES DE L'HON. M. BRESSE

Ce matin, à 10 heures, ont eu lieu en l'église St-Roch, les funérailles de l'hon. M. Bresse, conseiller législatif, pour la division des Laurentides. Une foule immense suivait les restes mortels témoignant de l'estime dont le défunt jouissait. Venaient d'abord les élèves des écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne et les enfants de l'Orphelinat. Ensuite, le corbillard suivi des parents du défunt et des employés de la manufacture au nombre d'environ 800 ;

MM. Olivier et Charles Bresse, ses deux beaux-frères, les enfants de sa sœur, Mme Pétreau et les héritiers Massé ;

Les honorables C. A. P. Pelletier, sénateur, Frs. Langelier, Chs. Langelier, Jos. Shebyn, le juge Caron, MM. Ls. Bilodeau, Gaspard Rochette et le notaire E. J. Angers.

La levée du corps a été faite par le révérend M. Bélanger, curé de St-Roch.

Le service a été chanté par le Révd. M. Fortin, assisté des Révds. MM. Guimont et Delisle, comme diacre et sous-diacre.

La cérémonie religieuse a été des plus solennelles.

Au chœur on remarquait un grand nombre de membres du clergé. L'église était remplie de fidèles.

Remarqué dans le cortège : Son Honneur le maire Frémont, MM. les échevins et conseillers, l'hon. juge Bourgeois, l'hon. J. J. Ross, M. G. J. Boivin, de Montréal, L. Côté de St-Hyacinthe, etc.

Hier pendant toute la journée une foule considérable a visité la chambre mortuaire à la résidence du défunt.

QUESTION

Frère Jean-Chrysostôme Langelier, commissaire pour régler les réclamations dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, a-t-il reçu une commission ?

Cette commission n'a-t-elle pas été de \$5,000 ?

PETITE GAZETTE

Mme Stephen, veuve de feu M. William Stephen et mère de lord Mount Stephen, est décédée jeudi, à Montréal, à sa résidence, rue Dorchester, à l'âge de 90 ans.

Lord Mount Stephen, actuellement en Angleterre, a été informé par câble de la mort de sa mère.

C'était hier le quatorzième anniversaire de la mort du regretté Pie IX.

Nous lisons dans la Patrie :

Quelques-uns des libéraux dépossédés de leurs sièges aux Communes ont obtenu un appel, afin de retarder d'aller devant le peuple et de faire une session de plus. Leur petit plan se trouve fort endommagé par la cour Suprême qui vient d'annoncer qu'elle entendra ses appels dans quelques jours.

Les brefs viennent d'être émis pour l'élection du comté des Deux-Montagnes et celle de Vaudreuil.

Dans Deux-Montagnes, la nomination est fixée au 20 février et la votation au 27.

A Vaudreuil, la nomination est fixée au 22 et la votation au 29.

Il échappe à la chaise électrique

Bibany, 5.—Le gouverneur Flower a commué hier, en emprisonnement pour la vie, la sentence de mort qui avait été prononcée contre Nicolas Prezsa, en ce moment détenu à Sing-Sing.

A la chaise électrique

New-York, 5.—Le nègre Noah Richards, récemment convaincu de meurtre au premier degré, pour avoir égorgé le 1er septembre dernier dans la 105e rue Ouest, un brave policeman père de famille, du nom de John Sherman, a été condamné à mourir dans la chaise électrique.

Son exécution aura lieu pendant la semaine commençant le 21 mars prochain.

Echos de Chambord

Dimanche matin, Sa Grandeur Mgr Bégin a dit la messe à Chambord. Il y a eu musique et chant. L'Eglise avait revêtu ses plus belles décorations. Mgr a fait une magnifique instruction et a félicité les paroissiens de Chambord sur leur esprit d'initiative et d'union dans toutes les graves questions qui se présentent.

—Un grave accident est arrivé au lac Bouchette, il y a quelque temps ; un cultivateur du neuvième rang, du nom d'Elie Tremblay, fils d'Irénée, s'est fait prendre le bras dans un moulin à battre. Le membre a été arraché et la pauvre victime n'a pu survivre.

Statue d'Elgin

La statue en bronze de lord Elgin destinée à l'ornementation de la façade du palais législatif a été mise en place dans la niche au-dessous de la statue de Frontenac samedi matin.

Lord Elgin est représenté signant le fameux bill d'indemnité de 1849. Les gravures de Wolfe et Salaberry sont maintenant sous examen au département des Travaux-Publics.

Le premier est représenté tombant mortellement blessé à l'heure de la victoire et le second excitant ses troupes à la bataille.

Belle chasse

Il y a neuf ou dix jours, le Révérend M. Samuel Bouchard, vicaire à Ste-Anne de Chicoutimi, a tué trois magnifiques caribous au lac " Morphée " le long du chemin St-Urbain. La chasse est très abondante dans cet endroit cette année et il n'y a pas de doute que tous nos Nemrods sauront en profiter. Habile chasseur, le Rév. M. Bouchard ne manque jamais l'occasion de faire le coup de fusil et c'est toujours avec le plus grand succès.

Incendie

Le 29 janvier dernier la résidence de M. P. A. Perron, ingénieur civil, citoyen de Carleton, a été la proie des flammes.

Chronique

Je m'amuse beaucoup, de ce temps-ci, à lire les élocutions oratoires de certains discoureurs politiques.

M. Mercier est un des meilleurs pour l'incohérence, la cacophonie des phrases, et la platitude de la pensée.

Prenez, par exemple, son discours de Ste-Anne. Lisez cette tirade de l'ex-premier-ministre à l'adresse de M. de Boucherville :

Qu'il fasse le bien, il ne peut pas espérer d'être récompensé ; qu'il fasse le mal, il ne craint pas d'être puni. Sa position est bien simple. *Il prend ma place avec un salaire de \$500 par mois. Il est riche et je suis pauvre. Mais otez-lui les \$500 par mois qu'il me prend, il reste toujours sénateur et conseiller législatif.* (Rires.) C'est-à-dire que durant la présente lutte, il peut aller n'importe où m'accuser ; *il peut me faire perdre ma place, il ne perdra pas la sienne* (rires) il est nommé à vie. Quoi qu'il fasse, le peuple ne peut l'atteindre.

Est-ce que les nausées ne vous prennent pas à la lecture de cette lamentable citation ?

"Il prend ma place,"... "il prend mes \$500 par mois,"... "Il est riche et moi je suis pauvre !" Qui tient ce langage ? Est-ce un laquais qui se plaint d'avoir perdu sa place par les intrigues d'un camarade ?

J'ai toujours prétendu, que malgré ses titres et sa splendeur, cet homme avait les sentiments et le langage d'un valet mal dressé, et les événements me donnent de plus en plus raison.

À la fin du même discours, M. Mercier s'écriait :

Je suis resté fidèle à mon sang, resté fidèle à ma race. Oui, vous pouvez m'accuser de vol, me traîner dans la boue, je vous laisserai faire, mais je vous dirai : au moins aidez-moi donc à sauver la race française en Amérique et à protéger nos compatriotes (Appl.) Vous voulez ma place prenez-la ma place, M. de Boucherville ; vous voulez mon salaire, prenez mon salaire ; mais aidez-moi à défendre ma race, car ma race pour moi, c'est plus que tous les honneurs, c'est plus que tous les salaires du monde.

Avez-vous jamais vu pareil faquin, et charlatan aussi impudemment effronté ?

Il est prêt à se laisser traîner dans la boue mais pour l'amour de Dieu, aidez-le donc à sauver sa race !

Les vols, les concussion, le pillage du trésor, les détournements de subsides, les brigandages de la Clique, le déshonneur de notre province, tout cela est secondaire ! Le grand homme est accusé de vol : soit, il consentira à passer pour voleur, mais donnez-lui un p'tit coup de main pour sauver sa race ! ! !

Ne parlez pas d'autre chose à M. le comte, il ne sortira pas de là : *il veut sauver sa race !* La sauver de qui, de quoi ? Peu importe, ... il sauvera sa race !

Eh bien, j'en suis, moi. Il ne sera pas dit que le pauvre diable aura parlé dans le désert. Sauvons la race de M. Mercier, tonnerre ! sauvons-la du déshonneur dont elle serait éternellement flétrie si elle se faisait complice de ses hontes, de ses rapines, et de ses scandales.

Je suis prêt à faire ma part : que M. de Boucherville et son gouvernement fassent la leur, et le 8 mars la race de M. Mercier sera sauvée.

Un canadien qui courtise les Muses a pondue des vers dans l'Electeur, l'autre jour C'est intitulé : *Aux persécuteurs des droits canadiens.*

Voici l'une des strophes de cette production littéraire :

Qu'importe aux renégats, aux traîtres à leur race
De trahir un pays ; qu'importe qu'une trace,
Signe de lâcheté, soit marquée à leurs fronts !
Ils sont accoutumés aux plus honteux outrages
Et peuvent aisément subir toutes les rages
Et supporter tous les affronts.

J'aimerais bien à savoir quelle est cette trace que notre homme veut marquer aux fronts des traîtres ? Est-ce une trace de crayon, une trace de cheval, quoi ?

Encore une autre :

Mais votre cœur n'a plus aucun patriotisme
Pour penser aux vœux défenseurs de nos droits !
Oui, continuez votre œuvre ; égarés les honnêtes !
Il faut des criminels, des lâches sur vos têtes,
Vous aimez mieux suivre leurs lois-

Par exemple, ça n'est pas raisonnable, ça !
Le courtisan des muses est trop cruel. Vouloir mettre des criminels et des lâches sur la tête de ses ennemis, c'est pousser trop loin l'esprit de vengeance ! Imaginez un malheureux obligé de porter sur sa tête une demi-douzaine de criminels et quatre ou cinq lâches ! ! ! C'est un supplice qui dépasse tous ceux de Denys le tyran.

Le poète de l'Electeur manque de charité, c'est clair.

L'organe de la Clique disait l'autre jour :

Les journaux bleus citent complaisamment un article du *Moniteur de Rome* qui parle des affaires de Québec sans faire les mêmes réserves que l'Univers.

Cela prouverait tout simplement que le poison des bleus a fait son œuvre chez quelques-uns là bas.

Mais où nos adversaires trompent leur public, c'est lorsqu'ils représentent le *Moniteur de Rome* comme l'organe du Vatican.

Loin d'indiquer que M. Mercier est en disgrâce auprès de la cour papale, c'est au contraire le *Moniteur* qui est en disgrâce.

Nos confrères bleus ne peuvent ignorer en effet que c'est le *Journal de Rome* qui est maintenant l'organe du Vatican.

Font-ils un joli salmigondis ?

Ils sont ferrés sur les affaires ecclésiastiques, les gens de la clique !

Eux qui ont tant crié contre Henri des Houx et le *Journal de Rome*, il y a cinq ans, aujourd'hui ils oublient que le *Journal de Rome* est défunt, que le *Moniteur de Rome* l'a enterré avec une joie peu dissimulée, que les amis de l'Electeur ont acclamé la victoire du *Moniteur* et que ce dernier, quelles que soient ses idées et ses préférences, est maintenant le seul organe catholique français à Rome.

Pauvres cliquards ! Ils sont rudement embrouillés, allez !

Maintenant un peu de poésie pour dérider les fronts assombris par une trop longue série de scandales :

LA CONSTITUTION

SUR L'AIR : Un jour maître Corbeau
sur un arbre perché.

Un jour Maître Israël sur la clôture, porché
Allait s'mettre au fourreau son vieux sabre ébréché
Lorsque pasen par là, son p'tit bout de garçon
Il lui tint ce propos qui fit fureur, dit-on,
Sur l'air de la con... con... con...
Sur l'air de la con... con... con...
Sur l'air de la con... con... constitution.

II

Peste ! mon brav' papa, te v'là bien mal assis,
Dans l'autenil de Parent, on ne s'tient pas ainsi.
Charge ton pistolet, qui fit peur à Josen ;
Entre en campagne et frappe, oui, père, frappe donc
Sur l'air de la con... con... con... etc., etc.

III

A l'instant Israël se sent électrisé
Son fils, en un clin d'œil, l'avait hypnotisé.
Tenons-nous bien, dit-il, sur nos deux vieux talons ;
Car c'est trois mille et plus qu'on paye mes chansons
Sur l'air de la con... con... con... etc., etc.

IV

Hop ! la ! sur tes quat' pattes ! Debout ! mon p'tit
[taureau !]
Nous allons fourrager avec Clover le beau.
Le sort en est jeté, allons-y sans façon,
Car il y a du bon, dans c'que dit mon Tarton,
Sur l'air de la con... con... con... etc., etc.

V

Embrassons-nous, Guillaum', mais gare à ton poulain ;
J'ai l'mécanisme graissé, et dans un tour de main,
J'pourrais t'viver encoir—pas vrai mon p'tit garçon ?
A moi les croquecigales, ou je baisse d'un ton,
Sur l'air de la con... con... con... etc., etc.

VI

Sous l'appât d'un fortune pour être indépendant
Faut se fier de tout, excepté de l'argent
Et souviens toi, mon fils, que le caméléon
Est gravé sur mes armes—tel est mon écusson :
Voilà ma con... con... con... etc., etc.

Un CULTIVATEUR.

Mes félicitations les plus cordiales au cultivateur poète.

Sa pièce est frappée au bon coin de la vieille gaieté gauloise. C'est une véritable chanson canadienne, et j'espère que mon collaborateur n'en restera pas là.

Pour finir, une anecdote relative à M. Bernatchez.

On rapporte que fatigué par le roulis du paquebot qui ramenait sa précieuse personne au pays, notre homme monte sur le pont pour humer l'air pur.

Un compagnon de voyage le voyant tout pâle et l'air ahuri :

—Mais mon cher monsieur, qu'avez-vous donc ?

Et M. Bernatchez voyant qu'il avait affaire à un grand monsieur, sort ses grands mots : —Oh ! la tête me monte affreusement à graine !

Notre ami bonheureusement voulait dire qu'il avait une affreuse migraine.

ARCHILOQUE.

Monseigneur Michel Edouard Méthot, Prélat de la maison du Pape, décédé ce matin à l'Hôpital-Général, était membre de la société d'une messe, *Fsection diocésaine*, et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

B. PH. GARNEAU, ptre,
Secrét.

Arch. de Québec,
6 fév. 1892.

L'ARGENT DU PEUPLE

LES BOODLERS A L'ŒUVRE

LEURS ESCAMOTAGES

ILS ONT PERDU LA TÊTE

M. Pacaud a eu à son crédit \$211,000 à la banque Union, dans l'espace de cinq mois.

M. Mercier a dépensé \$30,000 en six mois.

M. Charles Langelier a bâti une maison de \$25,000 au bas mot.

M. Jean-Chrysostôme a fait \$15,000 avec deux brochures de quatre sous.

M. Cléophas Beausoleil, associé de M. Mercier, a tiré au Trésor une carotte de \$31,000.

P'tit Baptiste a escamoté sans bruit, au profit du parti libéral, \$60,000, \$25,000 et \$5,000.

Et tous ces farceurs là s'imaginent que le peuple ne verra pas clair, et va leur remettre en mains le pouvoir de l'exploiter et de le piller pendant quinze ans à venir !

Gens de la Clique, vous avez perdu la tête

Elections municipales

Les candidats municipaux suivants ont été mis en nomination aujourd'hui à l'Hôtel de Ville :

Pour la charge d'Echevins

Quartier St-Louis : M. J. T. Frémont.
Quartier du Palais : J. B. Letellier.
Quartier St-Pierre : M. Foley, Jr.
Quartier Champlain : Honble J. Hearn.
Quartier St-Jean : Amédée Bobitille.
Montcalm : Frs. Delisle.
St-Roch : P. Béland.
Jacq.-Cartier : P. Gagnon.
St-Sauveur : F. Kirouan.
St-Valier : M. Fiset.

Pour la charge de conseiller

St-Pierre : L. A. Boisvert, Misael Thibault, Y. Montreuil, J. Madden.
Champlain : J. Paul, D. Griffin.
St-Louis : Angers, Chambers et F. X. Berlinguet.
Palais : P. Johnston, Hearley, Tessier.
St-Jean : E. Vincent, S. Bussière.
Montcalm : G. Gale, N. Rancour et W. Welsh.
St-Roch : G. Létourneau, T. Duchaine et Gignac.
Jacques-Cartier : Jos. Dussault et A. Dechesne.
St-Sauveur : L. Moisan, E. Pouliot et E. Savard.
St-Valier : Parent et G. Pâquet.

Duel à Cheval

Eldorado, Ark., 5—B. S. Shaw et John Ballard se sont battus en duel hier soir. Les combattants étaient à cheval. Shaw a été tué et le cheval de Ballard est tombé mort sous son maître.

Les nouveautés du "GLOBE"

EXPLOSION MANQUEE

M. Tarte et ses amis

Le *Globe* de samedi essaie de produire une sensation avec une soi-disant dépêche de Montréal dans laquelle on raconte que diverses sommes ont été payées par M. McGreevy, trésorier du parti conservateur aux élections fédérales de 1887, sur l'ordre de Sir Adolphe Caron.

Voilà une belle découverte.

Tout le monde sait bien que M. McGreevy était trésorier du parti conservateur en 1887, que les souscriptions électorales étaient versées entre ses mains, et que c'était à lui que les ordres étaient donnés ensuite pour les dépenses nécessaires dans les différents comtés.

Ce que le *Globe* et le copain de l'Electeur devraient faire, ce serait d'établir que les ministres conservateurs signaient des lettres de crédit pour faire sortir de l'argent du trésor et le jeter sans cérémonie dans le fonds électoral.

C'est le crime que M. Mercier a commis, et nous défions les organes de la Clique de trouver rien de pareil dans le parti conservateur.

Ce qui nous amuse c'est de voir le *Globe* et l'Electeur dénoncer leur ami M. Tarte à la vindicte publique. Le *Globe* y va carrément : *More boodling—Tarte's name there too.* Et l'Electeur public avec amour les regus de M. Tarte.

Et pendant ce temps M. Mercier parcourt la province bras dessus bras dessous avec M. Tarte.

Joli spectacle.

Israël va en faire une grimace à ses ingrats alliés.

Comté de Drummond

DES NOUVELLES ENCOURAGEANTES

La candidature de M. J. Cook devient chaque jour plus populaire.

Les grandes assemblées qui viennent d'avoir lieu à South-Durham, à L'Avenir et à Ulverton, les châteaux forts de M. Watts, ont beaucoup aidé la cause du gouvernement, de Boucherville.

L'honorable M. Hall, trésorier provincial, a été particulièrement apprécié, surtout par la population anglaise.

M. Watts lui demandant quel était le programme de son gouvernement, M. Hall répondit : 1o. Envoyer au pénitencier ceux qui le méritent pour avoir volé le trésor ; 2o. empêcher les boodlers d'enrager dans le coffre du trésor ; 3o. réparer, à force d'économie les dommages causés à nos affaires par les gaspillages du gouvernement précédent.

M. Watts qui se dit indépendant parce qu'il a changé de politique plusieurs fois (quatre ou cinq au moins), a paru peu enchanté de la comparaison frappante faite par M. Hall.

Il comparait un candidat indépendant au coq-d'inde d'un vieux nègre qui voyageait sur la clôture et sautait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon qu'il trouvait du blé-d'inde de l'un ou de l'autre côté.

M. Lavergne, l'associé de M. Laurier, a parlé des surplus de M. Mercier, de son honnêteté, et surtout de la constitution.

Si M. Watts n'est pas élu, adieu la constitution, pour laquelle ses pères, à lui, à M. Lavergne, ont été emprisonnés, exilés, et que sais-je encore ?

Une demie-heure de gloire fulgurante comme cela.

M. Cook a parlé avec entrain et fait une excellente impression dans ces différentes assemblées.

M. Watts a prudemment évité de se prononcer. Il veut être élu d'abord. Il ne veut juger M. Mercier que lorsqu'il sera assis à son siège de député et aura en mains les documents et chiffres officiels. Il ignore tout jusque-là. Il agit comme un juge.

M. Têtu, de Montréal, je crois, a parlé à South Durham et à L'Avenir avec entrain.

Tous les orateurs ont été écoutés avec attention et respect.

M. Watts a eu plus de 500 de majorité lors des dernières élections et il est à présent en danger.

C'est une immense réaction, en tenant compte de la faible population du comté.

TROP TARD

INDEPENDANCE INTERESSEE

UN VOTE QUI LES CONDAMNE

Ils approuvaient tout

L'heure de la justice

Il ne faut pas que le peuple se laisse prendre aux allures indépendantes de certains candidats répudiant les salotés qu'ils ont, approuvés à l'avance.

Ce n'est pas d'aujourd'hui ni même d'hier que Pacaud, le tripoteur en chef de la Clique, est reconnu à Québec et dans tout le district comme la doublure de M. Mercier.

A l'enquête de la Baie des Chaleurs M. Casgrain lui a fait avouer que depuis 1878, il était reconnu comme trésorier général de la clique. Et bien avant cela, surtout depuis l'avènement au pouvoir de M. Mercier, on disait partout, publiquement, qu'on ne pouvait obtenir la moindre chose du gouvernement sans passer par Pacaud.

Ce n'était pas Mercier mais Pacaud qui gouvernait !

Tous ceux qui s'occupent un tant soit peu de politique savaient cela.

Les députés libéraux, ceux qui aujourd'hui font parade d'une indépendance si tardive, auraient-ils été les seuls à l'ignorer ?

S'ils le disent ou seulement le laissent entendre, ils trompent sciemment leurs électeurs.

Auraient-ils voulu fermer les yeux qu'ils ne l'auraient pu. L'opposition d'alors les forçait de regarder.

Le 21 mars 1889, l'hon. M. Taillon faisait la motion suivante :

" Attendu qu'il est de notoriété publique qu'à l'occasion des nominations à un emploi sous le gouvernement de cette province ou dans aucun des départements, ou de l'obtention de certaines faveurs ministérielles, il est devenu d'usage, pour le parti actuellement au pouvoir et pour certains de ses amis, dans l'entourage du gouvernement, et sans que les ministres puissent l'ignorer, de faire payer des sommes d'argent plus ou moins élevées sinon en considération directe de telles nominations ou obtention de faveurs, au moins en rapport avec icelles.

" Attendu que le gouvernement actuel a été publiquement accusé d'avoir payé une somme de \$15,000 à M. Daniel Ford, malgré le protest de l'entrepreneur M. J. P. Whelan et dans les circonstances qui indiqueraient que ce paiement a été fait contrairement à l'intérêt public et pour des raisons ou considérations non justifiables.

" Attendu que des sommes considérables ont été payées par l'administration actuelle à M. J. P. Whelan, constructeur du palais de justice à Québec, et à M. Alphonse Charlebois, constructeur du palais législatif.

" Attendu que plusieurs réclamations contestées, pour des montants très élevés, ont été réglées par la dite administration.

" Attendu qu'il est de notoriété publique que, sur et à même les sommes ainsi payées, les dits entrepreneurs ont payé ou souscrit à diverses dates, en faveur du parti actuellement au pouvoir ou des amis de ce parti, des sommes assez considérables pour donner lieu au soupçon.

" Attendu qu'il est de notoriété publique que, sur et à même les montants payés, sous l'administration actuelle, comme subventions aux chemins de fer, les compagnies des chemins de fer ont ou à payer des sommes considérables à des ENTREMETTEURS pour obtenir le paiement de leurs subsides.

" Cette Chambre croit devoir protester contre ces faits qui sont de nature à inspirer des craintes sur l'administration des affaires de la province et qui ne peuvent qu'être préjudiciables à l'intérêt public, " soient ajoutés à la motion.

Il y a près de trois ans de cela.

Et les choses étaient déjà rendues à un tel point qu'un protest devenait nécessaire !

Eh bien ! que firent les amis de la clique en cette circonstance ?

Forcés de regarder, ils ne voulurent point voir.

M. Lemieux, secondé par M. Jules Tessier, député de Portneuf, proposa l'amendement qui suit :

" Il n'y a aucune preuve devant cette Chambre et dans le public des faits allégués dans la dite motion lesquels doivent être considérés faits gratuitement et d'une manière calomnieuse, pour un but de succès de parti et de manière à déprécier nos institutions provinciales.

" Que le système d'insinuation suivi par l'opposition est regrettable et que, dans l'intérêt de sa propre dignité et celui de la province, elle devrait renoncer à ce système, et porter courageusement et d'une manière directe toute accusation qu'elle peut avoir à porter.

" Que cette Chambre a confiance dans le gouvernement actuel et croit être à cet égard l'expression de l'opinion publique. "

Le protest de l'opposition est regrettable ! disait la clique.

Et confiance dans notre bon gouvernement ! ajoutait-elle comme oraison.

On avait des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre.

Pourtant, tous les affamés, tous les chercheurs de place se plaignaient que pour avoir un pain il fallait en donner la moitié à Pacaud.

Half a loaf is better than no loaf !

Mais protester contre ce système organisé de brigandage, c'était diminuer la clientèle du gardien de barrière dont les extorsions nourrissaient les députés hier sans le sou et aujourd'hui richesards.

Condamner Pacaud c'était se condamner soi-même.

Aussi, la clique vota-t-elle pour l'amendement qui donnait carte blanche au copain de son chef, Ernest Pacaud.

Et c'est après un vote aussi coupable, une approbation aussi générale, presque un encouragement, qu'on vient poser à l'indépendance.

Hypocrites !

Si Pacaud a continué de piller la province c'est peut-être grâce à ce refus de protester contre son boodlage. Arrière donc tous ces indépendants de la dernière heure qui seront plus que jamais partisans, le jour où ils mettront de nouveau les pieds en ce Palais Législatif, dont, suivant M. Lebeuf, ils ont souillé les lambris.

Le repentir n'est méritoire qu'aux jours de miséricorde.

Aujourd'hui ce temps-là est passé. C'est l'heure de la justice. Il faut qu'elle soit implacable.

Point de faiblesse ou de pitié pour les coupables.

Le salut de la province l'exige et l'honneur du nom français le commande.

Cyr Victime d'un Accident

New-York, 9.—Un câblegramme annonce un accident arrivé au Samson canadien, Louis Cyr. En levant une haltère de 286 livres, la main manqua à l'athlète et le poids lui tomba en pleine poitrine. Cyr a dû se mettre au lit. Le mal est sérieux.

Dix-Huit Passagers Brulés Vifs Dans un Wagon en Roumanie

Bucharest, 9.—Un wagon de passagers de première classe attaché à un convoi-express à destination de Braïla, a pris feu hier soir. Dix-huit passagers n'ayant pu quitter ce wagon parce que les portes étaient fermées à clef ont péri dans les flammes.

Mort d'un eveque

Bruxelles, 9.—Mgr Berlin, évêque de Namur, est mort.

Le Bey de Tunis grippé

Paris, 9.—Le bey de Tunis est gravement malade de la grippe.

M. Rouvier atteint de la grippe

Paris, 9.—M. Rouvier, ministre des finances en France, souffre d'une forte attaque de la grippe.

Entre prince

St-Petersbourg, 9.—On dit que la fille aînée du tsar est fiancée au Grand Duc Alexandre Michélovitch.

Mort d'un diplomate

Berlin, 9.—Le comte de Launay, ambassadeur d'Italie, vient de succomber à une attaque de grippe.

AU FEDERAL

La majorité du gouvernement

Au lendemain du scrutin du 5 mars 1891, le gouvernement fédéral avait une majorité de 25 voix, bien que l'Electeur en réclamait 20 pour son parti. Depuis lors, les tribunaux ont siégé, et leur ouvrage a été considérable. Cent huit pétitions ont été produites devant les cours ; sur ce nombre 44 étaient à l'adresse des conservateurs, et 64 étaient dirigées contre nos adversaires. La justice n'a plus à se prononcer que sur treize de ces contestations.

L'état suivant fera mieux comprendre la situation :

	Elections libérales	Elections conservatrices
Pétitions renvoyées.....	28	26
Elections annulées.....	25	14
Sièges vacants par décès.....	1	1
Contestations en cours.....	10	3
Total.....	64	44

Les sièges rendus vacants par la mort de Sir John A. Macdonald et de M. Burdett, étaient contestés, et voilà pourquoi nous les faisons figurer dans ce tableau.

Depuis que les élections partielles sont commencées, le parti conservateur en a gagné douze sur quatorze—enlevant trois sièges sur l'ennemi, en perdant un seul : Richelieu. Ce résultat augmente la majorité ministérielle de cinq voix, et pratiquement six voix, vu que Kingston n'avait pas de représentant durant la dernière session.

Trente-deux députés manquent à l'appel. La moitié de ce chiffre appartient à la province d'Ontario. Douze avaient été élus comme libéraux et quatre comme conservateurs. Nous garderons nos comtés, et les libéraux en perdront certainement six. Quand toutes les élections seront terminées dans la province-sœur, le gouvernement pourra y compter une majorité de vingt voix. 56 contre 36. C'est le chiffre qu'il aurait dû obtenir si la corruption la plus effrontée jointe aux fausses représentations n'eussent détourné les électeurs de la voie droite.

Dans la province de Québec, la représentation se trouve actuellement réduite à cinquante-cinq députés dont 23 conservateurs et 32 libéraux. Dix comtés sont ouverts, et le parti conservateur les gagnera tous sans exception. Il y a en outre neuf députés libéraux dont les mandats seront annulés avant longtemps. Cinq attendent leur sentence. Avant longtemps le gouvernement aura acquis une majorité dans notre province.

Dans la Nouvelle-Ecosse, il y a six élections qui donneront trois voix en sus de treize que le gouvernement possède. Majorité : 11.

Dans le Nouveau-Brunswick, la majorité ministérielle ne dépassera pas douze.

Il n'y aura pas de changement ailleurs.

Voici en résumé :

	Maj. conserv.
Ontario.....	20
Québec.....	1
Nouvelle-Ecosse.....	11
Nouveau-Brunswick.....	12
Colombie.....	6
Territoires.....	4
Manitoba.....	3
	57
Déduisant la majorité libérale de l'Île du Prince-Edouard.....	2
Majorité conservatrice.....	56

Telle sera, croyons-nous, la majorité du gouvernement, lorsque la députation sera au complet, et que toutes les contestations auront été réglées.

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : " Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé. " Franco 50 centimes.—R. RAYMOND & Cie, Editeurs, 36, rue de Marly, Paris.

Funeste demagogie

DES ARMES CONTRE NOUS

LES REPRESENTATIONS

L'imprudence et le manque de discrétion politique de M. Mercier, ont déjà causé bien des embarras à notre province et à notre race. C'est lui qui a provoqué l'agitation qui a fait sombrer les institutions françaises dans le Manitoba et exposé les écoles catholiques dans Ontario. Il sait cela. Et cependant, hier encore, il a lancé des défis, il en a appelé aux passions, aux préjugés, il a sottement accusé ses adversaires de s'être livrés aux protestants, d'être en sympathie avec M. McCarthy, etc.

Ce sont ses amis politiques, à lui, M. Mercier, qui persécutent nos coreligionnaires au Manitoba, c'est le cabinet libéral de M. Greenway qui a décrété la destruction de nos écoles et l'abolition de notre langue.

Tous les fanatiques du Canada trouvent dans les discours du Premier Ministre des armes pour nous combattre et des raisons pour nous dénoncer.

Depuis deux ans, grâce à sa conduite agressive, déplacée, nous avons perdu, dans la Puissance les fruits d'un quart de siècle de labeur. Et il recommence ses provocations dans l'espoir de détourner l'attention publique des fautes énormes qu'il a commises dans la conduite des affaires.

Nous protestons contre cette tactique périlleuse, anti-patriotique. Nous demandons que cette demagogie funeste SOIT PUNIE par tous ceux qui ne veulent pas que les autres races se rangent en bataille comme nous dans la puissance.

SERVICE DU CARDINAL SIMEONI

Le service pour le repos de l'âme du cardinal Simeoni a été chanté ce matin en la cathédrale de Québec. La vieille basilique était toute drapée de noir pour la triste circonstance.

Mgr Marois, Vicaire-Général, officiait, assisté des abbés F. Dugal et E. Langlois, comme diacre et sous-diacre. Les élèves des différentes institutions de la ville assistaient au service. Dans le chœur on remarquait une trentaine de prêtres des paroisses environnantes.

Le corps universitaire était présent.

M. Gustave Gagnon tenait l'orgue et les élèves du séminaire ont rempli avec talent la partie vocale.

L'absoute a été donnée par Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Notes politiques

La candidature de l'hon. M. Flynn dans Matane est très populaire. Des adhésions de libéraux importants font voir jusqu'à quel point les électeurs de ce comté sont dégoûtés de la clique et de ses œuvres néfastes.

Dimanche dernier, l'hon. commissaire des terres a parlé à Matane, à la Rivière-Blanche et à Sainte-Félicité. Son adversaire, M. Fiset s'est fait cogner sur les doigts comme il le méritait.

Les services politiques de M. Pinault ne seront plus requis après le 8 mars prochain.

Il paraît que des agents de M. Mercier courent les rues de la ville pour faire signer des réquisitions en sa faveur. Si le roi des boodlers désire faire la bataille dans Québec-Centre, il n'a qu'à bien se tenir. Nous lui garantissons qu'il va trouver la soupe chaude, avec une défaite en plus. En tous cas, nous engageons les électeurs dégoûtés du régime des vols et des brigandages, de se mettre en garde contre les belles paroles de ces agents du mercierisme.

Une grosse journée demain. Six élections à faire pour la Chambre des Communes : à Peel, Bruce, Middlesex, Victoria-Nord, Victoria-Sud et Halifax.

Dimanche on a annoncé dans toutes les paroisses du comté de Ymaska la candidature de M. L. M. Blondin, notaire de St-François du Lac.

La discussion s'est faite entre les deux candidats, MM. Blondin et Gladu, à Saint-Guillaume d'Upton. MM. Gladu, Taillefer et Desserres parlaient en faveur de la politique libérale, MM. Blondin Vanasse et Têtu pour le programme conservateur et contre les gaspillages de la clique.

Les conservateurs du comté de Soulanges ont convoqué une assemblée publique, à Coteau Station, demain à 2 heures p. m., pour faire le choix d'un candidat. Plusieurs orateurs, tant de Montréal que du comté, y porteront la parole.

Une grande assemblée a eu lieu à Richmond, hier soir. Les honorables MM. Casgrain et McIntosh ont roulé les amis de la clique, et ont été acclamés par la foule. Le comté est sûr pour le parti conservateur.

Le secrétaire provincial est parti hier soir pour Ste Angèle comté de Nicolet, où se fait aujourd'hui le choix du candidat conservateur.

A LA MEMOIRE DE SA GRANDEUR MGR JEAN LANGEVIN

Le télégraphe nous apportait l'autre jour la triste nouvelle de la mort d'un des prélats les plus distingués qu'ait produit notre pays. Il nous apprenait que Monseigneur Jean Langevin, ancien évêque de Rimouski, était descendu dans la tombe après quelques heures de maladie seulement. Pour tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître particulièrement ce vénérable apôtre, sa disparition de la scène du monde doit leur causer une grave douleur.

Y a-t-il quelqu'un, même parmi les plus sévères critiques, qui ne reconnaisse en lui le véritable apôtre, le prêtre doué des vues les plus larges et les plus élevées. Aujourd'hui que le glaive de la mort a tranché cette noble existence, nous sentons que c'est une perte qui cause un deuil général pour le diocèse, et un deuil particulier pour tous ceux dont il a été la Providence. Que de malheureux n'a-t-il pas secourus ! Que de jeunes gens, lui doivent les positions sociales qu'il leur a créées, soit en les soutenant de son influence soit en leur procurant les moyens de faire un cours d'étude plus ou moins complet !

Arrivé en 1867 dans ce diocèse dont il était le premier évêque titulaire, il eut tout à organiser, à créer. Que d'obstacles n'eut-il pas à surmonter surtout dans la construction de ce séminaire qu'il eut la douleur de voir réduit en cendres avant même de le voir achevé ! Que de jeunes ecclésiastiques, que de prêtres il a tirés du sein de leur famille, où le manque de ressources pécuniaires les aurait fait demeurer ! Que de bras travaillaient aujourd'hui dans la vigne du Seigneur, qui seraient restés inertes ! La liste de tous ceux qu'il a secourus de cette manière et de tant d'autres serait longue à énumérer. A ce vénérable et regretté défunt on peut appliquer avec justice ces paroles de David :

Ecce sacerdos magnus qui in diebus suis placuit Deo et inventus est justus. Oui, dans cette carrière si bien remplie, il a dû plaire souverainement à Dieu et la mort qui l'a frappé vient de le ranger au sein des justes de la céleste patrie.

O vénérable et regretté pasteur, en pleurant sur ta tombe, j'écris ces quelques lignes pour te payer un faible tribut d'hommages et de reconnaissance pour tout ce que tu as fait pour moi ! Combien de mes amis avec une plume plus accréditée et plus exercée que la mienne peuvent en dire davantage ! Que Dieu te donne au Ciel la récompense de tes travaux et de tout ce que tu as fait pour nous ici bas !—R. I. P.

H. B.

Sayabec, 28 janvier 1892.

Echos & Nouvelles

Malades

Nous regrettons d'apprendre que MM. Tourangeau, maître de poste de cette ville et le major Crawford Lindsay sont sérieusement malades.

Droit maintenu

La cour d'appel a maintenu le droit de la corporation de Québec de passer un règlement imposant une taxe sur les écuries de louage.

Ce règlement avait été passé sous l'ancienne administration municipale.

Mors aux dents

Hier après-midi, un cheval a pris l'épouvante sur la rue Ste-Ursule qu'il descendait avec une rapidité épouvantable et vint s'abîmer sur une carriole rue St-Jean. Les deux voitures ont été mises en pièces. Le conducteur de la première voiture a été précipité sur le sol et a failli se tuer.

Cour du recorder

Jacques Chamberland et Alexandre Chamberland, ivres, n'ont pas été condamnés. —Joseph Trudeau, ivresse, 15 jours.

Municipal

M. Pierre A. Hamel a été réélu unanimement maire de la paroisse de l'Anceine-Lorette et aussi M. Ed. Pageot nommé secrétaire-trésorier pour la vingtième fois.

Diphthérie

Samedi dernier, un nouveau cas de diphthérie a été rapporté au bureau de santé. Le nombre des maisons placardées est maintenant de treize.

Nouveau Journal

Nous accusons réception du premier numéro du *Journal de Longueuil*, publié dans les intérêts du parti conservateur, M. J. E. Jodoin en est le rédacteur. Longue vie au confrère.

Un coup de fusil significatif

Hier après-midi, M. Arthur Boissinot a fait le coup de feu sur un couple de merles qui étaient venus s'aventurer dans les parages de Bienville.

Les deux premiers oiseaux de ce genre n'avaient fait leur apparition qu'à la fin de février, l'an dernier, et le premier coup de fusil tiré sur eux l'avait été aussi par M. Boissinot.

L'apparition de ces oiseaux à une époque aussi peu avancée de la saison est le signe d'un printemps hâtif.

Les Canadiens à Paris

Inscrits au commissariat général du Gouvernement du Canada, à Paris, 10, rue de Rome :

Honorable J.-W. Macdonald, sénateur, et Mme et Mlle Macdonald, Victoria B. C., 30, rue Drouot.

M. H.-M. Perrault, Montréal, 50, avenue d'Iéna.

M. Fred. Henry, London, Ont., 50, avenue d'Iéna.

M. et Mme J. J. Milloy, Montréal, Grand-Hôtel.

M. et Mme J. B. E. Letellier de Saint-Just Québec, Terminus.

M. le docteur et Mme Arthur O'Baribault New-Haven Conn., hôtel Rochefort.

Mme et Mlle Leman et Mlle Roy passent l'hiver à Hyères (Var).

Mme Mlle et M. Ch. Rodier ont quitté Vichy pour Nice.

M. Albert Fortin est à Rome où il restera jusqu'au 26 janvier.

M. l'abbé Casgrain, M. l'abbé F. Faguy, curé de Notre-Dame de Québec, Mgr Têtu et M. l'abbé Alphonse Têtu, sont partis pour l'Italie, en route pour la Terre-Sainte.

M. D. Girouard, député, et Mme Girouard M. le juge Cimon et Mme Cimon, s'embarquent aujourd'hui à bord de la *Normandie*.

A Nice.—M. et Mme Shelden-Stephens, Mme Dumas, Mlle Noonan, Mlle Lamothe, Mme Rodier Mlle Rodier, M. Ch. Rodier, M. et Mme J. Chaffers.

A Alger.—M. R. H. Stephens, M. et Mme Gaspard Le Moine, Mlle La Rue ; MM. les abbés Angers et Cinq-Mars.

M. et Mme Letellier de Saint-Just sont partis pour l'Espagne.

M. le docteur Duhamel est rentré à Paris, après un séjour de trois mois en Allemagne.

Mariage de Mlle Taschereau

Mercredi prochain, à 9,30 heures a. m., aura lieu à la chapelle du Sacré-Cœur, église St-Jacques, Montréal, le mariage de Mlle Béatrice Taschereau, fille de l'hon. juge Taschereau, avec le major Vidal, de Toronto.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée par Son Eminence le cardinal Taschereau, grand-oncle de la mariée.

Manufacture Bresse

Une bonne nouvelle pour la population ouvrière de St-Roch et St-Sauveur.

La mort de l'honorable M. Bresse n'arrêtera point les opérations de la manufacture qui porte son nom. L'établissement reprendra ce matin même son activité ordinaire.

Cour de police

Raphaël Morasse, et Ulric Beaumont en prison depuis quelque temps sous accusation d'avoir volé plusieurs montres chez M. Plamondon à St-Raymond, ont comparu et après l'audition de plusieurs témoins ont de nouveau été renvoyés en prison.

Mouvement des steamers

Date	Steamship	Arrivé à	De
Feb. 6	Manitoba	Halifax	Glasgow
"	Lake	"	"
"	Nepigeon	New-York	Liverpool
"	Etruria	Queenstown	New-York
"	Rhynland	New-York	Anvers
" 7	The Queen	"	Liverpool
"	Bothnia	"	"
"	Adriatic	"	"
"	Umbria	"	"
"	Luttheil	"	Rotterdam
"	La Bretagne	Havre	New-York
"	Edam	Amsterdam	"
" 8	Aller	Southampton	"
"	Dania	"	"
"	State of Nebraska	Glasgow	"
"	Friesland	Anvers	"
"	Nederland	New-York	Anvers

Notes maritimes

Le steamer *Prussian*, de Boston pour Glasgow y est arrivé hier matin, déchargeant 380 bœufs.

—Le steamer *State of Nebraska*, de New-York pour Glasgow, y est arrivé samedi.

—Le steamer *Bermude* est arrivé à New-York des Indes Orientales à 10 hrs. a. m. dimanche dernier.

—Le steamer *Carribee*, est arrivé à Boston de Matanzas, dimanche dernier.

—Le steamer *Orinoco*, est arrivé aux Bermudes venant de New-York à 8 hrs. a. m. dimanche dernier.

—Le steamer *Muriel*, est parti de St Kitts W. J. pour Matanzas le 6 courant.

—Le steamer *Trinidad*, est parti de New-York pour les Bermudes, à 3 hrs. p. m. dimanche dernier.

Un terrible accident

Un cultivateur du nom d'Elie Tremblay jr, qui demeure sur le nouveau rang du lac Bouchette, sur la ligne du lac St-Jean, a été victime d'un triste accident ; il s'est fait prendre un bras dans un moulin à battre, et il a reçu des blessures sérieuses.

Enlites

MM. Poupart et de Rousselle, marchands de nouveautés, rue Ste-Catherine, Montréal, ont déposé leur bilan, à la requête de MM. Thibaudeau, frères & Cie. Le passif s'élève à \$19,000 environ. Les principaux créanciers sont MM. Thibaudeau, frères & Cie, \$4,286.56 ; McIntyre, fils & Cie, \$2,315.19 ; J. Johnson et Mme M. Dufresne, \$2,000. M. Alfred A. Thibaudeau a été nommé gardien provisoire et l'assemblée des créanciers aura lieu le 15 courant.

Une demande de cession a également été faite à MM. Carrell et Cie par Mme Elisabeth Collius.

Election municipale

MM. L. Moisan et E. Pouliot ont été élus par acclamation conseillers pour le quartier St-Sauveur, M. E. Savard s'étant retiré.

M. Savard a été mis en nomination par ses amis, mais comme il n'ambitionne pas les honneurs municipaux et qu'il doit consacrer tout son temps à ses occupations multiples, il s'est retiré. Hier matin à l'hôtel de ville il a signé un document à cet effet.

M. Savard nous prie de remercier ses amis et les électeurs de St-Sauveur de la preuve de confiance qu'ils ont bien voulu lui manifester en cette circonstance.

La Mortalité à Montréal

Les décès parmi les catholiques, se sont élevés à 85 la semaine dernière. En voici le détail : croup, 1 ; diphthérie, 1 ; fièvre typhoïde, 1 ; coqueluche, 1 ; débilité infantile, 1 ; diarrhée, 1 ; méningite, 4 ; convulsions, 5 ; phtisie, 7 ; bronchite, 1 ; broncho-pneumonie, 2 ; congestion pulmonaire, 1 ; pneumonie, 10 ; asphyxie des nouveaux-nés, 1 ; grippe et influenza, 6 ; autres maladies, 42

Pendant plus de cinquante ans

Le Sirop adoucissant de Madame Winslow a été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centins la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers.

Québec, 27 Mai 1891—1 an

MARIAGE

Ce matin, M. Charles Vézina conduisait à l'autel Mlle Eugénie Hamel, fille de feu M. Abraham Hamel, Eor. La bénédiction a été donnée par le Révd M. Plamondon, curé du faubourg St-Jean.

DECES

HÉBERT.—A Montmagny, le 28 de janvier dernier, à l'âge de trois ans et deux mois, Mario Sophie Yvonne, enfant bien-aimée de M. H. Hébert, notaire.

BOITEAU.—Hier soir, vers six heures, est décédée à l'âge de 45 ans, Dame Céline Belleau, épouse de Sieur George Boiteau, entrepreneur-maçonner. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et trois enfants inconsolables.

MOISAN.—Delle Joséphine Moisan, décédée au presbytère de St-Jean-Baptiste, à l'âge de 38 ans et 5 mois.

Marché de Québec

FARINE ET GRAINS

Québec, 11 février 1892.

FARINE—Sup. extra, baril, 196 \$	5 00 a	5 50
Extra	4 60 a	4 80
Forté pour boulanger	5 15 a	5 25
Extra du printemps	4 55 a	4 65
Superfine	4 45 a	4 55
Fine	4 20 a	4 30
En pches de 100 liv.	2 30 a	2 50
Patente amer, qrts	6 50 a	6 75
Blé du Manitoba	1 20 a	1 25
" d'Inde jaune	0 72 a	0 76
" " blanc	0 00 a	0 95
Pois	0 85 a	1 00
Avoine	0 38 a	0 40
Orge	0 60 a	0 70

PROVISIONS, ETC., ETC

Québec, 11 février 1892.

Beurre frais par livre	\$ 0 20 a	0 23
Beurre salé par livre	0 16 a	0 18
Patates par minot	0 35 a	0 40
Ceufs par douzaine	0 15 a	0 18
Sucre d'étable par livre	0 07 a	0 72
Fromage par livre	0 12 a	0 14
Oignons par baril	2 75 a	3 25
Pommes par baril	4 50 a	5 50
Orange, boîte, Floride	4 50 a	5 00
" Valence, caisse	5 50 a	6 00
" Jamaïque, bts	5 50 a	6 00
Citrons, par boîte	2 50 a	3 25
Tabac canadien en feuille par lb. ..	0 15 a	0 18

POISSONS

Québec, 11 février 1892.

POISSONS—Séchés le quintal	\$ 5 00 a	5 50
Morue verte le baril	5 50 a	5 75
Saumon, No 1	17 00 a	19 50
Hareng du Labrador	6 00 a	7 00
Hareng C. B.	6 00 a	6 25
Traite par quart	9 00 a	10 00
Morue No 1, grd bts	5 75 a	6 00
Huitres	3 75 a	4 00

BŒUFS, MOUTONS, ETC

Québec, 11 février 1892.

BŒUF—1ère qualité, par 100 liv. \$	8 00 a	9 50
" 2ème "	7 00 a	8 00
" 3ème "	5 50 a	7 00
" par livre	0 08 a	0 10
Mouton, par livre	0 08 a	0 10
" du printemps, chaque	3 00 a	5 00

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 11 février 1892.

Porc frais, par 100 livres	6 25 a	6 50
" " par livre	0 09 a	0 10
" Salé, par livre	0 10 a	0 11
" " par baril	16 50 a	19 00
Jambons frais, par livre	8 00 a	8 10
" fumés par livre	0 11 a	0 12

VOAILLES

Québec, 11 février 1892.

Volailles, par couple	0 60 a	0 90
Poulets, ...	0 40 a	0 70
Oies, ...	1 25 a	1 40
Dindes, ...	2 00 a	2 55
Canards, ...	0 75 a	0 80

Restaurateur de Robson.



Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément ? En ont quand par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décadence précoce ? Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualité que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

Marque de Commerce. Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout—50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.

Echos et Nouvelles

Mortes subites

Mme Martel, mère de M. Elzéar Martel, fermier de la quatrième concession de Saint-Augustin de Portneuf, âgée de 75 ans a été trouvée morte hier matin dans son lit.

M. Venan Drouin, vieux fermier de St-Giles, a aussi été trouvé mort la semaine dernière.

Dans chaque cas, le coroner Belleau n'a pas jugé à propos de tenir d'enquête.

Un cultivateur de Ste-Croix, comté de Lotbinière du nom de Louis Hébert, est mort subitement la semaine dernière après une course de 15 milles à la recherche de son cheval.

Le député coroner Legendre a tenu une enquête et le jury se basant sur le témoignage du Dr Rinfret, a rendu un verdict de mort de congestion de poumons.

Gravement blessé

Un M. Boudreau, qui travaillait au moulin à scie Culligan, à la rivière Jacquet, s'est fait prendre entre la courroie et une roue en mouvement. Il a reçu des blessures si graves qu'il expira quelques heures après. Boudreau était marié et demeurait à Campbellton.

Accidents

Mlle A. Colton de St-Roch, s'est fracturé une jambe dimanche soir en tombant sur la rue pendant qu'elle se rendait à l'église.

Le Dr Park a réduit la fracture.
—Un jeune homme du nom de Philips, a eu les doigts broyés hier par une pièce de machinerie aux usines du Pacifique. Le Dr Elliott a été appelé.

Compagnie des chars urbains

La réunion générale des actionnaires de la Cie des chars urbains de Québec a eu lieu hier et les messieurs suivants, ont été réélus directeurs pour 1892 :

C. St-Michel, G. R. Renfrew, W. Hossack, J. C. Thomson, D. C. Thomson, F. Tessier et G. Lemoine.

A une réunion subséquente, de ces directeurs, M. C. St-Michel a été réélu président et M. W. Hossack, vice-président.

Assermenté

M. Thomas F. Battle a été assermenté hier par le juge Chauveau comme constable pour maintenir l'ordre au bureau de poste de cette ville.

Rumeur

Il est rumeur qu'un grand nombre d'officiers du 9ième bataillon ont envoyé leur résignation.

Nous croyons connaître la raison.

Société d'agriculture

A l'assemblée annuelle de la société d'Agriculture N. 2 du comté de Wolfe, tenue à Wotton le 16 décembre dernier, les Messieurs suivants ont été réélus directeurs : E. S. Darche, Cyrille Doucet, J. H. Crépeau, Zéphirin Godbout, Alfred Charland, Charles Guimond, Ferdinand Nault, Esdras Belisle et Eugène Lemire.

A la première réunion du bureau, tenue chez le secrétaire lundi 18 janvier 1892 les officiers suivants ont été nommés : Président, E. S. Darche, Ecr. régistrateur à Ham-Sud ; Vice-Président, J. H. Crépeau, Ecr. marchand à St-Camille ; Secrétaire, Jos Bourque Ecr. Wotton.

Pronostics du mois de février

Pronostics pour le mois de février :—Du 5 au 12, on aura de la neige et quelquefois de la pluie, mais la majeure partie sera de beau temps. (Pluie et tempêtes aux Etats-Unis). Du 12 au 20, temps changeant, neige de temps à autre, quelques bourrasques ; cependant la majeure partie sera de beau temps.—Du 20 au 27, changeant ; par intervalles, neige, froid et violents coups de vent.—Du 27 au 5 mars, (fortes marées) changeant neige de temps à autre ; violents coups de vent ; quelques jours de froid.

Congratulacions

Les remerciements nombreux que nous recevons de toutes parts, de vive voix et par correspondance, nous font un devoir de répandre notre excellent produit la Capilline. Les propriétés toniques de cette préparation donnent à la chevelure un brillant et une vigueur inaccoutumés. Essayez-la une fois et vous n'en voudrez plus d'autres.

Triste accident

James John Murphy, de Kouchibouguac, en travaillant au bois au camp d'Harry Whalen, à la tête de la rivière Kouchibouguac, s'est donné un coup de hache au talon. Il se fit une affreuse entaille par laquelle il perdit tout son sang dans l'espace de vingt-quatre heures. Son cadavre fut ramené chez lui, où le docteur Thomas Bourque tint une enquête. Le défunt était âgé de 20 ans.

Maire

M. Napoléon Lortie, cultivateur de la Canadière, a été élu maire de la municipalité de St-Roch de Québec Nord.

M. Linière Taschereau, avocat, C. R., a été réélu Maire du village de St-Joseph, Beauce, unanimement.

M. Jones Timmony vient d'être réélu maire de St-Colomban de Sillery pour la neuvième fois.

Coup de hache

Jeudi dernier, Denis Melanson, qui demeure rue Lutz, à Moncton, s'est accidentellement donné un coup de hache, en bûchant dans le bois, sur la palette du genou, et s'est fait une blessure qui le retiendra au logis plusieurs semaines.

Abjuration

Madame veuve Cyrius Augier, née Margaret Anny Bichabey, de Ste Anastasie de Nelson, du Canton d'Iverness, a abjuré la religion protestante le 1er février dernier pour embrasser la religion catholique.

Le Revd. M. Ballantyne a fait en anglais l'instruction de circonstance.

Renards

On signale une véritable invasion de renards de toutes couleurs dans certaines paroisses le long du fleuve, telles que la Pointe-aux-Trembles, les Ecuriels, etc. On en a déjà tué plusieurs. Le résidents de ces endroits leur font une chasse active.

Paralysie

Nous regrettons d'apprendre que M. Jacques, conseiller pour le quartier St Pierre, a été frappé de paralysie.

Compagnie des chars urbains de la rue St-Jean

Les messieurs suivants ont été élus officiers de cette compagnie :

G. G. Stuart, Président ; A. Robertson, Vice-Président et Messrs. Philippe Gingras, W. McWilliam, W. De Quincey, Sewell, F. M. Ryder et Z. Vandry, Directeurs.

Pénible accident

Un bien pénible accident vient de jeter la population de Van Buren, Me., dans le deuil. L'autre matin, M. Jos. Gagnon, fils de M. Hilaire Gagnon, est parti pour conduire au Grand-Saut, à 12 milles de Van Buren, un compatriote nommé Arthur Lambert, de Lewiston. En revenant, son cheval ayant pris l'épouvante, il tomba de sa voiture et se cassa le cou. La mort fut instantanée.

Accident

Un jeune enfant, neveu de M. G. W. Pelletier, épicière de la rue Saint-Joseph, et du révérend Père Pelletier, de Saint-Sauveur, s'est cassé un bras mercredi dernier en tombant sur la glace.

Les artisans de Lévis

A une réunion tenue jeudi soir les artisans canadiens-français de cité de Montréal, section de Lévis, ont fait comme suite l'élection de leurs officiers :

Président :—M. P. J. Montreuil réélu.
1er vice-président :—M. Oct. Couture réélu.

2eme vice-président :—M. David Muot.
Sec.-Trés. :—M. F. X. Marceau, réélu.
Sec. arch. :—M. J. Octave Lavoie réélu.
1er com.-ordon :—M. D. Carboneau, réélu.

2eme com.-ordon :—M. J. Dessaint dit St-Pierre, réélu.

Directeurs :—MM. Léonidas Samson, J. H. Carrier, opérateur, et Ferd. Talbot.

Maires élus

Les messieurs dont les noms suivent ont été élus maires dans les endroits suivants du comté d'Arthabaska :

Municipalité de Chénier : M. Dennis William, Arthabaskaville : L. O. Pepin, écr., réélu, Plessisville : M. J. A. Savoie, Somerset : M. T. Kelly, jr., réélu pour la quatrième fois ; St-Rémi de Tingwick : M. David Carignan ; Township de Stanfold : M. A. Girouard ; Chester-Nord : M. F. X. Voyer ; St-Norbert d'Arth : M. Georges Lebel, Chester-Ouest : M. Benjamin Fouquet ; Saint-Albert de Warwick : M. A. Bouvette ; Chester-Est : M. Ephrem Lafrance, St-Christophe : M. Chs Verville ; M. Joseph Brissette, ville de Victoriaville : M. Paul Tourigny, Ste-Victoire d'Arth. M. Honoré Demers.

Les héritiers Bresse

Les héritiers de M. Bresse, sont : Olivier Bresse, de Charlesbourg, Charles Bresse, de Sherbrooke, Mme Massé, sa sœur, de Whistler, E.-U., et ses beaux frères MM. Tréfilé Dumas et Tétreau, des Etats-Unis.

La Purification

A la Congrégation de la haute-ville

Les fêtes de la sainte Vierge sont toujours célébrées avec pompe dans cette élégante chapelle ; mais la solennité de la Purification l'a emportée hier sur toutes les autres. Aussi quelle grandeur et quelle majesté ! Qu'il était beau de voir cette foule de fidèles pieuse et recueillie se prosterner devant le Saint des Saints ! Qu'il faisait bon d'entendre ces chants harmonieux et suaves ! Quel spectacle touchant que de contempler ces quatre à cinq cents congréganistes assis à la table du banquet divin ! Ces grandes démonstrations de la piété chrétienne laissent dans le cœur des impressions qui ne s'effacent jamais.

La messe de dix heures a été chantée par M. l'abbé Laflamme, assisté comme diacre et sous-diacre par MM. les abbés Fiset et Simard, du séminaire.

Le chœur de l'orgue de l'église des congréganistes de St-Roch a rendu avec une précision et un brio vraiment remarquable les Kyrie, Gloria, Sanctus, et Credo de la messe de Juvin. Rien n'a manqué sous le rapport de l'exécution et de l'expression. Nous n'exagérons pas en disant que ce chœur aurait été vivement applaudi si ce n'eût été la sainteté du lieu. C'est un chœur composé de voix choisies et exercées avec beaucoup d'habileté par M. L. Dessane, organiste ; aussi marche-t-il de succès en succès. Les solis ont été chantés par MM. Lamontagne, Bruneau et Lachance, l'éloge de ces messieurs n'est plus à faire.

M. Laurent s'est très bien acquitté de son Ave verum.

Mme Dr Samson a interprété l'Ave Maria de Schubert avec cette souplesse, cette pureté et cette force de voix qu'on lui connaît. Dans le Solo d'O cor Amoris Victima, elle a chanté à ravir.

M. l'abbé Garneau, secrétaire de l'archevêché, a officié aux vêpres qui ont été chantées à quatre heures.

Le salut a été très solennel. C'est Son Eminence le Cardinal Taschereau qui a officié. Les RR. PP. Déry et Turgeon remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre.

Le sermon a été donné par le R. P. Portelance, O. M. I. de la maison de Saint-Sauveur. C'est un joli morceau d'éloquence.

Le chant des psaumes harmonisés a été magnifique ; mais c'est le Tantum ergo harmonisé par A. Dessane qui nous a plu davantage ; c'est quelque chose de suave et d'empoignant en même temps. La musique des grands maîtres est bien belle, mais le plain chant, d'après nous, est plus grave, plus solennel et plus religieux.

Les congréganistes se sont montrés de dignes enfants de Marie en célébrant leur fête patronale avec un éclat aussi extraordinaire.

Cour d'Appel

Jugements

Voici la liste des jugements rendus samedi en cour d'Appel :

Cité de Québec vs Madden—Jugement infirmé.

Picard vs Picard—Infirmé avec frais, décret annulé.

Connolly vs Sedgewick—Motion du défendeur renvoyée. Jugement infirmé (juge Baby dissente).

Connolly et al vs Sedgewick.—Motion des Connolly accordée. Il est ordonné que les livres déposés en cour soient déposés entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure de Québec, ce qui permettra à l'appelant d'y référer au besoin pour l'administration de ses affaires personnelles avec la permission de la Cour, et à la Couronne de se les procurer pour ses poursuites criminelles contre le dit appelant (juge Baby (dissentente).)

Morin vs Pacaud—Confirmé avec dépens ;

Laroche vs Maltais—Confirmé avec dépens ;

Les trois causes de Mercier vs Morin—Jugement infirmé avec dépens. (Juges Lacoste et Wurtelle dissentientibus.)

La compagnie du Lac St-Jean vs Paradis—Confirmé avec dépens. (Juges Lacoste et Wurtelle dissentientibus.)

Bernier vs Gendron—Confirmé avec dépens ;

Marchand vs La Reine—Appel maintenu pour \$2,232.95.

La cité de Québec vs Godin—Appel accordé avec dépens.—Jugement infirmé.

La Banque Jacques-Cartier vs l'Hôtel-Dieu, Arthabaska—Jugement de la Cour de Révision renversé avec dépens.

Le terme est clos et les juges sont partis pour leurs demeures respectives à l'exception du juge Baby.

Pas de dîner

A cause des élections provinciales, M. William Carrier ne donnera pas de dîner au Patronage comme il se proposait de le faire.

Basar du Patronage

Les soupers au basar qui se tiendra à la salle St-Pierre, St-Sauveur, en faveur de l'Œuvre du Patronage sont organisés comme suit :

Lundi, 8 février : MM. les membres du clergé.

Mardi, 9 février : MM. les citoyens de St-Roch.

Jeudi, 11 février : MM. les membres de l'Union Notre-Dame.

Lundi, 15 février : MM. les bouchers et boulangers.

Mardi, 16 février : MM. les citoyens de St-Sauveur.

Jeudi, 18 février : MM. les membres de la société de St-Vincent-de-Paul.

Il reste encore quelques jours disponibles durant lesquels on serait heureux de mettre la salle des dîners à la disposition des citoyens ou des sociétés qui en feraient la demande.

Mieux

Nous apprenons avec plaisir que Mme Shehyn est beaucoup mieux.

La contestation

Les honorables juges Pelletier et Gagné ont retardé jusqu'à samedi pour entendre M. Alain, l'agent de M. Savard à la dernière élection, qui était à Québec. Samedi, ils ont ajourné la cour au 25 février, pour entendre alors M. Alain et rendre jugement.

Affaires municipales

Le premier de Février courant, Monsieur James Johnston a été par résolution du conseil, nommé conseiller pour la municipalité du village de St-George de Cacouna en remplacement de M. Michel Therrault absent de l'endroit.

Et le même jour, à la même séance du conseil, Narcisse Lebel, écuier, a été nommé maire de la dite municipalité pour la quatrième fois.

Cessions de biens

MM. Henri Bisson et Joseph Bisson, épiciers de Lévis, ont fait cession de leurs biens à la demande de M. J. Thompson. M. Alfred Lemieux, de Lévis, a été nommé gardien provisoire. L'assemblée des créanciers est fixée au 20 février.

M. George Darveau, courtier, de cette ville, a été nommé curateur et MM. Cléophas Rochette et Elzéar Pouliot, inspecteurs de la faillite de Alphonse Piton, hôtelier de Québec.

Digne de remarque

Lundi, le 1er février courant, Monsieur Félix Garneau, du Cap Santé, faisait un heureux coup de feu sur deux Huppés ou Mangeurs de cerises (Jaseurs du cèdre) comme on appelle vulgairement ces oiseaux. Le jaseur du cèdre émigre, d'ordinaire, dans les premiers jours de l'automne vers les Etats du Sud, il se rend même quelquefois aux Antilles. Le retard à partir, où la visite prématurée de ces deux oiseaux serait-il l'indice d'un printemps hâtif, ou encore, leur instinct leur disait-il que notre hiver serait peu rigoureux.....

Inspection

Le colonel Taschereau inspecteur des arsenaux du district de Québec était dans la Beauce ces jours derniers en tournée d'inspection.

Le colonel Taschereau est parti maintenant pour le comté de Mégantic.

"German Syrup"

LE MINISTRE DE MARTINSVILLE, N. J., écrit : "J'ai fait la connaissance de votre remède, le SIROP ALLEMAND DE L'OSCHER, alors que j'avais un coryza qui dégénéra en extraction de voix et qui m'empêcha d'offrir pendant plusieurs Sabbats. Après avoir essayé un médecin, sans obtenir de soulagement, je ne me rappelle pas ce qu'il me prescrivit — je vis l'annonce de votre remède et en achetai une bouteille. Je fus guéri si vite et pour toujours, que, quand nous sommes souffrants de maux de gorge et de bronchites, dans ma famille, le SIROP ALLEMAND DE BOCHER a toujours été notre remède favori et avec les résultats les plus satisfaisants. Je n'ai jamais hésité à communiquer les résultats de mon expérience à **Un remède sûr** d'autrui qui souffrent comme j'ai souffert alors. W. H. HAGGARTY, de la conférence M. E. de Newmark, N.-J., 25 avril 1890.

G. G. GREEN, SEUL FABRICANT,
Woodbury, New-Jersey, U. S. A.,
et Toronto, Canada.

Feuilleton du "JOURNAL DES CAMPAGNES"

11 Février 1892.—No 3

Deux amours

—S'il plaît à Dieu ! reprit le vieux patron avec une gravité touchante. "Faut pas l'oublier : c'est lui qui mène la barque et qui tient le gouvernail. Et si vous avez l'habitude de lui faire une petite prière, demandez-lui qu'il nous donne une mer calme et un bon vent.... Ça ne fait pas de mal à personne, un petit mot au bon Dieu, et ça peut nous porter bonheur... Et là-dessus, bonne nuit, mon officier ; tâchez de dormir une heure. Je ne sais pas trop, voyez-vous, si nous pourrions dormir demain."

Mais la recommandation était inutile. André, dans sa fiévreuse attente, ne songea pas même au sommeil. Il avait peine à contenir les battements de son cœur ; il comptait les longues heures de la nuit, bouillant de fièvre et d'impatience. Et il entendait, avec un étonnement sans bornes, les ronflements sonore du vieux marin qui, retourné à sa paillasse, y était retombé dans un profond sommeil, aussi tranquille, à la veille d'une évasion, aventureuse, qu'il eût pu l'être avant une partie de pêche ou une promenade en chaloupe.

Enfin le jour parut, ce dernier jour d'angoisses qu'il fallait passer à Appledore. André, certes, eut grand besoin de tout l'empire qu'il pouvait avoir sur lui-même, pour dominer complètement l'émotion qui l'agitait, et pour imiter la contenance ferme et tranquille du vieux pêcheur flamand.

Ce jour-là, selon les prévisions du brave homme, il venait fort : une pluie froide tombait par larges ondées. Les maçons qui réparaient la demeure des prisonniers avaient dû, pour pouvoir continuer leur ouvrage s'occuper à replâtrer l'intérieur de la maison. Et quand, vers trois heures et demie, André et son compagnon allèrent se cacher dans les buissons du chemin pour y revêtir le costume des deux bons Flamands, la route était entièrement déserte : pas un être vivant ne se montrait à l'horizon.

L'échange des vêtements se fit à la hâte, en silence ; les prisonniers et leurs amis comprenaient le danger du moment, la gravité de cette résolution si hardiment conçue, de cette fuite si lestement menée. Seulement, lorsque André et son compagnon, fouillant à pleines mains dans le sac bourré de plâtre, en eurent abondamment saupoudré leur visage, leurs cheveux, le vieux Hans, en regardant son jeune et beau protégé, ne put s'empêcher de sourire.

"Une drôle de mine que nous nous donnons-là, mon officier !" lui dit-il joyeusement. "Faites comme nous voilà, on ne pourrait certes pas nous prendre pour des gens qui vont à la noce... Et c'est de s'en aller à la noce, pourtant, que de s'en retourner au pays."

—Oui, à la noce, assurément," murmura André d'une voix attendrie.

Car il croyait voir, en ce moment, le joli visage de Rose se tourner vers lui et lui sourire, du petit balcon de la maison chérie, au fond du jardin où le vent de la mer soufflait, où s'envolaient les feuilles.

"Bonne chance, mon officier !" lui dit alors le jeune Snyders, en lui serrant la main.

Le grand-père, qui l'accompagnait, ne dit rien ; mais il se contenta de faire un profond salut. Puis, prenant la main de son fils, il l'entraîna avec lui dans la direction du village.

Quelques instants après, André et Hans Willems, se glissant inaperçus derrière les oses, entre les haies, protégés par le vent et l'orage, allaient rejoindre Pierre Snyders, qui crépissait un mur.

"A la truelle, morbleu ! paresseux que vous êtes !" leur criait le bonhomme.

Et les voici, les poulx fiévreux, le cœur battant, les yeux partout, la sueur au front, gâchant, plâtrant, s'agitant, s'occupant à qui mieux mieux.

Le vieux Hans s'était pendant ce demi-heure consciencieusement appliqué, à son ouvrage, André, craignant de trahir son inexpérience en maniant gauchement la truelle, s'était surtout chargé de pétrir une énorme quantité de mortier.

"Prenez le sac, John" dit Snyders en anglais à son prétendu fils, et le chargeant de la besace. "Pour les auges, nous les laissons ici, puisque nous revenons demain. Seulement, voici une planche trop courte.... Chargez-la sur votre épaule, père Mathew ; il nous faudra en apporter une autre. En route, et marchons vite ; il fait un temps affreux."

Les trois hommes s'éloignèrent en silence, le cœur battant d'un pas rapide, mais ferme et sûr, jasant familièrement entre eux, et saluant du geste les soldats postés aux portes. Environ vingt minutes après, la limite du cantonnement était franchie ; ils se trouvaient en rase campagne. Là Snyders, arrêtant ses compagnons, leur dit tout bas, en étendant la main :

"Maintenant prenez à droite et jouez des jambes hardiment... Si vous n'êtes pas à New-Romney dans une heure et demie, nous sommes tous perdus, c'est certain. En approchant de la ville, vous vous cacherez dans les buissons que vous verrez à votre gauche, autour d'une petite chapelle qui s'en va en ruines. Vous imitez le cri de la chouette ; souvenez-vous en bien, Hans Willems. Et mon frère, qui vous attendra au bord du fossé, tout près de pont-lévis, vous répondra et vous mènera en lieu sûr... Le reste viendra plus tard. Adieu ! que le ciel vous conduise !... Je ne vous reverrai sans doute plus, mais je ne vous oublierai pas. Adieu, mon officier !"

Et après avoir serré les mains des deux fugitifs, le digne maçon s'éloigna à travers les champs.

Aussitôt ils s'élancèrent, de toute la vitesse de leurs jambes, dans la direction indiquée. Le vent leur fouettait le visage, la pluie ruisselait de leurs vêtements ; parfois dans l'obscurité, ils se heurtaient aux troncs d'arbres qui bordaient les fossés, ou trébuchaient dans les flaques d'eau de la route. Mais rien ne pouvait ralentir leur course, tant ils se sentaient heureux. La joie, la crainte, leur tenaient chaud ; ils ne sentaient par la fatigue ; ils bénissaient l'orage et les ténèbres, qui rendaient cette nuit si propice à une évasion.

"Il nous en faudra encore une pareille pour nous mettre en mer," dit une fois Hans Willems à l'oreille du jeune enseigne.

Ce furent les seules paroles qu'ils échangèrent jusqu'à leur arrivée à New-Romney. En moins d'une heure et quart, il se trouvaient en face de la petite ville, dont les feux scintillaient dans l'obscurité.

Au signal convenu, une ombre, sortant du fossé, se glissa vers eux sans bruit. Paul Snyders, saisissant les mains des deux amis, les entraîna à sa suite, à travers les rues silencieuses du bourg. En quelques minutes ils se trouvaient rendus chez lui, dans la boutique, dont la devanture était soigneusement fermée.

"C'est donc vous, mon vieux Willem !... Vous qui m'avez tiré du canal, il y a tantôt quarante ans !" s'écria le boulanger flamand en conduisant le marin sous le rayon de la lampe, et attachant sur lui ses yeux humides.

—Ma foi, mon brave Paul, service pour service !... Si je vous ai tiré du canal, vous me tirez, vous, d'une fameuse baraque, où l'on ne se noie pas tout d'un coup, mais où l'on meurt lentement... C'est encore moi qui suis votre obligé.

—Mais, Hans, et vous Monsieur, vous êtes mouillés jusqu'aux os, et fatigués, et affamés, sans doute... Voulez-vous changer d'habits, vous restaurer un peu ?

—Non, pas à présent ; rien du tout," interrompit le vieux pêcheur. "Seulement nous cacher tout de suite, et rester bien tranquille dans notre trou jusqu'à ce que la première alerte soit passée... Pardon, excuse mon officier, si je prends le commandement. Mais si

vous avez le talent et les épaulettes, j'ai moi, l'expérience et la barbe grise, et je crois que, pour ce moment-ci, c'est à cela qu'il faut se fier d'abord.

—Vous avez parfaitement raison, mon bon Willems, et je crois, comme vous, que le plus pressé est de nous mettre en lieu sûr."

Alors Paul Snyders prit une lanterne et conduisit ses protégés, par une échelle presque perpendiculaire, dans son grenier à farine, où il leur montra la cachette qui leur avait réservée, derrière un monceau de sacs s'entassant, s'étageant jusqu'au toit.

Ils se glissèrent péniblement dans cet étroit couloir, où il leur fallait s'étendre à terre, se tenir immobiles, serrés, presque aplatis la respiration à demi comprimée dans cet étroit espace. Et ils devaient conserver la même position, aspirer le même air lourd, suffoquant, pendant bien des heures peut-être... Mais au delà de cette épreuve, au delà de ces souffrances, c'était l'espace, c'était la vie, c'était la liberté !

Le boulanger replaça tout soigneusement, entassa d'autres sacs, aux extrémités de l'étroit passage, et s'éloigna, souhaitant une bonne nuit aux deux évadés... Une bonne nuit ! En vérité, si ce souhait n'eût pas été exprimée par l'honnête Flamand dans toute la simplicité de sa candeur naïve, les ceptifs eussent pu le prendre pour une cruelle dérision. Quelle bonne nuit pouvaient-ils passer, les malheureux ! à demi étouffés sous les sacs de farine, frissonnant sous leurs vêtements glacés, étendus sur le plancher sans pouvoir changer d'attitude, et surtout écoutant de toutes leurs oreilles, avec toute leur âme, pour ainsi dire, afin de s'assurer si le canon d'alarme ne commençait pas à se faire entendre de l'extrémité du petit port ?

Quelques heures s'écoulèrent, cependant avant que le bruit de l'évasion se répandit dans la petite ville. Appledore était assez loin pour que la nouvelle ne se communiquât pas immédiatement à New-Romney. Vers trois heures du matin, pourtant, un roulement de tambours se fit entendre au loin, faible, mais distinct et continu, à travers les sifflements du vent et les mugissements de la tempête.

Les deux amis se serrèrent la main en silence ; ils touchaient à l'heure suprême.

Le danger commençait : que leur apporterait le jour qui allait venir ?

Bientôt ils entendirent des pas sur l'échelle. Paul Snyders entra dans le grenier :

"Hier soir, on s'est aperçu de l'évasion," dit-il, en s'approchant de la cachette. "Déjà des détachements ont battu tous les chemins, depuis Appledore jusqu'ici. On a fait, cette nuit, une perquisition chez mon frère ; on va en faire une chez moi, c'est sûr... Anisi restez bien tranquilles, prenez bon courage. Que Dieu ait pitié de nous."

Et là-dessus l'honnête boulanger descendit à son pétrin, où il se mit à travailler avec une ardeur toute particulière, résolu à se donner un air de parfaite innocence pour le moment où la troupe anglaise pénétrerait dans la maison.

Trois heures s'écoulèrent encore avant que les signes d'alarmes devinssent plus rapprochés. Hans Willems supportait cette longue attente avec une résignation stoïque, insensible en apparence à la fatigue, à l'émotion, immobile comme le tronc d'un chêne ou comme un socle de granit.

Mais il n'en était pas de même d'André.

L'insomnie, l'épuisement, l'anxiété, lui avaient donné la fièvre. Il ressentait à son épaule blessée, des douleurs subites, aiguës, et souffrait surtout de ne pouvoir changer de position. Plus d'une fois, à bout de forces et de courage, il se sentit l'envie de sortir de sa cachette, de saisir une arme quelconque, d'aller se précipiter sur les soldats ennemis, afin de tomber sous leurs balles... Mais il se prenait soudain à avoir honte de sa faiblesse, surtout lorsqu'il voyait son vieux compagnon toujours calme, toujours fort, lui donner l'exemple de tant de résolution, de patience et de courage.

Tandis qu'André luttait ainsi entre la fortitude et la défaillance, on frappa soudain rudement à la porte du boulanger, et le bruit des crosses de fusil, résonnant sur les dalles, annonça que les soldats commençaient leurs perquisitions.

Les deux fugitifs sentirent une sueur froide perler sur leurs fronts, glacer leurs tempes. Le vieux Hans crispa ses poings avec une rage instinctive, André tira doucement son poignard, et le raffermir dans sa main.

A l'étage inférieur, les recherches ne durèrent pas longtemps. Paul Snyders, avec sa bonhomie flamande, conduisit lui-même les soldats dans sa boutique, dans son hangar à fagots, dans son fournil, et jusqu'à l'ouverture de son four, où rayonnait un brasier pétillant.

"Vous voyez, Messieurs, qu'ils ne sont pas là-dedans," ajouta-t-il de l'air paisible d'une conscience satisfaite. "Ce n'est pas de nos jours qu'on peut se promener dans une fournaise sans y laisser sa peau, ainsi que vous le voyez dans la Bible... A présent je vais vous mener dans mon grenier à farine, si vous le voulez bien, Messieurs."

La proposition fut aussitôt acceptée, et l'officier anglais, soulevant lui-même la trappe, pénétra le premier dans le grenier, suivi de Paul Snyders et tous les hommes du détachement. Aussitôt les soldats se mirent à fureter dans tous les coins, frappant le mur de la crosse de leurs fusils, sondant du pied le plancher, ouvrant les coffres à farine, inspectant les combles du grenier, passant la tête par les lucarnes, et se hissant sur le toit.

L'énorme tas de sacs de farine attira naturellement leur attention. Mais il était si élevé et si compact, il paraissait si solide, ment adossé au mur, qu'il ne semblait guère probable qu'un homme pût se cacher derrière cette lourde masse. Cinq à six soldats, cependant, fureterent autour des sacs et en déplacèrent quelques-uns, avec précaution toutefois, pour ne pas être renversés, aplatis, en démolissant l'énorme édifice.

"Laisse donc cela, Jack," dit l'un "Est-ce que tu crois que les Français se sont roulés dans ces sacs de farine ?"

—Tout ficelés comme de vrais puddings, ajouta un autre en riant. "Le malheur est que ces puddings-là seraient assez durs à cuire."

Le vieux Willems, au fond de sa cachette ne sourcillait pas, ne bronchait point, demeurait ferme comme un roc, tandis que ces quelques mots parvenaient à son oreille. Quand à André, savez-vous ce qu'il faisait le malheureux ?... Il riait. Il riait de ce rire convulsif, strident, inextinguible, qui, chez certaines natures évidemment nerveuses, dénote une émotion violente un état spasmodique.

C'est qu'il souffrait tant en ce moment, le pauvre jeune enseigne !... Lui qui n'avait jamais pâli devant l'horreur des tempêtes ; lui qui avait vingt fois bravé la mort au grand soleil, et qui était tombé noblement, en combattant à la tête de ses braves, se sentir maintenant exposé à être déniché dans ce trou obscur, à être pris humilié, enfariné, poudreux, comme une souris dans un piège ! Tel était, en ce moment, le danger, le fantôme, la honte, qui se dressaient devant lui et qui lui faisaient peur... Et, parce qu'il avait peur, il avait la fièvre, le délire ; il riait ! Il riait, comme d'autres en de pareilles angoisses, pleurent, ou suffoquent, ou succombent. Il fallait nécessairement un soulagement à cette torture, un spasme à cette agonie. S'il n'eut pas ri en ce moment, son cœur eût éclaté.

Pourtant son délire n'était pas complet ; il comprenait à quels dangers l'exposait ce bruit, ce rire. D'abord, pour l'arrêter, il s'était violemment serré les lèvres... Effort inutile : le sang jaillit, mais il riait toujours... Puis il enfonga ses doigts entre ses dents, et les mordit avec rage. La douleur fut vive, aiguë mais la secousse nerveuse trop faible ; et il riait encore. Alors il saisit son poignard et se sentit, un instant, tenté de s'en frapper. Mais

un accès de fureur le prit, ou peut-être une idée lui vint. Du poignard agité par ses mains tremblantes, il mordit soudain la poignée. Alors le froid métallique de ce pommeau produisit sur ses nerfs convulsés une réaction salutaire. Il sentit une fraîcheur de glace lui monter jusqu'au cerveau, une douleur aiguë lui traverser les mâchoires... Et le rire tout à coup cessa : seulement l'avaient-ils entendu ?

L'épaisseur de l'énorme tas de sacs, et le bruit des pas des soldats anglais, l'avaient heureusement dissimulé en partie. Le bruissement léger et confus parvenu aux oreilles de quelques hommes de la troupe était trop faible, trop indistinct, pour attirer leur attention. L'un d'entre eux fit remarquer simplement qu'il y avait des rats dans ce grenier. A quoi un camarade répondit qu'il ne manque jamais de rats dans un magasin à farine.

Enfin, après s'être concertés, après avoir pris les ordres de l'officier, il redescendirent lentement, et Snyders referma la trappe. Puis les deux prisonniers entendirent leurs pas cadencés s'éloigner de la maison, et se perdre dans les rues silencieuses. Alors tous deux sortirent, en rampant, de leur cachette, et se jetèrent, tout émus, dans les bras l'un de l'autre. Le danger les plus redoutable, le plus proche, s'était éloigné d'eux : pour le moment, du moins, ils se sentaient sauvés.

VI

PERDUS EN MER

Trois jours après, vers dix heures du soir par une nuit obscure et une pluie battante, les deux marins sortaient de la petite ville, guidés par Pierre Snyders, le vieux maçon. Pendant une demi-heure environ, ils longèrent le rivage en silence, et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent arrivés en vue d'une anse étroite entourée de rochers.

Alors Snyders alluma une lanterne, et, guidant ses deux compagnons à travers les saillies des rocs, il leur montra une petite barque amarrée au fond de la baie, et cachée derrière un énorme bloc de calcaire à demi couvert par les vagues.

"Voici, mes amis" leur dit-il, tout ce que je puis vous procurer... Cette barque est à mon frère, et lui a souvent servi pour faire, avec sa famille, de petites promenades en mer. C'est une bien misérable coquille de noix pour entreprendre un aussi long voyage. Mais vous savez qu'on me surveille. Je n'aurais pu m'en procurer une autre sans tout découvrir et tout perdre probablement... Voyez-vous seulement, Willems, qu'elle puisse suffire pour une pareille traversée ?

—Oui, avec l'aide de Dieu," répondit le patron, après avoir examiné la barque. "Elle pourrait être plus solide de carrure et plus large de quille, c'est certain... mais, telle que la voilà, on peut encore en faire quelque chose. Il y a de bonnes rames, une voile facile à manier. Et je vous assure, Pierre, qu'on manœuvre vigoureusement quand on manœuvre pour être libre... Avec cela, nous avons un bon vent, une nuit noire, et, si Dieu le permet, nous serons à Calais demain au point du jour.

—Maintenant, mon vieux Hans, une recommandation encore... Je crois que, la semaine dernière, d'autres prisonniers français se sont évadés des pontons de Portsmouth. Depuis ce temps, plusieurs cutters de guerre croisent sur la côte. Pour n'en pas rencontrer quelqu'un, gagnez le large au plus vite.

—C'est ce que nous faisons, Pierre. Le vent souffle du nord-ouest ; nous serons bientôt au milieu du détroit.

—Vous trouverez dans la barque une boussole, un peu d'eau douce, et quelques provisions... Je voudrais faire plus pour vous, mon vieux Hans ; mais je vous donne ce que j'ai, et je prie Dieu qu'il vous conduise... Adieu, mon brave camarade ; adieu, Monsieur l'officier."

Et le maçon s'éloigna en silence au milieu des rochers, tandis que les deux marins se hâtaient de sauter dans la barque.

"Vite, Willems, coupez le câble, et partons," s'écria André, frémissant d'impatience.

—Un instant, mon officier," répondit le patron, achevant les préparatifs avec une sage lenteur. "Voici la lanterne sourde fixée au mât, les rames solidement amarrées ; la voile est déployée déjà ; il ne nous reste plus rien à faire ici. Levons l'ancre, et en route !

—En route ! répéta André avec un radieux sourire, se levant tout transporté, en tendant ses bras vers l'horizon, vers le rivage de la patrie, secouant ses cheveux au vent du soir qui allait l'emporter là-bas.

Et la petite barque, gonflant sa voile au souffle du nord-ouest et obéissant aux vigoureux efforts des deux rameurs, commença à glisser sur les vagues.

Pendant les premières heures de la nuit tout alla à souhait : la brise était favorable, l'obscurité profonde. Pourtant de grosses lames venaient parfois se briser avec furie sur les bords de la chaloupe qu'elles jetaient sur le flanc, en la remplissant de leur écume blanche et de leur eau glacée. Bientôt il fallut qu'André abandonnât les rames, pour s'occuper à vider la frêle embarcation. Cette manœuvre ajoutait certainement aux fatigues, aux dangers du voyage, mais sans en compromettre le succès. On fait tout pour être libre.

Cependant, vers le point du jour, un changement complet s'opéra tout à coup. Le vent, qui avait cessé depuis une heure, s'éleva par degrés, fraîchit, grossit, finit par devenir menaçant, lançant la frêle embarcation dans une direction tout opposée.

"Il me semble, mon officier, que la barque recule au lieu d'avancer," dit le vieux Hans d'un air soucieux.

—En effet," répondit André ; "je ne vois plus, à notre gauche, les lumières qui nous venaient, je crois, des fanaux de Folkestone. Avons-nous donc été lancés si loin en arrière ?

—Le vent a changé, voyez-vous. Et comme il fraîchit à tout moment, il peut nous arriver deux choses : ou nous allons être rejetés à la côte, ou nous serons emportés en pleine mer.

—J'aime mieux cette dernière hypothèse, mon vieux brave. Au lieu d'aborder à Calais, nous débarquerons à Cherbourg, voilà tout," répondit André, qui, depuis qu'il se sentait libre, avait retrouvé sa bonne humeur et son courage.

—Ou bien nous sombrerons auparavant, ou nous ferons une mauvaise rencontre," murmura Willems soucieux. "Mais, après tout, faut pas désespérer encore ; attendons le jour... Le vent tombera peut-être au lever du soleil."

Et le jour se leva bientôt, jour pâle et presque sans clarté, blanchissant d'une lueur blafarde, la triste immensité des vagues. Mais il n'apporta aucun encouragement, aucun espoir de salut, à nos deux égarés. Rien que des flots autour d'eux ; plus loin des flots, des flots encore... Pas de ligne noire à l'horizon, pour montrer que la terre est proche ; pas de vaisseau en vue pour offrir peut-être un abri, pour tracer une direction, du moins, à la petite barque isolée !

A cette vue, André et son compagnon restèrent silencieux. Pourtant ils ne désespéraient pas encore. Profitant d'un instant de calme, ils replièrent la voile, et se partagèrent fraternellement les provisions que Snyders leur avait laissées.

En faisant ce repas frugal, cependant, la même réflexion leur vint à deux. Ces faibles ressources allaient être bientôt épuisées, et si la traversée se prolongeait de quelques jours, ils seraient donc livrés aux tortures de la faim ? Mais aucun d'eux ne révéla à son compagnon les craintes qu'il avait conçues. Une fois leur repas achevé, ils prirent bravement leurs places : l'un à la rame, et l'autre au gouvernail.

Vers le soir, un brouillard épais s'éleva, entourant la petite embarcation de ses replis funèbres. Toute la nuit, les deux fugitifs, pressés l'un contre l'autre, essayèrent vainement de réchauffer leurs membres, raidis par

le contact de cette atmosphère humide et glacée. Pierre Snyders, cependant, avait eu l'heureuse inspiration de joindre à ses provisions une petite gourde d'eau-de-vie. Aussi, de temps en tant, ils en avalaient quelques gorgées pour combattre les effets funestes de ce froid, qui s'abattait sur leurs épaules comme un manteau de glace.

Le jour se leva enfin, moins terne, moins morne que la veille, et les deux marins aperçurent devant eux la terre, toute noire et unie, à l'horizon. Seulement, ce n'était point la rive tant désirée ; le vent les avait rejetés à la côte, comme le craignait le vieux pêcheur. En face d'eux se dressaient les rivages abruptes et les hautes falaises qui s'étendent à l'ouest de New-Shoreham, dans le comté de Sussex.

André les reconnut aisément, car il avait déjà navigué dans ces parages. Il secoua la tête, et se tourna vers Willems, d'un air découragé.

"Vieux patron, qu'allons nous faire ?" lui dit-il avec tristesse. "C'est la côte anglaise qui est là, devant nous, et le vent va nous la faire toucher en quelques heures."

—Eh bien, nous avons encore une ressource, si nous sommes assez forts pour l'employer... Tâchons de tenir ici sur nos rames. La côte paraît déserte, et si nous ne sommes pas aperçus, nous pourrions, je pense, échapper."

Tous deux se hâtèrent alors de reployer la voile, pour offrir moins de prise à la violence du vent. Après quoi, faisant force de rames, ils s'efforcèrent de s'éloigner de ce rivage voisin, du rivage ennemi.

Un instant ils reprirent espoir ; la vague semblait les emporter. La côte à l'horizon s'éloignait, ne laissant plus de son profil noir qu'une silhouette grisâtre, une ombre à peine aperçue... Mais soudain le brouillard qui couvrait encore, à l'ouest, l'espace sans bornes de l'Océan, se déchira en flocons légers, et laissa apercevoir, non loin d'eux, glissant doucement sur les vagues, les mâts sveltes et la coque fine d'un cutter anglais, s'approchant, à pleines voiles.

"Nous allons être cernés," murmura André ; "toute fuite est impossible. C'est là, sans doute, un des croiseurs dont Snyders nous parlait hier."

—Oh ! s'écriait Willems avec fureur, "dire que c'est ce maudit vent qui nous a rejetés entre leurs griffes ! Si l'on nous hèle, il faudra répondre... Et nous n'avons pas seulement un bout de guenille rouge pour hisser à notre mât !"

Quelques minutes ne s'étaient pas écoulées en effet, que le capitaine du cutter les hélait, du pont de son navire. Ils avaient été aperçus, manœuvrant leur frêle barque, ballottée par les vagues.

"Hé ! de la barque, qui êtes-vous ?

—Pêcheur de Newhaven," répondit André appliquant ses deux mains en forme de porte-voix.

—Approchez du navire pour répondre au commandement," leur cria-t-on de nouveau.

—Mon officier, si nous avançons, nous sommes perdus," répondit Willems à la hâte. "Quand les Anglais nous verront de près, ils sauront bien à qui ils ont affaire, d'autant mieux que nous n'avons pas un seul outil de pêche avec nous. Nous serons de nouveau claquemurés dans notre prison, ou dans une autre bien pire... Maintenant si nous faisons force de rames, nous pourrions encore échapper... ou bien être coulés à fond par un boulet... Lequel préférez-vous ?

—Je veux être libre, mon vieux Hans," répondit André avec un sourire. "On est libre aussi dans la mort."

Et, comme tous deux s'étaient compris, il se courbèrent sur leurs rames. La barque commença à s'éloigner rapidement.

En ce moment une clarté sinistre rayonna au flanc du cutter, et un boulet vint frapper les vagues à peu de distance de la chaloupe, qu'il inonda d'une écume argentée.

"L'Anglais se fâche, et commence à nous saluer tout de bon," dit André en ramant toujours avec fureur.

—Ce n'est pas encore grand-chose, mon officier," répondit le pêcheur, en haussant les épaules avec philosophie. "Une grande distance, un but mouvant, et des vagues bien fortes ; avec ces trois choses-là, il y a tout à parier qu'on visera de travers."

—Mais il me semble que le cutter nous gagne de vitesse," reprit, au bout d'un moment André, visiblement inquiet. "S'il en est ainsi, Willems, une de ces trois conditions va nous faire défaut, car le cutter pourra tirer sur nous de près."

—Cela peut être, seulement voici que le vent commence à souffler de terre. Qu'il augmente encore un peu, et nous pouvons être sauvés. Restez au gouvernail, mon officier, et nous verrons tout de suite ce qui nous attend. Je vais tendre la voile."

Et le brave Willems, ayant rapidement accompli sa manœuvre, eut la satisfaction de la barque, tournant peu à peu sur elle-même s'engager décidément dans une autre direction.

"Elle marche ! elle marche !" s'écria-t-il, dans toute la joie du triomphe. "Voilà que le vent fraîchit, et, comme vous le disiez, nous pourrions être bientôt à Cherbourg..."

En ce moment, un boulet sifflant en l'air, rasant la frêle barque, vint frapper à la fois le mât qu'elle portait et la large poitrine du vieux Flamand, debout près de la voile déployée. André le vit soudain renverser sa tête grise en arrière avec un geste d'agonie, étendre les bras, tomber par-dessus le bord, et disparaître enseveli dans ce mouvant linceul, tandis qu'une rosée de sang jaillissait aux parois de la barque mutilée.

Alors le jeune enseigne laissa aller le gouvernail, et croisa les bras sur sa poitrine avec la résignation muette et morne d'un profond désespoir. Ses efforts étaient vains et sa fuite inutile ; son destin écrit d'avance : il ne lui restait plus qu'à attendre le boulet qui allait venir.

Et celui-ci, à son tour, ne tarda point à frapper. Mais, sans raser la barque, cette fois, il pénétra dans la quille, et l'eau, s'engouffrant avec fureur entre les planches disjointes, eut bientôt achevé de détruire le misérable bateau. Plus de barque désormais ; plus d'agrès, plus de voile ; rien que quelques débris épars, entraînant dans leur ruine le jeune fugitif haletant, aveuglé, à demi évanoui.

La fraîcheur de l'eau, cependant, ne tarda pas à lui rendre une partie de ses forces ; par une réaction subite due à cet instinct machinal qui porte à se rattacher à la vie, il se prit à nager vigoureusement, entre deux eaux, s'éloignant, autant que possible, de la ligne que suivait le cutter.

Mais le petit navire était tout satisfait, du reste, de l'exploit qu'il venait d'accomplir. Aussi gouverna-t-il bientôt dans une autre direction, car André, en se soulevant sur les vagues, le vit décroître dans les vapeurs de l'ouest.

Il n'y avait donc plus, en ce grand désert de vagues, d'ennemi à redouter. Mais rien n'était fait encore. Si André voulait vivre, il lui fallait rassembler ses dernières forces, persévérer, lutter, trouver un lieu de repêch, tout cela était possible, peut-être, car le rivage était proche. Et pourquoi, depuis un instant, André Kéravel paraissait-il se reprendre à la vie, alors qu'il ne lui restait plus ni barque, ni secours, ni ami, ni espérance ? alors que la vie elle-même semblait l'abandonner ?

C'est là le problème éternel des derniers instants, des soudains retours, des efforts convulsifs par lesquels le mourant se rattache au fil qui rompt, au nuage flottant qui passe, au souffle qui s'en va... C'est ainsi que le jeune enseigne, ayant aperçu à peu de distance un rocher assez élevé, qui se dressait au-dessus des flots, parvint à l'atteindre en quelques élan vigoureux, s'y cramponna, s'attacha aux aspérités du roc, aux longues herbes qui flottaient sur l'eau, et, l'ayant péniblement gravi, se trouva à l'abri des vagues.

A peine y fut-il arrivé que ses forces l'abandonnèrent. Les violents efforts qu'il avait faits, le contact prolongé de l'eau salée,

avaient rouvert sa blessure, qui lui causait des douleurs aiguës. Un frisson âpre l'avait saisi : le froid et la fatigue, la fièvre avec la faim, annihilant rapidement cette vigueur suprême qu'il avait déployée, pour combattre le danger, et la mer, et la mort.

Epuisé, sanglant, meurtri, il laissa tomber sa tête sur une touffe de varech, verdissant aux flancs de l'écueil, et se sentit presque aussitôt plongé dans un engourdissement confus, intense. Mille bruits étrangers murmuraient à ses oreilles, mille formes indistinctes se pressaient devant ses yeux..... Sa mère d'abord, pâle et éplorée ; Rose, avec ses boucles dorées et son mutin sourire, et puis la figure contractée du vieux Flamand, et sa poitrine sanglante trouée par le boulet. Puis les visages plâtrés des maçons le monceau de sacs de farine, et une vague orme de sirène, chantant une mélodie confuse et laissant flotter ses cheveux noirs sur l'eau.

Tout se mêlait et tourbillonnait dans cette pauvre imagination en délire. Pourtant l'air était plus doux, la mer moins haute et moins colère ; le soleil devenait tiède en montant dans le ciel. Mais son éclat fatiguait André, et, pour ne pas le voir, il avait fermé les yeux.

Il demeura ainsi longtemps, plusieurs heures, toute une journée peut-être. Soudain une sensation de froid intense le tira de son engourdissement. Soulevant avec effort ses paupières appesanties, il comprit aussitôt, d'instinct, le péril qui le menaçait.

Il avait gagné ce refuge au moment de la plus basse marée. Mais il y avait longtemps de cela ; les vagues, à présent, venaient s'y étendre à leur tour. La mer se hâtait de reprendre sa place envahie, et, à mesure que le flot montait, le roc, dernier lit du blessé, allait être recouvert, dépassé par le flot. De petites vagues clapotantes, dont l'écume rejaillissait jusqu'à ses genoux, s'élevaient lentement dans leur élan presque insensible ; tandis que les lames gigantesques, venant de la pleine mer avec une régularité solennelle, les refoulaient vers le rocher, qu'elles allaient bientôt recouvrir et engloutir peut-être.

André machinalement chercha des yeux le rivage ; mais le rivage était encore loin. Dans l'état de faiblesse où il se trouvait, pouvait-il se flatter de l'atteindre ?... Il essaya pourtant, il voulut se lever. Il parvint, avec difficulté, à faire mouvoir ses jambes, déjà recouvertes par les vagues. Mais son bras gauche tout sanglant, inerte et endolori, pendant à son côté comme un poids inutile. Et, quand les yeux du jeune abandonné eurent plusieurs fois mesuré la distance qui séparait le roc de la falaise à pic, il comprit que ses derniers efforts seraient inutiles. Le cutter l'avait arrêté, la mer l'avait vaincu.

Il ne fallait plus penser à nager, il fallait se résigner à mourir. Encore quelques instants, et le flot, qui montait toujours, allait atteindre sa poitrine.

" Adieu, mère ! " pensa-t-il tristement ; " adieu, Rose la blonde !... Adieu, mon beau pays, mon drapeau bien-aimé, et ma petite maison sous son berceau de roses ! "

Puis il lui sembla voir venir, tandis qu'il se séparait du passé, le visage pâle de Louis s'approchant de lui avec un sourire, et la figure basonnée du vieux Hans, qui semblait lui tendre la main.

Et comme les flots écumaient déjà à ses oreilles, emporté dans leur étreinte, il se sentit aller vers eux. Sa main se détacha de la pointe du roc, sa tête se renversa en arrière ; son pied glissa dans les vagues. Un balancement monotone le saisit, l'emporta.... Puis un bouillonnement plus fort, un cercle d'écume plus large... Le rocher avait disparu sous l'eau, et tout était fini.

VII

LADY BLANCHE

Et maintenant il est bien temps, je crois, de faire connaître à nos lectrices la seconde héroïne de cette étrange histoire :

Vraiment il était temps qu'elle fit son entrée en scène, et nous vous avouerons en confiance que, s'il vous tardait de la voir apparaître, il ne nous tardait pas moins de pouvoir vous la présenter. Mais si vous êtes satisfaites, chères lectrices, en entendant prononcer son nom, n'êtes-vous pas curieuses aussi de deviner son rôle qu'elle jouera dans notre humble drame ? Que seras-tu, ô lady Blanche dans ce léger tissu de nos rêves ? Auras-tu tous les sourires ? éveilleras-tu les larmes ? Quel sort t'es réservé et quel destin prépares-tu à ceux qui doivent vivre, aimer et passer près de toi ? Seras-tu leur bonne fée ou leur mauvais génie, leur ange secourable ou leur malin démon?... Et toi-même, quand le rideau tombera sur cette épisode de ta vie, t'envoleras-tu le front rayonnant ou bien les yeux en larmes, ô ma pauvre lady Blanche !

Elle était dans une barque, une barque svelte et élancée, à la quille légère, à la voile fine bien arrondie au vent. Le vent de la mer soulevait capricieusement ses longues boucles brunes qui s'en allait frôler, dans leur léger élan, l'épave tartan écossais, et la cape de flanelle d'une dame au visage noble, aux cheveux gris, assise à son côté. Ses doigts blancs maniaient avec grâce le manche sculpté du gouvernail. Et, paresseusement étendue sur ses coussins de velours, elle attachait un regard ému, presque anxieux, sur le visage du rameur placé en face d'elle.

L'honnête John Saunders, sur lequel en ce moment était dardé ce rayon de flamme, était trop vieux ou trop calme pour s'en émouvoir beaucoup. D'ailleurs il était accoutumé à voir briller tout près de lui l'éclat diamanté de ces noires prunelles, étant le compagnon ordinaire des promenades maritimes de la jeune lady. Et s'il se trouvait dans la barque un quatrième personnage, celui-ci était, en ce moment, incapable d'apercevoir et d'admirer les deux étoiles radieuses qui étincelaient sous l'arc des sourcils noirs finement dessinés. Et effectivement un quatrième personnage, pâle, meurtri, défiguré, se trouvait en ce moment affaissé, étendu sur le tapis qui se déroulait à la poupe, aux pieds de lady Blanche, dont ses cheveux effleuraient le petit brodequin.

Dans ce corps inerte il y avait pourtant encore une étincelle de vie, et elle se ranimait lentement, grâce aux tièdes rayons du soleil, grâce aux soins expérimentés que lui avait prodigués le vieux rameur. Déjà le sang recommençait à circuler dans les veines ; la respiration se rétablissait peu à peu, et la lividité s'effaçait aux mains, au front, aux joues.

Et André Kéravel, en revenant graduellement à la vie, recouvrait une perception vague et indistincte des objets extérieurs. Il ne pouvait pas encore soulever les paupières ; mais il se sentait mollement bercé par les vagues ; le soleil tiède lui effleurait les joues, il croyait faire encore son rêve d'autrefois.

Et, après qu'il se fut laissé aller quelques instants aux charmes nonchalants de ce réveil, il parvint à percevoir des sensations plus précises, plus distinctes. Et il entendit, près de lui, une voix sonore et douce qui disait en anglais :

" Abordez au plus vite, mon bon John... Mais dites-moi d'abord quel est le point du rivage le plus solitaire et le plus rapproché de votre cottage ? "

— C'est la pointe Sainte-Anne, lady Blanche. Et si vous voulez gouverner un peu plus à droite, nous y serons dans dix minutes.

— Je tiendrais beaucoup, John, " continua la voix musicale et douce, " à ce que personne ne nous vit débarquer ce pauvre naufragé. Il me semble, à ses traits et son costume, que c'est un étranger, — peut-être un prisonnier. — Et vous savez qu'on doit toujours se montrer prudent lorsqu'on veut être charitable, en temps de guerre.

— Cela sera fait comme vous le désirez, lady Blanche. La pointe Sainte-Anne est dé-

serte, parce que l'abord est difficile. Et le malade pourra rester caché dans la barque jusqu'à la nuit tombante. Je reviendrai le prendre alors, et je le transporterai chez moi.

— Pourvu qu'il n'attende pas trop longtemps, le pauvre enfant ! " dit la vieille dame en français, se penchant à son tour vers le fond de la barque. " C'est un étranger, j'en suis sûre : ce doit être un Français, ma chérie. Il suffit d'examiner ces traits, ce teint si fier et doux visagé... Un Français, un compatriote à moi, mignonne ! Hélas, dire que dans ce pays d'exil j'en vois si rarement, si peu !... Où est le temps où je me pavais, tout gentille, toute jeune, dans notre chapitre de Remiremont, en mon beau pays de Lorraine ! Il fallait que cette épouvantable Révolution vint nous disperser, nous chasser, nous proscrire, et finalement me transplanter ici.

— Ne maudissez pas trop cette " épouvantable Révolution, tante chérie, " répliqua lady Blanche en souriant. " C'est à elle que je vous dois. Sans elle j'aurais grandi ici sans surveillance maternelle, sans bons soins, sans amour, moi qui n'ai pas connu ma mère. Et je crois que vous aimez assez votre petite Blanche, de votre côté, pour que sa présence et sa tendresse vous fassent un peu moins regretter vos anciens amis français, et votre beau pays de Lorraine... Mais, John, pour en revenir à notre naufragé, pensez-vous qu'il puisse sûrement revenir à la vie ? Il est resté bien longtemps dans l'eau, ce me semble. Voyez comme il est immobile, et livide, et glacé ! "

Et lady Blanche, s'inclinant jusqu'au fond de la barque, écartant les mèches de cheveux noir que la mer avait collées sur les tempes du jeune enseigne, mit à découvert le large front, le visage noble et pâle d'André Kéravel. Celui-ci, au contact de cette main tiède et parfumée, tressaillit légèrement, et s'efforça d'ouvrir les yeux.

" Rassurez-vous, lady Blanche, " répondit le vieux John. " Il peut être fort malade ; mais son état n'est point désespéré. Les membres sont moins raidis et le pouls plus sensible. Quand nous serons arrivés, lorsque je le soignerai à ma manière, je crois que tout ira bien.

— Hâtons-nous donc, mon bon John, " reprit-elle de sa voix douce. " Et surtout, " continua-t-elle, " en tous les cas, je compte sur votre discrétion. Quand on fait une bonne œuvre, il ne faut jamais la faire à moitié : n'est-ce pas, chère tante ? "

La vieille dame, en souriant, inclina légèrement la tête ; puis désigna du regard, à sa nièce, le naufragé, jusque-là immobile, qui commençait à s'agiter. Car André reprenait peu à peu connaissance ; et, essayant de se soulever sur son coude, il promenait autour de lui un regard égaré. D'abord il ne vit rien que le ciel bleu qui souriait au-dessus de sa tête ; puis il aperçut près de lui deux grands yeux pleins de flamme, et un beau visage qui se penchait vers lui :

" Où suis-je ? " demanda-t-il, comme sortant d'un rêve.

Il avait fait cette question en français, et ce fut en français aussi que Blanche lui répondit :

" Dans la barque de lady Blanche Ingram, qui vous a vu emporté par les vagues, et qui se félicite d'avoir pu vous sauver la vie.

— Emporté par les vagues ? " répéta faiblement André, cherchant à rassembler ses souvenirs.

Et, au bout d'un instant, passant sur son front sa main encore humide,

Oui c'est vrai, " reprit-il, " notre barque a coulé... O mon pauvre Willems !... Mais, Madame, vous êtes Anglaise, " continua-t-il en se tournant vers lady Blanche ; " savez-vous que vous avez sauvé la vie à un prisonnier évadé ! "

— Je m'en suis doutée, Monsieur, à votre apparence et à votre costume, avant même que John fût parvenu à vous disposer ici... Mais cette circonstance ne pouvant m'empêcher de vous secourir, il me semble, et je

n'ai pas besoin de vous dire qu'ayant déjà sauvé votre vie, mon devoir est maintenant de pouvoir à votre sécurité... D'ailleurs voici ma bonne tante, une Française aussi, madame la chanoinesse, baronne de Nantelles qui porte la plus franche sympathie, le plus affectueux intérêt à tous les fils de sa chère patrie, et qui — parce que j'aurai aidé à sauver un Français, — ne m'en aimera que mieux.

Le naufragé regardait avec étonnement la jeune femme qui lui parlait avec une dignité si hautaine et si généreuse à la fois. La jolie bouche de lady Blanche pouvait exprimer aussi bien la tendresse que le dédain, la douceur que l'ironie ; sur son front large et blanc, une fierté sereine s'alliait merveilleusement à la franchise, à l'éclat et à la limpidité du regard.

" Vous êtes bien généreuse, Madame, " lui dit-il, non sans amertume. " Et je vous sais d'autant plus gré de votre compassion que, généralement, les souffrances de mes compatriotes prisonniers n'éveillent pas, parmi les vôtres, une bien vive sympathie.

— Mon père était marin, et ma mère Française, Monsieur, " répondit-elle brièvement. " Et ces raisons suffisent pour que je m'intéresse d'une façon toute particulière aux pauvres marins français.

— Certes, vous pouvez compter en toute sécurité, sur ma nièce Blanche, ainsi que sur moi-même, Monsieur, ajouta la baronne à son tour. " Depuis près de vingt ans, j'habite ce pays ; j'ai vu grandir cette enfant et je l'ai élevée. Aussi, par l'esprit et par le cœur, elle est en partie Française, croyez-moi.

— Lady Blanche, nous voici arrivés, " dit alors le vieux John, toujours impassible. " Je crois que vous devez, pour agir prudemment, descendre toutes deux à terre, vous en retourner à Alton-Hall, comme si de rien n'était, et laisser ce gentleman dans la barque, bien caché sous le banc et enveloppé dans les tapis. Seulement, pour le réchauffer, je lui ferai d'abord avaler un peu de whiskey, Si vous saviez comme cela ranime ! "

— Vous comprenez ce que dit cet homme ? " demanda Blanche à André.

Celui-ci fit un signe de tête affirmatif.

" Je vais vous expliquer pourquoi nous sommes forcés de vous laisser ainsi. Je ne suis pas entièrement maîtresse de mes actions, Monsieur, quoique malheureusement orpheline, j'habite chez un oncle qui est bien meilleur patriote, bien plus loyal sujet que moi. Or, quoiqu'il se montre en général hospitalier, dévoué et généreux, je ne sais cependant comment il serait tenté d'agir à l'égard d'un prisonnier évadé. Aussi n'ai-je point l'intention de l'admettre dans notre confidence... Mais l'homme que voici habite une chambre isolée, dans laquelle il vit absolument seul. Il a, de plus, de sérieuses raisons pour me vouer un attachement, un dévouement à toute épreuve. Fiez-vous donc à lui sans crainte. Dans quelques heures, il vous conduira à son cottage, où — je puis vous l'assurer, — les soins ne vous manqueront pas. Ainsi, au revoir, Monsieur. Prenez courage, et comptez sur nous. "

Et lady Blanche après avoir tendu la main au jeune officier, avec une franchise charmante, sauta légèrement sur la plage. Alors, se tournant avec un joli sourire, elle aida sa tante à monter sur l'avant de la barque, à mettre le pied sûrement sur le sable de la grève. Puis toutes deux disparurent derrière les rochers, tandis que Saunders aidait André à se glisser sous le banc des rameurs, et à dissimuler sa présence à grands renforts de tapis.

Enfin, quand le vieux Saunders se fut éloigné à son tour, faisant crier sous ses pas le gravier du rivage, André, mollement étendu sur les couvertures bercé par les mouvements de la barque, ne tarda pas à s'endormir, mais cette fois d'un sommeil profond et paisible. Vers cinq heures du soir, il en fut tiré par une brusque secousse arrivée à la chaloupe : c'était John Saunders qui venait d'y entrer.

" A présent vous pouvez sortir de votre cachette, Monsieur, " lui dit le brave homme.

"J'ai apporté pour vous un habit de pêcheur, et, comme la nuit tombe à cette heure, nous pourrions arriver à mon cottage sans que vous soyez remarqué."

En parlant ainsi, il avait aidé le jeune en seigne à se soulever au fond de la barque, et il lui faisait passer, par-dessus ses vêtements, un gros pantalon de drap et une épaisse chemise de laine.

"Eh! vous avez une blessure," dit-il tout à coup, en découvrant l'épaule d'André. "Elle est assez mal placée et doit vous gêner beaucoup. Mais, à ce qu'il me semble, elle sera bientôt fermée... J'en ai vu bien d'autres quand je servais sous les ordres du commodore Ingram, le père de lady Blanche, et j'en ai reçu de pires aussi... Mais, quand il n'y a pas d'avaries dans les œuvres vives, on peut toujours guérir ces boutonnières à la peau. A présent que vous voici habillé, venez Monsieur. Nous serons chez moi en moins de vingt minutes."

André Kéravel, encore bien faible, chancelant, étourdi, n'était guère en état de se servir de ses jambes. Mais, se soutenant aux larges épaules de son robuste compagnon, il parvint néanmoins à sortir de la barque, et à gravir la pente la plus douce de la falaise qui s'avancait jusqu'à la mer.

D'abord tous les deux suivirent le rivage, en silence pendant dix minutes environ. Puis ils atteignirent une étroite encointe sablonneuse qu'entourait de toutes parts un cercle d'après rochers. D'énormes fragments s'étaient détachés du faite de ces collines granitiques, et jonchaient le sol comme autant de ruines de quelque vaste construction cyclopéenne. Mais au pied de l'une de ces roches, sur une petite esplanade d'où le regard s'étendait sur la mer, sans bornes et sans clartés à cette heure, le cottage de John Saunders se trouvait bâti au milieu d'un petit terrain cultivé. Il était donc comme isolé et comme séparé du monde: d'un côté, par sa ceinture rocheuse; de l'autre, par l'immensité des flots.

André, en y pénétrant, fut frappé de l'ordre et de la propreté qui régnaient dans la demeure du vieux marin. Ses regards s'arrêtèrent tout d'abord sur un petit portrait en miniature suspendu à la muraille: c'était celui d'un homme robuste et beau peint à la fleur de l'âge, en son brillant costume d'officier de la marine anglaise.

"C'est lord Alfred Ingram, le père de lady Blanche", dit Saunders, qui avait surpris le regard du jeune étranger. "Je suis fort heureux d'avoir ce portrait en souvenir. Je dois la vie à mon vaillant capitaine, à mon noble commodore... Et je lui dois bien d'autres choses encore, entre autres mon sifflet de quartier-maître que vous voyez là pendu au-dessus du cadre, sur le mur... C'est la jeune lady qui m'a donné cette peinture; et vraiment, elle n'eût pas fait plus de plaisir au vieux John si elle lui eût fait cadeau de la moitié de son beau parc... Mais, Monsieur pour l'instant il faut penser à vous reposer d'abord. Aussi je vous conseille de vous étendre sur ce lit, que j'ai arrangé pour vous à mon retour. Pour moi, je vais au plus tôt vous préparer un verre de grog et une fine tranche de bœuf grillé, afin de vous redonner des forces."

André, étendu sur sa couchette, achevait de se restaurer, grâce à l'empressement paternel et aux habiles préparatifs culinaires du vieux marin, lorsque les pas d'un cheval se firent entendre sur les galets du rivage. Un instant après, lady Blanche apparut sur le seuil.

Elle était gracieuse et charmante dans son amazone bleu foncé, qui faisait ressortir admirablement les contours de sa taille riche et souple. Et le vent de la côte, tout en dérangeant un peu la plume blanche de son chapeau et ses épaisses boucles noires, soyeuses et lustrées, avait donné à son teint délicat un coloris charmant qui le rehaussait à merveille.

(A suivre)

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit: "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes.—R. RAYMOND & Cie, Editeurs, 36, rue de Martyrs, Paris.



CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide.—Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1891 les trains circuleront comme suit: EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.50 h. p. m., arrive à la Beauce Junction à 3.35 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8 h. p. m., arrive à New-York à 10.10 h. p. m., arrive à Boston à 8.30 h. a. m., arrive à New-York à 11.30 h. a. m. Ce train va directement de Québec à Boston sans changement.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.30 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.40 heures p. m., arrive à St-François à 6.30 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., de Newport à 6.00 a. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

Ce convoi va directement de Boston à Québec sans changement de chars. Char menarque, parloir et dortoir, de Boston à Québec, et de Springfield à Québec.

MIXTE.—Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.00 heures a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.15 a. m. Tous les trains express sont chauffés à la vapeur et locomotive.

CONNECTIONS

A Lévis et Harlaka Junction avec l'Intercolonial, à Sherbrooke avec le chemin de fer Boston et Maine, pour Boston, New-York et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. A Dudswell avec Maine Central.

On peut se procurer des billets et le bagage est chèque pour tous les endroits.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY, Surintendant général.

J. H. WALSH,

Gérant gén. fret et passagers. Québec, 30 octobre 1891

G. H. BURROUGHS COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

S'occupe de LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Verra à l'achat et à la vente de propriétés foncières, à commission. Aussi l'achat et la vente d'actions de Banques, débiteurs, etc. Prêts sur hypothèques et autres valeurs.

Spécialité:

la gestion de successions vacantes et substitutions.

BUREAU

No. 95, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 11 juin 1891.—1 an.

CRISTAL WORK 60 Splendides morceaux de Soie et Satin de toutes couleurs, couvrant 500 pouces carré, 25c Billet ou argent.

LEMARIE'S,

SILK MILL LITTLE FERRY, N.-Jersey, U. S.

Québec, 29 janvier 1891.—1 an.



SANTÉ POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Uritient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute Age. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infailible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures, Accidents, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raidies il agit comme un charme

Ces Médicines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY.

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,

Et se vendent à 1s. 1d., 2s. 6d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, et de la falsification.

Québec 3 septembre 1891

IL NE MANQUE PAS D'EXEMPLES

— EN FAVEUR DE —
RACICOT



Quand on veut essayer un remède, on hésite généralement un peu, surtout si on n'a pas d'exemples des effets de ce remède. Pour les remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT, les exemples ne manquent pas, et on n'a pas lieu de craindre en le prenant. Dans toutes les parties du Canada et des États-Unis, nous trouvons des malades qui ont été guéris par l'usage de ces remèdes. Les malades atteints de

Dyspepsie, de Maladies du Foie, des Bronchites, de Rhumatismes, de Névralgie, de Mal de Tête, de Faiblesse, de Maladie des Reins ou de Voies Urinaires, de Mal de Matrice, (dérangement, Beau-mal), enfin tous les malades atteints d'une maladie quelconque, qui ont fait usage de ses remèdes, se déclarent des plus satisfaits. Les malades qui demeurent trop loin et qui ne peuvent se rendre à Québec, ne doivent pas non plus avoir d'hésitation, car en écrivant pour avoir ces remèdes sauvages, ils les recevront immédiatement au retour de la malle. Il n'y a donc aucun obstacle pour ceux qui sont souffrants de se guérir, car ils pourront toujours se procurer la santé à l'EX-SIGNEUR DU GROS SAUVAGE, c'est-à-dire chez

J. E. P. RACICOT, No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Québec, 14 nov.—1 an.

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN TONIQUE? PRENEZ LES AMERS INDIGÈNES

Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomacal et digestif.

Un paquet de 25 cents suffit pour préparer 3 grandes bouteilles.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.

ANNONCE.

SI vous désirez annoncer quelque chose quelque part et en tout temps, écrivez à GEO. P. ROWELL & CIE, No 10, SPRUCE STREET, NEW-YORK.

TOUTE PERSONNE qui a besoin d'information au sujet d'annonces fera bien de se procurer une copie du "Livre des Annonceurs," de 368 pages, prix, une piastre. Sur réception de ce montant, le livre sera envoyé par la malle, franc de port. Il contient une compilation soignée tirée de l'Almanach des adresses des journaux américains de la meilleure classe; il donne la circulation de chacun, et beaucoup d'informations sur les taux et autres matières du ressort des affaires d'annonces. Adressez: ROWELL'S ADVERTISING BUREAU, 10, Spruce Str., N.-York. Québec, 6 octobre 1891.—1 an.

AVIS PUBLIC.

A ST-ALBAN, une TERRE à VENDRE située à 8 arpents de l'église, 3 arpents de largeur sur 26 de profondeur, avec bâtisse, savoir: une grande maison avec fournil, un bâtiment de 90 pieds de long sur 30 de profondeur et autres dépendances, commode à un cultivateur. Une autre terre, la continuation de celle désignée plus haut, cinq arpents de large sur dix-sept de profondeur, 30 arpents de défriché de bois, et le reste à faire est de bonne terre à foin, et peut fournir du bois à la commodité d'un cultivateur.

S'adresser à PIERRE SAVARD, St-Alban. 401

Québec, 7 janvier 1892—q

AUX NOUVEAUX ABONNÉS

CONDITION:

\$1.00 POUR \$1.00 —UNE—

PIASTRE

VOUS RECEVREZ

"JOURNAL DES CAMPAGNES" Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

QUI SE PUBLIE TOUS LES JEUDIS CONTENANT

16 pages de matières à lire.

En outre nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés

3 mois de Ste ANNE

ET

ST JOACHIM.

S'adresser à

EL ZEAR BEDARD:

AGENT DU

JOURNAL des CAMPAGNES, 11 & 13, rue Buade, Québec



CONDITIONS

DU

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT:—Une Piastre POUR LA FRANCE:—10 Francs.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

THS. CHAPAIS, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LEGER-BROUSSEAU, ÉDITEUR

11 et 13, Rue Buade, Québec.